

Sans compter Gerry Snyder, Jean Drapeau, le Parti québécois...

Un autre ministre libéral espionné

par Michel AUGER

L'espionnage électronique des policiers québécois, en plus évidemment de viser le monde interlope, touche également des politiciens et des organisations politiques.

D'après des sources sûres, au moins un autre ministre libéral, un membre du Comité organisateur des Jeux olympiques et le Comité central du Parti québécois dans le comté de Saint-Maurice ont été espionnés par l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé et la Sûreté du Québec.

De plus, l'USECO, qui mijote ce projet depuis plusieurs semaines, a mis en place récemment l'équipement nécessaire à l'espionnage électronique de la résidence et du bureau du maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Pour des raisons que l'on ignore, on n'a pas encore donné suite au projet.

D'après nos informateurs, le bureau et la résidence de M. Oswald Parent, député de Hull et ministre de la Fonction publique, ont été surveillés électroniquement durant trois semaines, à l'été 1972, jusqu'au moment où la compagnie Bell a découvert le pot aux roses... Les enquêteurs croient d'ailleurs que c'est à la suite d'une indiscretion au niveau du ministère de la Justice que la mèche a été éteinte.

C'est dans le cadre d'une enquête sur une vaste affaire de patronage dans l'octroi d'importants contrats pour la construction d'incinérateurs à déchets à travers la province que les policiers de l'USECO ont décidé d'installer leurs émetteurs chez le ministre Parent.

Cette enquête, dont on a fait état à quelques reprises lors des audiences

de la Commission de police sur le crime organisé, a démontré que des membres du crime organisé préparaient des plans pour réaliser des profits mirobolants lors de la construction des incinérateurs par certaines municipalités de la province.

Quant au membre du COJO qui a bénéficié de la même pratique de l'USECO, il s'agit de M. Gerry Snyder, conseiller municipal du quartier Snowdon et qui a été pendant dix ans vice-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal; il semble que le "travail" a été entrepris il y a quelques semaines à peine.

C'est une équipe d'une vingtaine de policiers, la plupart attachés à l'Unité des renseignements spéciaux de la Sûreté du Québec, à Montréal, qui a installé un appareil électronique appelé "three wires", peu avant les élections

provinciales d'avril 1970, dans les locaux du Parti québécois de la circonscription de Saint-Maurice, à Shawinigan.

Cette opération a été effectuée en deux étapes, lors d'une incursion nocturne dans un immeuble du centre-ville de Shawinigan.

Les trois policiers qui s'étaient introduits par effraction dans le comté du PQ ont dû y retourner quelques nuits plus tard : l'installation technique avait été mal faite et l'appareil ne transmettait pas les conversations.

Le responsable de l'Unité des renseignements spéciaux de la SQ, l'inspecteur-chef Hervé Patenaude, est le même policier qui avait la responsabilité, du côté de la police provinciale, du "projet Vegas" qui a permis de découvrir les relations entretenues par

Voir MINISTRE, page A 2

Di Iorio voulait prêter voitures et chauffeurs

Le rendez-vous de feu le ministre du Travail Pierre Laporte avec deux hommes d'affaires soupçonnés de faire partie de la pègre avait pour but d'obtenir des voitures et des chauffeurs pour le candidat libéral René Gagnon dans le comté de St-Jacques.

C'est ce qu'on a déclaré hier, au quotidien torontois Globe and Mail, les deux hommes d'affaires en question, M. Nicola Di Iorio et Frank D'Asti. M. Di Iorio a ajouté que cette rencontre avec l'ex-ministre Laporte n'avait rien de secret.

M. Di Iorio a souligné qu'à l'é-

poque de la rencontre, soit 13 jours avant les élections provinciales de 1970, il était propriétaire du Café Métropole à Montréal.

Il a précisé que les débits de boisson étant fermés les jours d'élections au Québec, et les employés n'ayant donc pas grand-chose à faire, lui et quelques amis de M. Frank D'Asti pouvaient très bien prêter des chauffeurs et des autos au comté de M. Gagnon.

M. René Gagnon et le candidat de l'Union nationale dans St-Jacques, M. Jean Cournoyer, qui devait succéder à Pierre Laporte

comme ministre du Travail, furent battus par le candidat péquiste Claude Charron.

M. Gagnon est actuellement sous-ministre de l'Immigration dans le cabinet québécois.

M. Di Iorio a déclaré dans son entrevue au Globe and Mail qu'il avait fourni de l'argent au parti libéral et à l'Union nationale.

Il a souligné que c'est une pratique courante, pour les détenteurs de permis de boisson, que de fournir à la caisse électorale. "D'où que vienne la demande, nous n'avons rien à dire", a-t-il dit.

Voir DI IORIO, page A 2

Bourassa défend Choquette

par Gilles LESAGE de notre bureau de Québec

QUEBEC — Visiblement ébranlé par l'ombre du scandale politique et soucieux d'étouffer rapidement l'affaire Laporte, le premier ministre a mis fin abruptement hier aux travaux sessionnels de l'Assemblée nationale, refusé l'enquête publique réclamée par le Parti québécois et accusé ce dernier de se faire "complice de la pègre".

La fièvre habituelle des fins de session a été poussée à l'état critique par la révélation que des libéraux, dont l'ex-ministre du Travail, M. Pierre Laporte, auraient eu, selon un rapport secret de la police, des "liens étroits" avec la pègre au printemps de 1970.

Se refusant à crever l'abcès, M. Robert Bourassa réduit son ministre de la Justice au silence, plaide que l'on veut salir le nom d'un homme mort dans des circonstances tragiques et que l'intégrité de son gouvernement n'a jamais souffert de doute.

Comme il le fait dans les grandes circonstances (crise d'octobre 1970, crise de mai 1972), le premier ministre ne vide pas son sac d'un seul coup: il rencontre plutôt les journalistes à deux reprises de façon inopinée, une première fois sur le parquet de la

Chambre en pleine nuit, une seconde fois dans son appartement du parlement, derrière une table où il vient d'avaler un steak en manches de chemise. A l'un ou à l'autre, il donne des explications sur le mode de la confidence, tentant de garder un air détaché devant un fait capital qu'il se refuse encore à admettre: une bombe à retardement vient de lui éclater en pleine figure.

Tout tourne autour de la question suivante: M. Bourassa était-il au courant, au moment de la formation de son Cabinet en mai 1970, que M. La-

Voir BOURASSA, page A 2

• Autres informations en pages A 3 et A 12

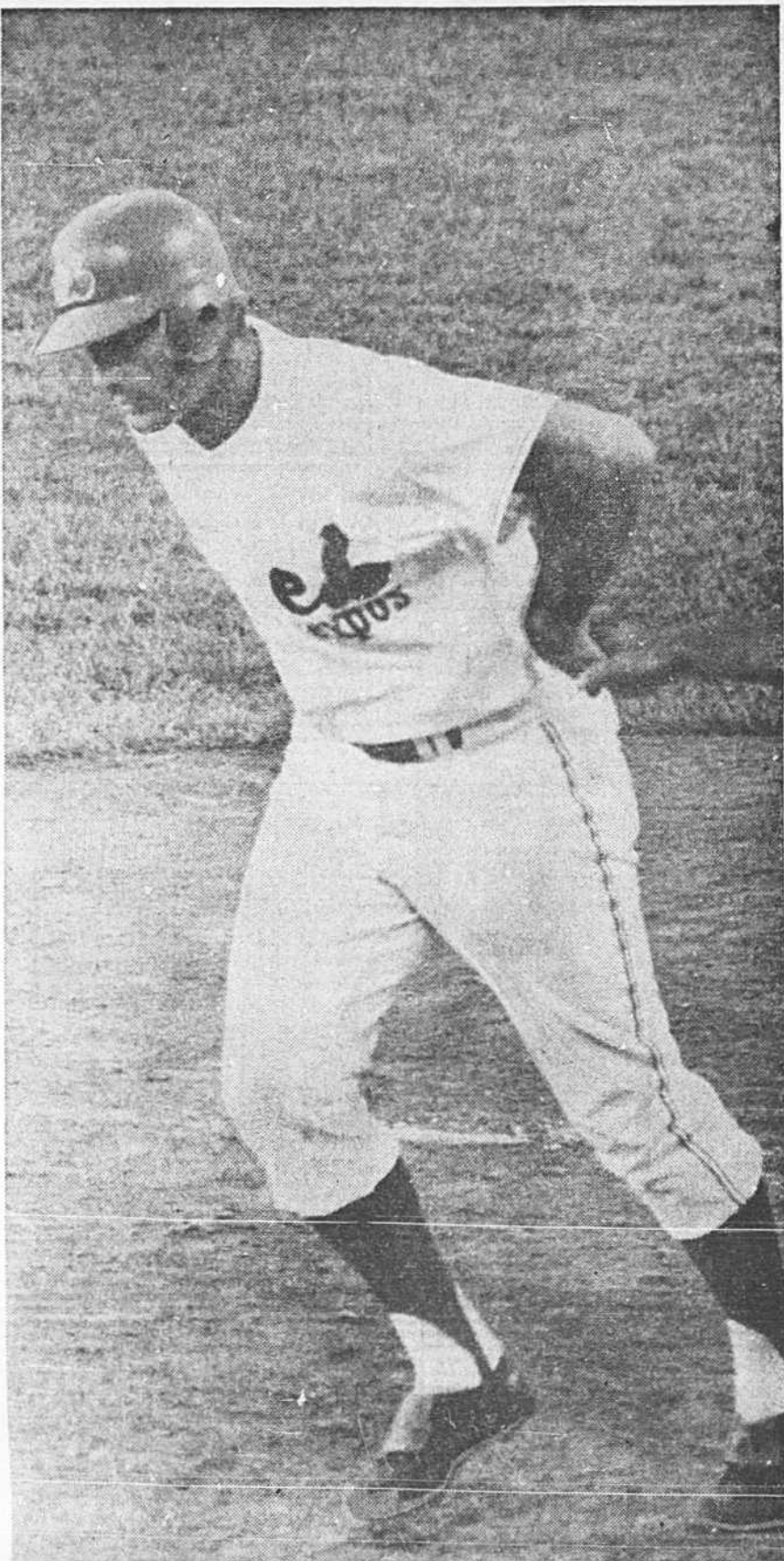


photo René Picard, LA PRESSE

Les Expos ont comblé leurs partisans en arrachant deux victoires de 12-8 et de 14-6 aux Astros de Houston, hier soir, au parc Jarry. John Boccabella a été la grande vedette de la première victoire en frappant deux circuits dans la même manche.

— Nos informations en page C 1

Les horaires d'Air Canada sont perturbés

par Denis MASSE

Le parc aérien d'Air Canada est si restreint que la perte d'un seul appareil — le DC-8 qui a été détruit par une explosion récemment à Toronto — cause un trou presque impossible à combler dans l'horaire très chargé de chacun des 108 appareils de la compagnie.

De fait, Air Canada a dû s'astreindre à couper cinq de ses vols vers les Bahamas et vers la Jamaïque en milieu de semaine et à annuler trois vols entre Montréal et Toronto les samedis et dimanches, à cause de cet accident qui lui a fait perdre un important élément de son équipement.

De plus, le transporteur national a dû remplacer l'un de ses 37 DC-8 par un appareil DC-9 sur Nassau et Montego Bay les samedis et dimanches,

réduisant ses possibilités de transport de 133 à 96 passagers.

Tous les avions paralysés dernièrement par la grève des machinistes et mécaniciens, sont maintenant de retour en service, mais le transporteur doit toujours garder un certain nombre d'appareils comme rechange pour parer aux pannes imprévisibles et assurer les départs inscrits à l'horaire.

Air Canada a réussi à louer deux appareils géants TriStar L-1011 pour six mois mais il lui est impossible de trouver à brève échéance le DC-8 dont l'absence se fait sentir de façon si aiguë.

Bien entendu, dans ces conditions, les planificateurs travaillent ferme à la réalisation de vols complets et cherchent à augmenter le plus possible.

Voir AIR-CANADA, page A 2



Le Québec produit environ neuf millions de livres de fraises et en consomme, globalement, vingt millions. La coopérative de L'Assomption, grâce au prérefroidissement, tâche d'y remédier.

— page F 1



Après avoir abordé la vie des Hongrois à Montréal, Florian Bernard traitera lundi de la présence des 40,000 Polonais dans la métropole, dans le cadre d'une série de sept articles portant sur les groupes ethniques.

VEILLIR CHEZ SOI OU EN INSTITUTION

Les foyers pour vieillards ne ressemblent pas tous à ceux qui ont été dénoncés par LA PRESSE.

A compter de lundi, dans une série de six articles publiés en page 3, Jeanne Desrosiers pose la question: Est-ce qu'il y a moyen de finir ses jours dans la dignité?



"J'ai marché depuis trop longtemps dans les sentiers fleuris et embaumés. Au Québec, il faut crier, il faut parler: depuis trop longtemps on se la ferme." — cahier D

12 heures de prison par quinzaine

par Marcel PEPIN

Même si le ministre Jérôme Choquette invoquait la rigueur de la loi pour obliger, le 16 mai dernier, les trois chefs syndicaux Louis Laberge, Marcel Pepin et Yvon Charbonneau à passer 30 heures en prison chaque semaine, il semble qu'on ait trouvé un moyen d'adoucir les impératifs légaux pour accorder une liberté plus grande aux trois chefs.

Sans publicité et sans que le ministre n'éprouve le besoin cette fois d'expliquer comment il a pu réussir à trouver un article de la loi l'autorisant à améliorer le régime de détention, les trois chefs, selon nos renseignements, ne passent plus que 12 heures en prison toutes les quinzaines.

Interrogé sur le nouveau régime consenti aux trois chefs syndicaux, le directeur de la prison d'Orsainville, Voir 12 HEURES, page A 2

Enquête sur les foyers pour vieillards

Comment subtiliser \$183,000 au trésor sans être inquiété

par Claire DUTRISAC et Nicole PERREAULT

Avez-vous déjà subtilisé au trésor public plus de \$183,000 sans jamais être inquiété? Pourtant, Mme Paulette Saint-Amour Bélisle, elle, a réussi ce coup-là, et a pu continuer sa carrière fructueuse en toute tranquillité.

Québec leur accorde-t-il sa bénédiction et la protection du ministère de la Justice? Le cas de Mme Bélisle parle par lui-même.

En 1963 (eh oui! c'est bien en 1963), dans une série d'articles, LA PRESSE

dénonçait la directrice d'un hôpital public pour malades chroniques: Mme Bélisle. Son comportement était étrange, au point que le ministère de la Santé exigea que le conseil d'administration de cette institution fasse subir un examen psychiatrique à cette femme, sous peine de la démettre de ses fonctions. Elle fut démise, car elle refusa. Elle avait reçu \$183,000 en subvention afin d'agrandir l'hôpital Saint-Vital qu'elle dirigeait alors. L'agrandissement n'a jamais eu lieu; les \$183,000 sont disparus et l'hôpital se trouvait à l'époque dans un tel état de

dénuement que les employés essaient la vaisselle avec des alèzes!

Après les articles de LA PRESSE, le ministère de la Santé procéda à une longue enquête. Par deux fois, si l'on en croit le sous-ministre du temps, le ministère soumit son rapport au ministère de la Justice. Chaque fois, le ministère de la Justice retourna ce rapport en exigeant un supplément de preuves. Les comptes publics ne lui suffisaient pas. \$183,000 ce n'était pas assez pour que le ministère de la Justice poursuive.

Mme Bélisle continua sa carrière

après des personnes âgées. Elle s'embaucha comme infirmière, ce qu'elle n'est nullement, dans divers hôpitaux. Elle transportait toujours des barbituriques avec elle. La Gendarmerie royale, avertie, investiga. L'affaire fut confiée à M. Mourant, cet inspecteur qui purge présentement une peine pour trafic de stupéfiants. M. Mourant trouva, comme on le lui avait dit, des barbituriques mais il

Voir COMMENT, page A 2

• Autres informations en page A 7

SOMMAIRE

Arts et Lettres : D 1 à D 16
Bandes dessinées : F 4
Bâtir au Québec : E 1
Bricolage : E 1
Bridge : F 1
Cinéma : D 7 à D 12
Décès, naissances, etc. : F 15
"Dites-moi, docteur" : F 2
Echecs : F 5
Economie : C 8 à C 10
Editorial : A 4
Êtes-vous observateur? : E 7
Horoscope : F 3
Informations étrangères : A 9
Informations nationales : A 12 et F 16
Jardinage : E 2
Loisirs et récréation : A 10
"Mot-mystère" : F 7
Petites annonces : E 3 à E 9 et F 6 à F 12
Polichinelle : F 5
Radio et télévision : D 12
Sciences : A 14
Sports : C 1 à C 7
Timbres : F 5
Tourisme : B 1 à B 9
Tribunaux : A 9
Vivre aujourd'hui : F 1 à F 3

mini-loto
23 séries émises — 90,000 chances
Possibilité de:
28783 — 23 GAGNANTS DE \$5000.
8783 — 184 GAGNANTS DE \$500.
783 — 1863 GAGNANTS DE \$100.

interloto
Case postale 908, Place d'Armes, Montréal 126, Qué. Tél.: 873-5350-53
LE PREMIER NUMÉRO COMPLET
10 BILLETS SE TERMINANT PAR 114 BILLETS SE TERMINANT PAR 1,082 BILLETS SE TERMINANT PAR
4 0 8 8 7 5 8
8 8 7 5 8
8 7 5 8
7 5 8
GAGNE \$125,000.
GAGNENT \$5,000.
GAGNENT \$1,000.
GAGNENT \$300.

TIRAGE: LE 6 JUILLET, 1973
1,216,731 BILLETS VENDUS
GAGNANTS 3,662 \$980,200.00 EN PRIX
Le deuxième numéro complet
14 BILLETS SE TERMINANT PAR 112 BILLETS SE TERMINANT PAR 1,099 BILLETS SE TERMINANT PAR
3 6 8 2 4 0 7
8 2 4 0 7
2 4 0 7
4 0 7
gagne \$50,000.
gagnent \$1,000.
gagnent \$200.
gagnent \$100.
Le troisième numéro complet
13 BILLETS SE TERMINANT PAR 108 BILLETS SE TERMINANT PAR 1,107 BILLETS SE TERMINANT PAR
3 7 1 7 1 0 1
1 7 1 0 1
7 1 0 1
1 0 1
gagne \$25,000.
gagnent \$1,000.
gagnent \$200.
gagnent \$100.

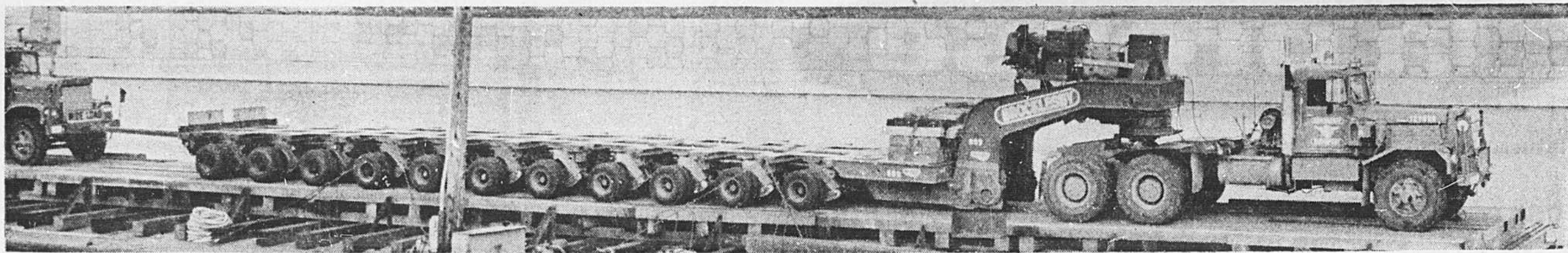


photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

88 roues pour transporter un colis de 304 tonnes

par Denis MASSE

Des difficultés de taille ont dû être surmontées pour acheminer jusqu'à Varennes l'un des plus encombrants et des plus lourds "colis" jamais expédiés au port de Montréal.

Le mastodonte commandé en Suède par l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec, à Varennes, est décrit comme un transformateur de court-circuit, ou, en meilleur français, selon l'Hydro, un "adaptateur de puissance".

Mais cette difficulté linguistique ne pose aucun problème pour le port (qui, comme chacun sait, s'accommode fort bien du "français"). C'est le poids de l'appareil qui suscite le plus d'intérêt et qui a causé des maux de tête aux expéditeurs. Le transformateur suédois pèse 304 tonnes. Rien de moins! L'équivalent de 150 voitures

américaines de grande taille, livrées en une seule pièce, à bord du cargo suédois "Maj Ragne".

Le plan d'acheminement de ce mastodonte a été un véritable défi à l'imagination. Il a fallu inventer un tas de solutions qui ne demandent plus qu'à être expérimentées. Car, c'est demain que doit arriver au port le lourd transformateur, et lundi que doit débiter l'opération Mammoth.

La grue la plus puissante est trop faible

Comme première difficulté, il a fallu modifier le rendement de la grue flottante "Hercule" qui passe pour être pourtant la plus puissante du genre au monde avec une puissance nominale de 235 tonnes. Mais le poids de l'article à manier est de près de 20 tonnes supérieur.

Après modification, des tests ont été faits pour s'assurer que "Hercule" pourra, lundi, tirer le mastodonte hors des cales du navire et le déposer par-dessus bord en toute sécurité sur un chaland adjacent. L'arraché promet des émotions fortes.

En principe, le transformateur est porté sur le chaland jusqu'à Boucherville, évitant ainsi les ponts de Montréal et les voies d'accès toujours encombrées.

Un fardier de 88 roues

Comment, ensuite, rendre le lourd colis jusqu'à Varennes? Aucun fardier au pays ne peut porter un tel mastodonte.

La firme Brocklesby, finalement, a imaginé une solution: une section de

24 roues a été ajoutée à son fardier le plus puissant.

Ce fardier, désormais équipé de 88 roues, devient le plus long à voyager sur les routes canadiennes. Mais cette opération de rallongement ne se fait pas sans mal: chacune des 88 roues a été munie d'un frein et d'une suspension hydraulique autonomes.

L'opération vise à déposer le transformateur sur le fardier déjà bien armé sur le chaland, et de porter cette charge jusqu'à Boucherville où une jetée a dû être spécialement aménagée pour éviter la moindre pente.

Recours aux hommes-grenouilles

Une fois rendu à Boucherville, le chaland sera partiellement submergé afin de l'asseoir solidement sur un fond de roches préparé à cette fin.

Deux hommes-grenouilles plongeront sous la surface afin de vérifier l'assise durant toute l'opération. Il faudra en effet s'assurer que la barge demeure parfaitement immobile pendant le déchargement. Mille précautions.

A bord du chaland, on trouve déjà deux tracteurs, l'un en avant du fardier, l'autre en arrière. Au moment du déchargement, un troisième tracteur aidera les deux autres à haler le fardier sur la route, le long d'une pente de sept degrés.

Pas de fils au-dessus de la route

Si le transformateur pèse 304 tonnes, il mesure 35 pieds de longueur, est large de 12 pieds et a une hauteur de 15 pieds. Ces imposantes dimensions obligeront la police à interdire toute circulation sur la route de Bou-

cherville à Varennes pendant le transport du mastodonte.

Bien plus, tout au long du parcours qui devrait durer au moins trois heures, puisque le fardier ne pourra se permettre une vitesse de plus de 3 milles à l'heure, des équipes de l'Hydro-Québec et de Bell Canada devront précéder le convoi et débrancher tous les fils traversant la route à moins de 21 pieds.

Toute l'opération, à compter du moment du déchargement dans le port jusqu'au point de livraison à l'IREQ, prendra au moins deux jours... si tout va bien.

Mais l'Hydro-Québec promet d'autres "happenings" du genre. Après ce premier transformateur-adaptateur, elle en attend cinq autres absolument identiques. Ils arriveront cependant l'année prochaine.

DITORIO

SUITE DE LA PAGE A 1

vous pas les moyens de refuser", de dire M. Di Iorio.

MM. Di Iorio et D'Asti ont tous deux déclaré que M. Laporte n'est pas resté longtemps au rendez-vous et qu'il est reparti en disant que tout appui au candidat Gagnon se serait grandement apprécié.

Selon M. Di Iorio, la présence de M. Laporte à la rencontre semblait indiquer que M. Gagnon faisait face à un ennemi de taille dans son comté, soit M. Jean Courmoyer, et que le parti libéral tenait beaucoup à faire élire M. Gagnon.

Une employée au bureau provincial de l'Immigration a déclaré hier que M. Gagnon était en conférence mais qu'elle était autorisée à dire qu'il n'avait pas de commentaires à émettre sur le sujet.

Participaient au rendez-vous, en plus de MM. Di Iorio et Frank D'Asti, MM. Pierre Laporte, René Gagnon et Jean-Jacques Côté, un propriétaire de taverne qui était à l'époque un organisateur du parti libéral.

Un employé de la taverne de M. Côté a déclaré hier que le patron était absent jusqu'à lundi.

Quant à M. Frank D'Asti, il a déclaré que s'il n'était pas propriétaire d'une boîte de nuit à l'époque des élections provinciales de 1970, il l'a été à d'autres moments, et que, comme tous les autres détenus de permis de la Régie des Alcools, il a contribué à la caisse de différents partis politiques ces dernières années.

MINISTRE

SUITE DE LA PAGE A 1

L'ex-ministre Pierre Laporte avec deux personnalités de la Cosa Nostra locale, Nicholas Dilorio et Frank Dasti. Cette vaste opération policière a également permis de découvrir les rapports du directeur actuel de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, avec un ancien policier, qui lui-même était en contact avec plusieurs personnages du monde interlope.

L'inspecteur-chef Patenaude occupe aujourd'hui le poste de coordonnateur du Bureau de recherches du Québec sur le crime organisé, un organisme de collecte de toutes les données relatives aux organisations criminelles recueillies par les différents corps policiers du Québec.

COMMENT

SUITE DE LA PAGE A 1

declara que Mme Bélisle détenait des ordonnances pour ces produits...

Un jour, Mme Bélisle, qui travaillait à l'hôpital Villa Medica, convainquit une vieille dame, Mme L., dont le mari était hémiplegique, de l'embaucher comme infirmière.

Cette vieille dame était une proie rêvée. Subjuguée par Mme Bélisle, elle réintégra son domicile avec son mari, impotent. A compter de ce moment, Mme L. ne put jamais revoir parents, amis, médecin de famille, etc. Elle était séquestrée. Elle mit quelque temps à s'apercevoir que sa confiance avait été trompée. Mais entre-temps, Mme L. avait signé des procurations à Mme Bélisle. Cette dernière vendit les propriétés de Mme L., s'en achetant une, à son nom, le même jour, et fit diverses transactions. Bref, la fortune de Mme L. passa légalement aux mains de Mme Bélisle.

Par nos soins encore, la Sûreté du Québec fut avertie et procéda à des enquêtes. Des enquêtes auxquelles on mit fin, sans que l'on comprenne bien pourquoi, et cela par trois fois. La dernière enquête mourut de sa belle mort.

Mme L. appela au secours deux fois. La première fois, par un billet qu'elle réussit à faire passer à l'extérieur. La police vint, mais comme Mme Bélisle était présente, Mme L. nia... La seconde fois, elle réussit à envoyer une lettre à son frère, en Belgique. Par ce long détour, Mme L. put être secourue, si bien que je la retrouvai au Saint Mary's Hospital.

Elle me confia combien elle fut terrorisée par Mme Bélisle, comment elle n'osait rien dire en sa présence. Elle venait d'apprendre, à ce moment, qu'elle avait été spoliée de tous ses biens. Elle n'avait plus le sou alors que la fortune de son mari, décédé entre-temps sous la garde de Mme Bélisle, s'élevait à quelque \$200.000.

La famille de Mme L. tenta de démasquer Mme Bélisle en demandant que M. L. fut mis en tutelle. J'ai moi-même comparu comme témoin. Mme Bélisle avait peine à expliquer pourquoi elle portait différents noms, s'appelant tantôt Germaine Sauvé, ou Paulette Bélisle, etc. Le juge n'exigea point d'éclaircissements sur ce sujet. Curieux témoignage que celui d'une personne dont on ignore le nom réel et pourquoi elle en utilisait d'autres à l'occasion.

Après la première journée d'audience, le juge décida que M. L. serait transporté le soir même dans une institution hospitalière et soustrait "à cette femme dont on ne sait même pas comment elle s'appelle"... Le lendemain, il nommait comme tuteurs, une "créature" de Mme Bélisle et un neveu de M. L. qui demeurerait... à Trois-Rivières!

La triste histoire de Mme L., décédée durant l'automne de 1971, à l'Aide à la Femme, relève sans doute des tribunaux qui entendent les causes civiles. Mais les \$183.000 du trésor public?

Le ministère de la Justice ne peut certes pas plaider ignorance. De quelle protection occulte cette femme jouit-elle? On poursuit des assistés sociaux pour des sommes infimes... \$183.000 et même davantage, ce n'est pas assez pour que le gouvernement songe à les récupérer. Tant pis pour les contribuables. Mme Bélisle a fait sa fortune avec des personnes âgées. Et elle continue avec la bénédiction du gouvernement.

AIR-CANADA

SUITE DE LA PAGE A 1

ble le coefficient de remplissage des appareils disponibles. Il est devenu pratiquement impossible de retenir des places à brève échéance sur plusieurs destinations.

Détérioration rapide de plusieurs DC-8

Par ailleurs, Air Canada possède à l'intérieur de son parc au moins onze appareils DC-8 dont elle songe à se débarrasser bientôt parce qu'ils sont devenus de moins en moins rentables.

Ces appareils doivent passer à l'atelier de vérification plus fréquemment que ne l'exige la normale et ces sta-

ges à l'atelier, non seulement posent des problèmes à l'établissement des horaires, mais rendent l'ensemble des opérations plus coûteux.

La flotte actuelle d'Air Canada se compose de quatre B-747, cinq Tri-Star L-1011 (dont deux loués), 37 DC-8, 50 DC-9 dont l'un est exclusivement au transport du fret, et 12 Viscounts.

La situation doit s'améliorer sensiblement à l'automne lorsque Air Canada recevra trois nouveaux Tri-Star L-1011.

Cette commande placée chez Lockheed se complètera en 1974 avec l'addition de quatre autres appareils Tri-Star. Air Canada attend aussi la livraison prochaine de trois autres DC-9 qu'elle a commandés chez McDonnell-Douglas il y a quelques mois.

Démenti

Par ailleurs, des porte-parole autorisés d'Air Canada ont nié hier la nouvelle véhiculée par l'agence Dow Jones voulant qu'elle consacre \$300 millions à l'achat de nouveaux appareils Boeing 727.

"Ce qu'il y a de vrai, explique M. Vladimir Slivitzky, directeur des relations publiques, c'est qu'à la suite d'une étude technique, le Boeing 727 correspond le plus adéquatement aux besoins de la compagnie et qu'Air Canada s'apprête à passer une commande chez le fabricant de Seattle".

Mais il n'a pas encore été déterminé le nombre d'appareils à acheter ni l'usage précis auquel ils seront soumis.

Air Canada a arrêté son choix sur la version "200" du Boeing 727, un appareil pouvant transporter 160 passagers et qui peut servir à la fois de moyen et de long courrier.

D'ici là, l'utilisation des appareils d'Air Canada demeurera très rationnel.

12 HEURES

SUITE DE LA PAGE A 1

M. Phil Lemay a refusé de donner des détails. Il était davantage intéressé à savoir pourquoi LA PRESSE s'intéressait à cette question. "Nous n'accordons aucun traitement de faveur", a-t-il déclaré. "Je n'ai cependant pas à révéler l'horraire de détention des pensionnaires aux journalistes", ajoutait-il, en précisant que rien n'est changé à leur programme de détention.

Interrogé à ce sujet, le président de la CSN, M. Marcel Pepin a préféré référer toutes les questions au directeur de la prison. "C'est à lui qu'il revient de donner les renseignements concernant nos conditions de détention", a déclaré M. Pepin qui, incidemment, rentrait d'Orsainville au moment où nous lui avons parlé.

Au moment de l'élargissement provisoire des trois chefs, le 16 mai dernier, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette avait soutenu à l'Assemblée nationale qu'il ne pouvait imposer aux trois détenus un régime plus souple de détention, à cause des exigences de la loi.

MM. Pepin, Laberge et Charbonneau avaient alors été contraints de passer 30 heures en prison chaque semaine. Si leurs activités professionnelles les empêchaient de se rendre à Orsainville au cours des week-end, ils pourraient grâce à une permission spéciale demandée à l'avance, "remettre leur temps" durant la semaine.

Le temps, la chaleur et peut-être une certaine détente aidant firent si bien que M. Choquette a maintenant trouvé le moyen d'adoucir un régime jugé mesquin à l'époque.

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

porte aurait eu des liens avec les mag-nats de la pègre Frank D'Asti et Nicola Di Iorio? Et si oui, comment a-t-il disposé de cette affaire?

M. Bourassa fait une réponse à deux volets:

• "Je n'avais eu aucune preuve incriminant un député lorsque j'ai formé le Cabinet; aucune preuve ne m'avait été soumise soit par la Gendarmerie royale ou soit par la Sûreté du Québec, pour ce qui a trait à la formation de mon Cabinet en 1970".

• quant aux rumeurs ou aux informations qui lui auraient été transmises concernant M. Laporte ou d'autres

personnes, il ne veut pas en parler, pour des raisons d'intérêt public et pour éviter de salir "des centaines de personnes complètement innocentes".

Des renseignements concernant M. Laporte, ou du rôle qu'aurait joué son conseiller Paul Desrochers dans cette affaire, M. Bourassa dit qu'il n'est pas d'intérêt public d'en parler.

S'il avait eu des preuves contre quelque député que ce soit, il aurait "agi" sans hésiter, a-t-il confié. "Mais si je commençais à rendre publics les dossiers de police sur toutes les personnes qui peuvent être impliquées dans des dossiers où il n'y a pas de preuves suffisantes, je ne pense pas que j'agirais en homme public responsable".

Selon lui, le dossier publié par Le Devoir (relativement à la rencontre du 16 avril 1970 entre MM. Laporte, René Gagnon et Jean-Jacques Côté d'une part, Frank D'Asti et Nicola Di Iorio d'autre part) ne prouve pas que la rencontre a eu lieu, mais "il n'y a personne qui va trouver ce genre de rencontre absolument normal", admet-il.

"J'ai pas été mis au courant des détails de ces choses-là", soutient le premier ministre, je peux certainement dire que durant l'époque où M. Laporte vivait, je n'étais pas au courant... Si on m'en a parlé après sa mort, c'est possible, mais dans les détails précis, non".

Même à la suite des révélations des derniers jours, M. Bourassa ne croit pas qu'il soit utile d'orienter l'enquête sur le crime organisé vers le domaine de l'infiltration du monde interlope dans la politique. La Commission d'enquête est déjà munie de tous les pouvoirs en ce sens, dit-il, et le gouvernement n'a pas l'intention de battre en retraite sur ce point, "quels que soient les coups bas qui nous sont portés actuellement et qui sont portés à des hommes décédés".

Burns complice?

Le premier ministre ne voit pas non plus la nécessité d'une enquête parlementaire — du type Watergate — pour faire la lumière sur les dossiers Saulnier et Laporte. Il n'admet pas plus que l'on mette en doute l'action du ministre de la Justice dans toute cette affaire.

Jusqu'à hier, c'est M. Choquette

lui-même qui répondait aux questions concernant le crime organisé. Mais en ce dernier jour avant le long congé de l'été, c'est le premier ministre qui a pris la relève, le ministre se contentant de déferer au feuilleton — aussi bien dire aux calendes grecques — la question suivante de M. Burns: à quelle date M. Choquette a-t-il eu connaissance du rapport relatif à la "corruption de politiciens"?

Le premier ministre qualifie d'"ignoble" l'attitude de M. Robert Burns envers M. Choquette, dont il appuie les décisions et dont l'intégrité ne saurait être mise en doute, dit-il.

"Complice de la pègre"

M. Burns, lance le chef du gouvernement, "agit pour des fins politiques purement partisans et indignes d'un député... M. Burns se fait tout simplement le complice de la pègre".

Selon M. Bourassa, il est "odieux" de prétendre que c'est M. Choquette qui a dévoilé le nom de M. Laporte dans cette affaire. Il estime que la question de M. Burns mettrait en cause tous les ministres libéraux et que c'est lui qui a forcé M. Choquette à dire que le ministre en cause était décédé.

Aucune preuve

Il n'y aura pas d'enquête parlementaire, répond M. Bourassa à une autre question, "parce que M. Burns a été incapable d'apporter aucune espèce de preuve incriminant qui que ce soit", et que les attaques du PQ contribuent à affaiblir l'impact de l'enquête sur le crime organisé. "C'est clair que la pègre veut forcer le gouvernement à arrêter cette enquête, mais il n'est pas question pour le gouvernement d'arrêter cette enquête publique." A lui seul, ce fait constitue la meilleure preuve, selon M. Bourassa, que le gouvernement n'a pas partie liée avec la pègre, "qui veut la tête du gouvernement et la tête du ministre de la Justice".

Le premier ministre insinue ensuite qu'il s'abstient, lui, d'utiliser à des fins partisans les multiples informations qui lui sont refilées, "contrairement à un certain parti", de toute évidence le PQ dans son esprit.

"A ce jour, les informations n'ont pas conduit à des preuves d'infiltration du gouvernement par le monde interlope", conclut M. Bourassa.

LA MÉTÉO

Beau, mais une onde quand même

Le météorologue, qui s'est enquis des secrets du ciel auprès de ses astrologues attitrés, est averti de renseignements pour ce week-end.

Son goût de l'habitude le porte à croire qu'il fera beau aujourd'hui et demain, mais son naturel l'entraîne aussi vers les mauvaises nouvelles. Selon lui, une faible onde frontale devrait pénétrer l'ouest du Québec ce matin, créant une circu-

lation du sud-ouest d'air chaud et plus humide.

Cela aura pour effet, en bref, d'augmenter les possibilités d'averses ou d'orages en fin de journée.

Si l'on songeait à partir en pique-nique, mieux vaut ne pas oublier le parapluie et ranger les gre-nailles du repas sous un arbre feuillu et bien épais. Le soleil n'est pas pour tous les jours.

à Montréal

AUJOURD'HUI
Maximum 85 Minimum 60
Généralement ensoleillé avec risque d'orage

DEMAIN
Chaud et humide

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	55	75	Averses	Peu de changement
Saint-Maurice	55	75	Averses	Peu de changement
Outaouais	60	85	Général. ensoleillé	Chaud et humide
Laurentides	60	85	Général. ensoleillé	Chaud et humide
Cantons de l'Est	60	85	Général. ensoleillé	Chaud et humide
Québec	55	75	Général. ensoleillé	Peu de changement
Rimouski	55	75	Général. ensoleillé	Peu de changement
Lac-Saint-Jean	55	75	Général. ensoleillé	Peu de changement
Baie-Comeau	55	75	Général. ensoleillé	Peu de changement
Sept-Îles	55	75	Général. ensoleillé	Peu de changement
Gaspé	55	75	Général. ensoleillé	Peu de changement

au Canada

	Min.	Max.	AUJOURD'HUI		Min.	Max.
Colombie-Britannique			Averses	Vancouver	50	65
Alberta			Averses	Edmonton	50	60
Saskatchewan			Ensoleillé	Regina	50	70
Manitoba			Ensoleillé	Winnipeg	55	80
Ontario			Ensoleillé	Toronto	60	85
Nouveau-Brunswick			Ensoleillé	Saint-Jean	56	82
Nouvelle-Écosse			Ensoleillé	Halifax	56	82
Ile-du-Prince-Edouard			Ensoleillé	Charlottetown	58	78
Terre-Neuve			Averses	Saint-Jean	62	68

si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	69	83	Chicago	63	91	New Orleans	77	87
Washington	68	86	San Francisco	53	66	Miami	76	87
Boston	65	86	Los Angeles	63	71			

Vers les capitales

Paris	—	68	Moscou	—	79	Hong Kong	—	82
Londres	—	70	Stockholm	—	84	Lisbonne	—	77
Rome	—	86	Tokyo	—	73	Sydney	—	59
Berlin	—	84	Athènes	—	82	Tunis	—	93
Amsterdam	—	77	Casablanca	—	73	Vienne	—	81
Bruxelles	—	77	Genève	—	75	Varsovie	—	73
Madrid	—	81	Le Caire	—	88			

Vers les plages

Acapulco	77	90	Bermudes	76	81	Nassau	81	88
Mexico	55	72	Barbade	77	86	Rio de Janeiro	—	—

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
ÉTUDES À TEMPS PARTIEL (ADULTES)

DATE LIMITE DE DEMANDE D'ADMISSION POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1973-74: 1er AOUT.

Des cours sont offerts le soir à partir du 10 septembre prochain dans les départements suivants:

- CHIMIE
- GÉOLOGIE
- INFORMATIQUE
- MATHÉMATIQUES
- PHYSIQUE
- SCIENCES BIOLOGIQUES

ENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Découper, remplir et retourner le coupon-réponse ci-dessous à:
FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
SERVICE DES DOSSIERS DES ÉTUDIANTS
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128 - Montréal 101
Tél.: 343-6521

Ces cours font partie des programmes conduisant au baccalauréat en sciences spécialisées ou avec sujet majeur et intéressent notamment les enseignants en exercice.

☐ Je désire recevoir la liste et la description des cours offerts.
☐ Je désire recevoir un formulaire de demande d'admission.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TEL:

La nomination de son frère

Lucien Saulnier n'a jamais été consulté

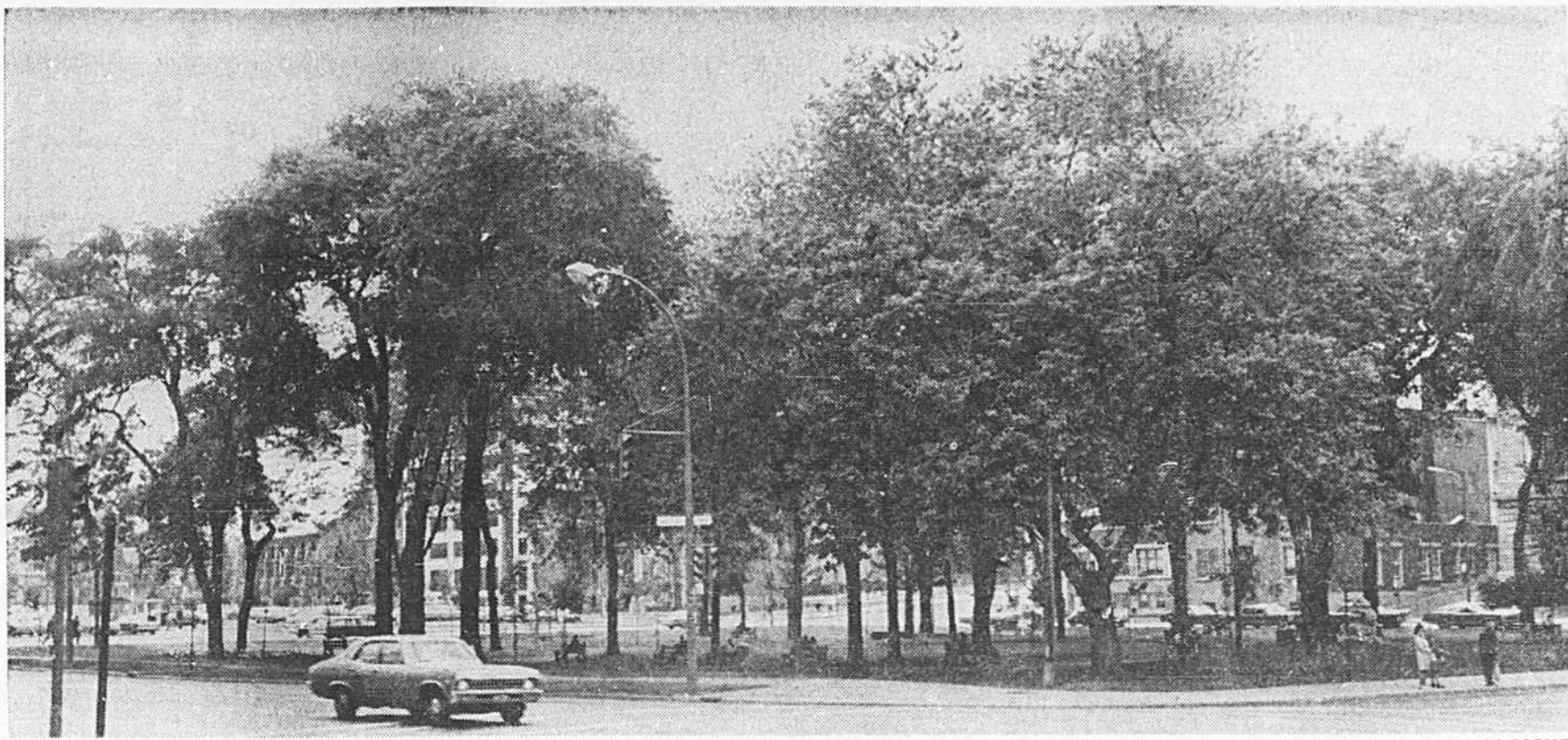


photo LA PRESSE

L'avenir du "carré" Viger: pas de décision avant l'automne prochain

par Claude GRAVEL

Les pourparlers entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal concernant l'avenir du square Viger ont été interrompus, il y a quelques semaines, et ne reprendront vraisemblablement pas avant l'automne ou l'hiver prochain.

Conflit à l'horizon? Pas du tout. Le haut fonctionnaire qui était responsable du dossier pour le gouvernement provincial, M. John Connolly, prendra bientôt sa retraite, et il faudra un certain temps à son successeur, M. Jacques Hébert, pour se familiariser avec la question.

M. Connolly était assistant du sous-ministre des Transports pour la région de Montréal. M. Hébert est lui-même à l'emploi du ministère.

On précise au ministère que "les échéances ne sont pas proches" et que les travaux de construction de l'autoroute est-ouest pourront se pour-

suivre même si on n'a pas encore déterminé si l'autoroute passera sous terre, en tranchée ou à la surface du sol dans le secteur du "Carré" Viger.

LA PRESSE révélait dans son édition du samedi, 26 mai, que la construction de l'autoroute risquait de détruire le célèbre square Viger — le deuxième parc dans la métropole, après celui de la place d'Armes. Les plans des ingénieurs du gouvernement québécois prévoient en effet que l'autoroute sera construite en tranchée jusqu'à la rue Saint-Denis, qu'elle passera sous le parc jusqu'à la rue Saint-Hubert, et qu'elle referra alors surface.

Ces plans n'ont pas été changés. Leur exécution a simplement été retardée jusqu'à ce qu'une entente intervienne entre la Ville et le gouvernement.

La partie est du square Viger, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André, sera ainsi entièrement détruite. Quant à la partie ouest, entre les rues Berri et Saint-Hubert, elle sera théoriquement épargnée.

Elvis Presley ne vient pas à Montréal

par Christiane BERTHIAUME

Avez-vous vraiment espéré voir Elvis Presley en spectacle? Perdez vos illusions! Vous avez été victimes d'une fumisterie. Elvis Presley ne viendra pas! Il ne donnera pas de spectacles au Jardin des Étoiles le 14 et 15 juillet.

Les billets n'ont jamais été disponibles. L'annonce publicitaire, parue dans les quotidiens hier, disait pourtant qu'Elvis Presley "en personne", avec un orchestre de 21 musiciens, donnerait deux spectacles par soir!

L'histoire commence bien mais finit mal.

Il y a quelques jours, l'imprésario, Sheldon Kagan (qui s'occupe du Jardin des Étoiles cet été) reçoit un appel téléphonique de Toronto. L'interlocuteur, Peter Boyland, lui fait part d'un projet: celui de présenter quatre spectacles en deux soirs au Jardin des Étoiles, des spectacles que la télévision filmerait pour en faire une émission spéciale sur Elvis.

Sheldon Kagan rencontre M. Boyland à Toronto. Ce dernier lui montre des documents, des contrats attestant, semble-t-il, de l'intérêt de la MGM et de Paramount dans cette affaire.

De retour à Montréal, Sheldon Kagan demande à la compagnie de disques pour qui Elvis Presley enregistre, la maison RCA Victor, des affiches publicitaires, du matériel de promotion.

RCA Victor appelle sa filiale à Los Angeles pour en obtenir.

C'est à ce moment-là que le chat sort du sac.

A Los Angeles, on n'est absolument pas au courant de ce spectacle d'Elvis Presley. Ce dernier n'a aucun engagement prévu au programme.

La vente des billets a été immédiatement annulée, l'affaire semblant louche.

par Claude MASSON

M. Lucien Saulnier, frère du directeur de police Jean-Jacques Saulnier, n'a jamais été consulté sur la nomination de son frère, ni directement ni indirectement, ni comme président du comité exécutif de la Ville de Montréal, ni comme président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Même après avoir travaillé sans arrêt durant dix ans aux côtés du maire Jean Drapeau, ce dernier n'a jamais consulté ni même prévenu personnellement M. Lucien Saulnier de la nomination de son frère à la tête du plus important corps policier du Québec.

C'est le soir du 20 avril 1971, alors même que la nomination du directeur Saulnier était rendue officielle par le maire de Montréal, que le bras droit du maire durant une décennie apprit comme tout le monde cette promotion. M. Saulnier dirigeait alors les destinées de la Communauté urbaine depuis cinq mois. Il avait quitté la présidence de l'exécutif de la métropole après les élections municipales de la fin d'octobre 1970.

C'est M. Charles Roy, chef du cabinet du maire Drapeau, qui téléphona à M. Saulnier, chez lui, le soir du 20 avril 1971, pour lui annoncer la "bonne nouvelle" du maire. Les conseillers municipaux, tous membres du Parti civique, avaient entériné la décision de leur chef, quelques instants auparavant.

M. Saulnier fut consterné. Il télé-

phona immédiatement au restaurant Hélène de Champlain, où étaient réunis les conseillers du Parti civique, pour dire à un membre du comité exécutif de ne pas poser ce geste. Il était déjà trop tard.

Par ailleurs, il est vrai que le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a confié à M. Saulnier, à la fin de 1971, que son frère ne serait jamais chef de police de la Communauté urbaine et que cette nomination était "une erreur qui n'aurait jamais dû être faite", comme l'a déclaré jeudi le ministre Choquette.

M. Saulnier présidait alors les destinées de la CUM. Le directeur de police de la Communauté, M. René Daigneault, a été nommé en vertu de la loi d'intégration et non par le conseil de la CUM.

LA PRESSE était au courant depuis quelques mois des différents faits cités plus haut mais M. Saulnier nous a autorisés, hier, à les publier.

L'ex-président du comité exécutif de Montréal et de la CUM, aujourd'hui haut fonctionnaire à titre de président-directeur général de la Société de développement industriel, ne veut pas dépasser les faits. Il ne commente pas "l'affaire Saulnier" ni tout ce qu'elle implique de plus en plus, depuis quelques jours.

M. Saulnier n'a jamais voulu parler de sa vie privée ni de celle des siens. Cette fois, c'est son frère qui est en cause. M. Saulnier est malheureux mais il ne peut tout de même pas dire qu'il a été contre la promotion accordée à son frère par le maire Drapeau.

La CUM enquête sur les activités de Lamothe

par Michel AUGER

Le directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. René Daigneault, a confié, il y a deux semaines, à six de ses détectives, une enquête sur les activités de l'ex-policier Rolland Lamothe avec M. Jean-Jacques Saulnier, qui est toujours directeur de la police de Montréal, d'une part, et certains membres du crime organisé.

Les résultats de cette enquête ne sont pas connus puisque les policiers poursuivent encore leurs recherches. Toutefois, une enquête de La Presse a permis d'établir que ce n'est pas d'aujourd'hui que le nom de M. Lamothe est mentionné dans les recherches policières.

Cet ancien agent, qui fut le bras droit de Jean-Jacques Saulnier alors qu'il était le chef de l'escouade de la moralité de la police de Montréal, a été relié au crime organisé, selon ce qui a été révélé récemment à l'Assemblée nationale.

Lamothe, qui est âgé de 41 ans, a quitté la police de Montréal le 29 mars 1966, peu après que ses supérieurs lui eurent imposé une suspension de cinq jours. Il comptait alors 14 années de service.

Par la suite, il est devenu partenaire dans une concession de cabaret à l'Expo, puis à Terre des Hommes. Il a également des intérêts dans une agence de voyage et dans un commerce de ventes de voitures.

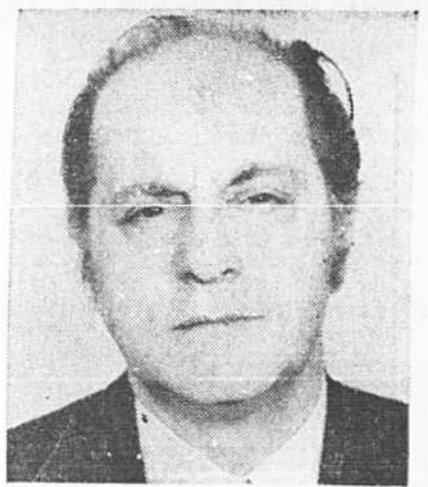
D'après les renseignements que nous avons pu recueillir au cours des derniers jours, Rolland Lamothe a encaissé, le 27 novembre 1968, un chèque de \$800 émis par Angelo Lanzo, un personnage qui a été appelé comme témoin par la Commission de police dans son enquête sur le crime organisé.

Il était également mentionné dans une déclaration de la prostituée Martha Adams, signée le 3 avril 1967, et qui impliquait aussi l'actuel directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier.

Le 13 août 1969, il a été observé par plusieurs policiers à l'intérieur du Café Métropole, au 1236 ouest, de la rue Sainte-Catherine, alors qu'il était en compagnie d'une dizaine de person-

nages de la Cosa Nostra locale, dont Nicholas Dilorio, le propriétaire de l'établissement.

Le 15 décembre 1970, plusieurs témoins l'ont vu alors qu'il était accompagné de William O'Bront, le millionnaire de la viande, dont le nom a été relié à plusieurs reprises à des personnages importants du crime. Dilorio et Lanzo étaient également présents lors de cette rencontre.

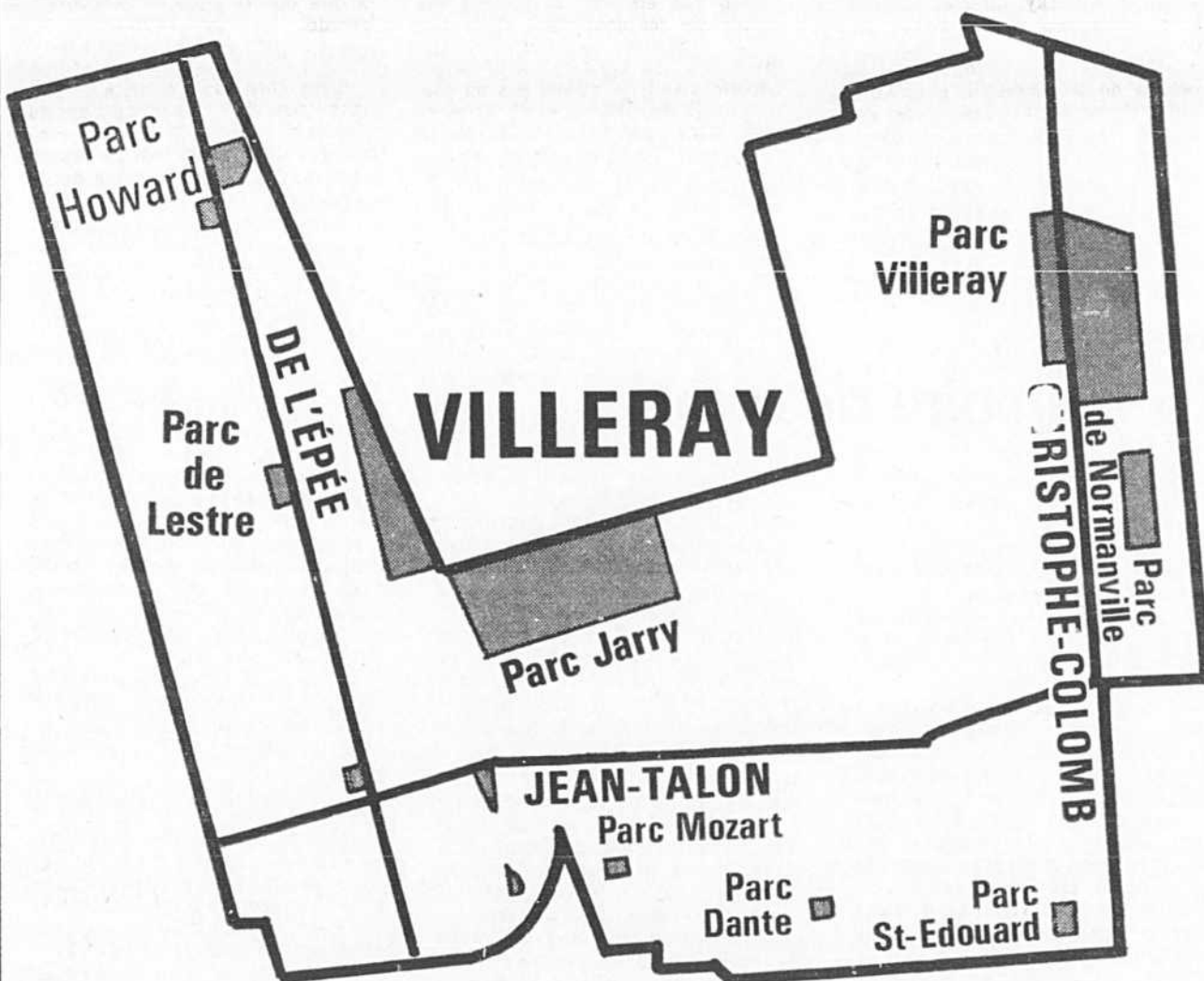


FRANK DASTI



NICHOLAS DI IORIO

plein air à Montréal



Des parcs, mais population dense

Dernier d'une série de 18 articles sur les activités des parcs et terrains de jeux dans les quartiers de Montréal au cours de l'été.

par Claude GRAVEL

Borné par le quartier L'Acadie au nord et le quartier Saint-Edouard au sud, Villeray comprend non seulement le quartier de ce nom mais Parc Extension, plus cosmopolite. Les statistiques ne lui accordent que 0,49 acre d'espaces verts par 1,000 habitants. Pourcentage qui peut davantage s'expliquer par une forte densité de population que par une pénurie de parcs ou de terrains de jeux.

Le district de Villeray comprend trois parcs de voisinage, dont un a 18 acres, et quatre terrains de jeux. Et tous les Montréalais qui aiment le baseball se sont arrêtés un jour ou l'autre dans ce quartier

pour aller admirer (?) les Expos au parc Jarry.

En fait, un curieux découpage de la carte électorale permet à ce parc urbain de faire à la fois partie du district de Villeray et du district de L'Acadie. Si la présence des Expos en a modifié l'aspect, on peut encore y jouer à la balle-molle, au baseball, au tennis. Le parc dispose aussi d'une piste d'athlétisme éclairée, d'un terrain de pique-nique, d'une pataugeuse, d'appareils de jeux fixes et d'une piscine extérieure, au 205 ouest, rue Faillon.

Au nord de Liège, à l'est de l'Épée, le parc Howard, de 2,60 acres, comprend des appareils de jeux et un terrain de balle-molle.

Baseball, balle-molle et football sont les sports qui peuvent se pratiquer au grand parc Villeray (18 acres), situé à l'est et à l'ouest de Christophe-Colomb, au nord de Villeray. Ce parc a aussi des appareils de jeux pour les jeunes.

A l'est de Saint-André, au nord de Saint-Zotique, le petit terrain de jeux Saint-Edouard (0,86 acre) renferme quelques appareils de jeux. C'est un parc boisé.

Le terrain de jeux De Lestree, un parc de 1,18 acre, entre de l'Épée, Balle et Bloomfield, comprend aussi quelques appareils de jeux.

Terrain de jeux de 3,36 acres entre DeNormanville, Everett et DeLaroche, DeNormanville, dispose de deux terrains de balle-molle.

Balle-molle également, mais aussi appareils de jeux et pataugeuse pour les tout-petits, dans le parc Turin (2,72 acres), entre de Castelleau, de Lanaudière, Jean-Talon et Chambord.

Au sud de Mozart, face à la rue Waverly, le terrain de jeux Mozart renferme des appareils de jeux fixes. Il est toutefois de dimensions très modestes: 0,29 acre.

FIN

mini-loto Tirage 14
Vendredi, 6 juillet 1973
23 Séries émises—90,000 chancs
Possibilité de:

28783	—	23 gagnants de \$5,000.
8783	—	184 gagnants de \$500.
783	—	1863 gagnants de \$100.

LOTO PERFECTA

14e course, le 5 juillet 1973

ORDRE \$729.10 (177 prix)
DÉSORDRE: \$31.70 (3,947 prix)

VENTES
TOTALES
\$529,580.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
8	5	3	1

ACHETEZ UN CHALET GEODESIQUE

— que vous pourrez facilement convertir en maison touristique permanente en ajoutant une deuxième membrane ou en changeant plaque, fibre de verre, ciment, etc.

- ★ Se monte en une journée
- ★ Idéal pour abri de piscine
- ★ ou abri agricole

24 pi. de diamètre \$1245
48 pi. de diamètre \$1495
32 pi. de diamètre \$1265
803 pieds carrés, 8 app. \$2765

Venez voir le modèle à
6581 est, Sherbrooke
Tel.: 259-8127
DOMES GEODESIQUE DU CANADA LIMITEE

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président
JEAN SISTO
directeur de l'information
VINCENT PRINCE
editorialiste en chef

Qu'arrivera-t-il à l'UQAM?

Le président du syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), M. Roch Denis, convoquait récemment les journalistes pour leur dire que la rentrée de septembre à cette institution pourrait bien être compromise. Selon lui, l'administration se montre antisyndicale, de même que peu respectueuse des principes démocratiques, et cherche à éviter une véritable négociation collective avec ses professeurs.

La dernière convention collective, sauf erreur, a expiré le 31 mai de cette année et les discussions en vue de son renouvellement n'ont pas encore débuté. Mais ce n'est pas sur ce retard apparemment que M. Denis fait reposer ses appréhensions. Si l'on s'en tient aux propos qu'il a tenus à sa conférence de presse, son inquiétude est plutôt suscitée par l'incident que voici. Son propre contrat, comme celui de quelques autres professeurs, n'a pas été renouvelé en dépit des recommandations favorables des départements concernés.

Si on le comprend bien, l'administration serait antidémocratique en faisant fi des vues exprimées par les départements, et elle témoignerait de son antisindicalisme en ne renouvelant pas le contrat, en particulier, du président du syndicat des professeurs (affilié à la CSN).

Il est possible que M. Denis ait raison de se montrer soupçonneux, mais il ne nous en vaudra sûrement pas d'exiger un supplément d'information avant de souscrire à ses craintes. Ce supplément d'information pourrait porter, en particulier, sur les quelques points que nous développons à l'instant.

D'après le président du syndicat, il serait antidémocratique pour l'université de ne pas accepter, en particulier, les recommandations d'un département. Mais, c'est quoi un département? L'ensemble des professeurs enseignant dans les disciplines qui en relèvent? Si tel est le cas, ne s'agirait-il pas, en quelque sorte, de professeurs se recommandant les uns les autres? Vous me recommandez si vous voulez que je vous recommande.

Ces départements, que nous sachions, ne sont pas des organismes paritaires, c'est-à-dire avec égale représentation patronale et syndicale. Si l'on peut parler ici justement dans une optique de patron ou de syndicat, ces organismes seraient plutôt syndicaux.

On a voulu une large participation au processus de décision à l'intérieur de cette université. Mais a-t-on voulu priver, par le fait même, la haute administration de son pouvoir de décider en dernier ressort? Il faudrait, en d'autres termes, qu'on nous dise si cette participation dont il est question dans la charte se situe au niveau de la consultation ou si un département, une famille, un module peuvent imposer leurs vues à ceux qui ont été nommés pour diriger l'institution.

Nous comprenons que la direction de l'UQAM ne peut agir dans une tour d'ivoire. Mais que lui reproche-t-on au juste? A-t-elle refusé de considérer les recommandations de ses départements en ce qui touche les renouvellements de contrats ou a-t-elle simplement décidé, après avoir écouté ces avis, qu'ils ne lui paraissent point fondés? Il y a tout de même une certaine différence. Et sur les cinquante-cinq cas de non-renouvellement de contrats, combien en est-il qui ne sont pas encore réglés?

Si nos informations sont exactes, c'est en février 1971 que l'UQAM, dans le but d'améliorer la qualité de son enseignement, a formulé des exigences nouvelles quant aux diplômes que devraient détenir ses professeurs pour enseigner à tel ou tel niveau. Personne n'a été pris tout à fait au dépourvu.

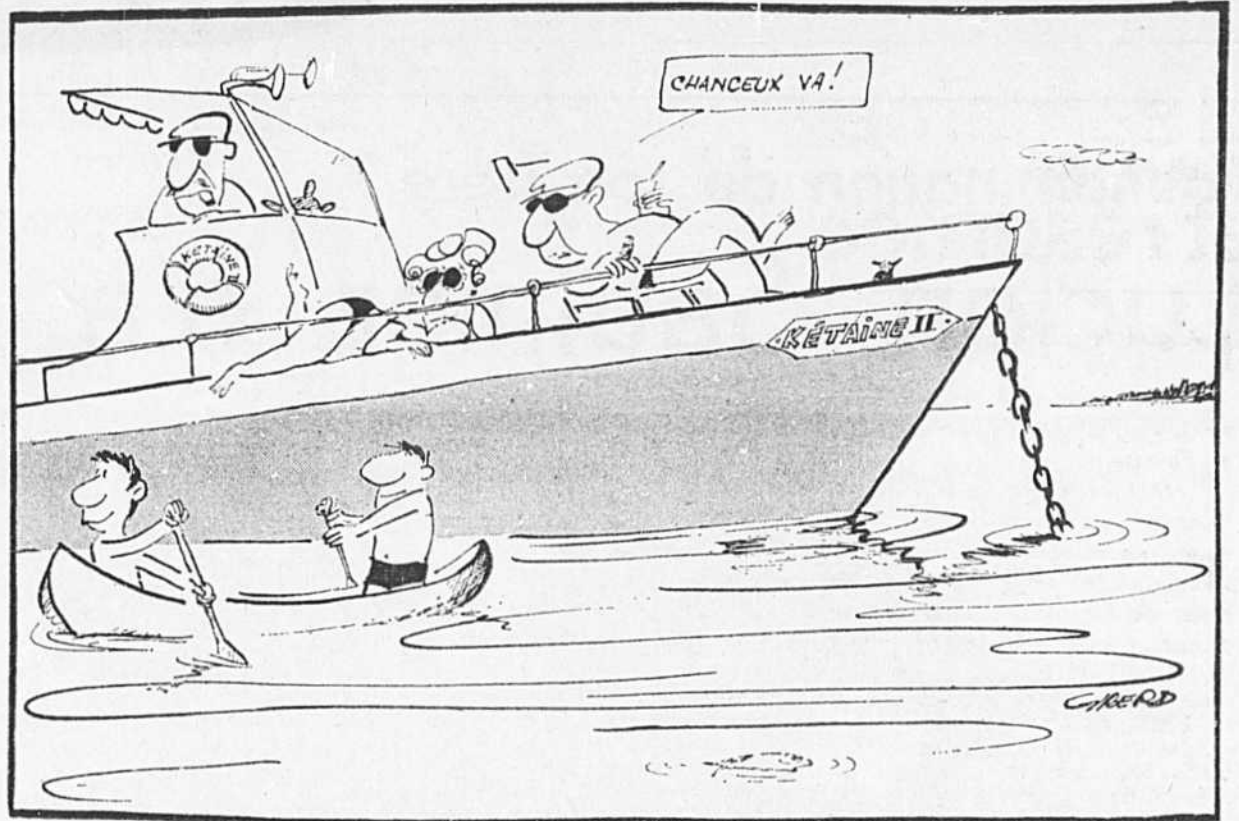
Le non-renouvellement du contrat de M. Roch Denis proviendrait de l'application de cette politique. Il se peut que la direction de l'UQAM ait mal évalué le statut académique du président du syndicat, comme celui-ci le soutient, mais de là à conclure à un sinistre complot, il y a tout de même une marge.

Tout d'abord, il y a un mécanisme prévu pour en appeler de ce genre de décision. M. Denis le sait bien puisque sa cause est présentée à l'arbitrage. Des tiers décideront qui, de lui ou de l'Université, a raison. Ne voudrait-il pas, par hasard, brûler les étapes?

De plus, il a reçu son avis de non-renouvellement de contrat en novembre dernier alors qu'il n'était pas président du syndicat, poste qu'il n'occupe que depuis mars de cette année. Où est l'antisindicalisme de l'administration dans cette décision qui le touche en particulier?

Encore une fois, l'autorité à l'UQAM n'est peut-être pas sans péché, mais, pour l'instant, les doléances du syndicat ne nous impressionnent guère.

Vincent PRINCE



(Droits réservés)
(Parue le 31-VII-71)

Il y a toujours un Watergate

Il suffit de chercher, et l'on trouve. On a cherché en Angleterre, et on a trouvé le scandale Lambton. En Allemagne fédérale, on a trouvé l'affaire Steiner. A Ottawa, on espère trouver quelque chose du côté de l'ITT, un trust américain que des organisateurs auraient incité à contribuer à la caisse électorale du parti libéral, durant la campagne électorale d'octobre dernier.

A Québec, on a trouvé tout de suite. Il a suffi de fouiller dans les cendres de la pègre. On ne sait pas encore si, pour battre Claude Wagner, à la convention libérale provinciale, c'est feu Pierre Laporte qui a sollicité l'aide de la pègre, ou si c'est la pègre qui a offert ses services à Pierre Laporte. Tout ce qu'on sait, c'est qu'entre le député Robert Burns, la CSN, Le Devoir, le syndicat des policiers et la déchéance de l'ex-chef de police Jean-Jacques Saulnier, il semble exister une filiale certaine.

A l'époque des mass media, les gouvernements n'ont pas la vie facile. Comme du temps où le secret d'Etat était encore possible, les hommes politiques restent soumis aux pressions de

groupes divers, notamment, à celles des magnats de la finance et de la pègre, à celles des groupes de droite comme à celles des groupes de gauche, à celles des parasites, des éternels quémandeurs, des tireurs de ficelles, des "patroneux". Toute cette faune fait aussi partie de l'électorat. A qui faut-il céder? Jusqu'à quel point faut-il tolérer ou résister?

Les élus du peuple ont des amis et des parents, comme tout le monde. Il ne leur est pas toujours facile de se défendre contre une aventure ou une intrigue. Le simple citoyen ne soupçonne pas que ses dirigeants n'ont presque jamais à choisir entre le bien et le mal. Ce serait trop simple. Ils ont, la plupart du temps, à opter pour le moindre mal. Ils se trouvent souvent amenés à tolérer un mal pour en éviter un pire. La chose publique n'est pas simple. Dans les maisons les plus propres, existent des coins sombres.

Le public ne voit pas les choses du même oeil. Terriblement exigeant, il veut que ses représentants aient un dossier immaculé, une conduite irréprochable. Mais ce n'est pas possible.

Tout le monde, député, ministre, chef d'Etat et souverain y compris, a sa part d'ombre et d'inavouable. "Je ne sais pas, dit Joseph de Maistre, ce qu'est la vie d'un coquin, je ne l'ai jamais été; mais celle d'un honnête homme est abominable." Mais les lanceurs de pierre ne lisent pas M. de Maistre.

Sitôt dénoncé, un scandale provoque l'indignation des braves gens qui croient encore en un monde droit et sans tache. Il provoque aussi l'indignation des épris de justice et de morale. Respectons l'émouvante naïveté de ces éléments de la population. Leur scandale est réel et sincère. Peut-on en dire autant du scandale des adversaires politiques, des groupes d'intérêts hostiles au parti en place, des journaux en quête de scoops, des éléments qui vivent d'expédients et de calculs sordides?

Sans minimiser la responsabilité des présumés coupables, il importe de voir aussi les mobiles des accusateurs. Ceci dit, ajoutons que le gouvernement se doit de faire la lumière sur tous les coins d'ombre se soulevant que tort avoué est à demi pardonné...

Jean PELLERIN

ce que pense LE LECTEUR

Appui à la cause d'un monde plus juste

Cher Monsieur,

A la suite d'une demande d'appui du Comité International pour la libération des prisonniers politiques sud-vietnamiens, nous avons pris connaissance du rapport présenté par une délégation québécoise qui a accompli une mission d'observation au Vietnam.

Nous ne pouvons rester indifférents devant tant d'injustice et de crimes commis contre des êtres humains de quelque nationalité qu'ils soient. Nous endossons la prise de position du Comité International et nous nous déclarons solidaires de l'action entreprise par le Comité. Nous demandons que de tels gestes s'étendent à tout individu lésé dans ses droits, en tout lieu où les droits de l'homme ne sont pas

respectés, où des personnes sont opprimées, suppliciées.

De telles actions se doivent d'être entreprises vis-à-vis tout régime qui brime la liberté individuelle, par la détention, pour des motifs non clairement définis.

Nous réitérons notre entier appui à la cause d'un monde plus juste et d'un univers de paix.

Fédération des Unions de Familles
Gérard CHENAIL
président.

Fanatisme et crétinisme fleurissent en Laurentie

Les émissions à lignes ouvertes sont un phénomène typiquement québécois; elles connaissent, à l'instar des films lubriques de nos cinéastes mercantiles, un succès, une popularité, qui sont à la mesure de nos préjugés, de

nos appétits dissolus et de notre infantilisme culturel.

Il suffit d'observer la ruée qui s'opère sur nos lignes téléphoniques à l'heure où l'opération est déclenchée, et d'apprécier l'objectivité toute relative des animateurs de ces navrants spectacles, pour s'attrister de cet exercice négatif de l'esprit où, à quelques exceptions près, des béotiens de chez nous se précipitent pour exhaler leurs passions ou assouvir quelque rancœur.

C'est ainsi qu'on nous sature, à longueur d'ondes et de mois, de ces tests d'opinion où la question posée est souvent aussi idiote ou ignare que la réponse qu'on reçoit; le thème qui suit le plus fréquemment derrière les mots est, il va sans dire, celui que préchent nos syndicats, nos séparatistes à tous crins et les agitateurs ou terroristes qui sont à leur remorque. Bref, le vocabulaire choisi de ces croisades à la hargne, de la haine ou de l'intrigue, jaillit en un défi constant envers l'autorité établie; il atteste par surcroît de cette éducation anémique qui nous a été dispensée à l'école et au foyer, et de ce courage anonyme dont on use pour déchaîner ceux de nos concitoyens qui occupent des postes d'autorité.

Parce que nous sommes pacifiques, parce que nous recherchons l'harmonie entre tous les groupes ethniques qui composent notre nation, nous tolérons avec imprudence, au sein du Québec, la présence et l'action d'ennemis intérieurs implacables.

C'est par exemple cette fausse élite de cabotins, idéalisée par un nombre effarant de feuilles à potins qu'on dévore à satiété; c'est cette tourbe d'éducateurs à la manque, hautement politisés, qui inculquent à notre jeunesse le culte de la violence, de l'indiscipline et le mépris total des valeurs spirituelles. C'est encore le peloton des hérauts putatifs de cette révolution en devenir qui cherche à sectionner notre pays avec ses sophismes, ses attroupements... ou les fourches... de 1837... et qui, téméraire ou grotesque, prépare l'assaut de la Cité...

Reussira-t-on un jour à libérer nos ondes... nos tribunes... et nos feuilles de chou... de cette peste?

Ceux de la majorité qui ne craignent pas de se brûler les lèvres à se dire Canadiens s'interrogent quand ils voient, entendent et lisent toutes ces sottises... et ils sont en maudit.

Charles-E. CANTIN
Québec.

BILLET

La mémoire des siècles

Un jeune amoureux s'en fut un jour trouver un orfèvre et lui demanda :

— Dites-moi, monsieur l'orfèvre, combien faut-il d'argent pour s'offrir le baiser d'une femme?

Interloqué, l'orfèvre écarquilla de grands yeux vers le jeune homme qui, au comble de l'exaltation, poursuivait :

— C'est un travail d'art que je vous demande, monsieur l'orfèvre. Ma fiancée m'a donné le plus tendre des baisers. J'en suis encré tout ébloui, et je veux encaisser ce baiser dans l'argent. Dites, dites vite, avez-vous de l'argent assez fin pour fixer à jamais l'empreinte de ce baiser sur mes lèvres?

Cette histoire est tirée d'une chanson de folklore de la province de Murcie, en Espagne.

De tout temps, l'homme a rêvé d'immortaliser ses joies, et les civilisations ont toutes essayé de réaliser ce rêve: elles ont oublié la laideur et la fade routine pour ne retenir que l'étincelle d'éternité contenue dans la vérité et la beauté.

A l'Exposition universelle de Montréal, en 1967, un coin de pavillon m'a fortement impressionné. Au bord d'une passerelle, on pouvait voir, à demi enlouis dans le sable, des éclats de béton armé, un microsilicon souillé et tordu, une enjoliveuse de roue d'automobile et quelques bouteilles de bière. Cette excavation allégorique voulait indiquer que c'est là, probablement, tout ce qui restera de notre civilisation dans un ou deux millénaires.

Ce spectacle d'une dramatique simplicité me cloua sur place. Je restai là, un bon moment, à méditer devant ces débris hétéroclites. Sera-ce vraiment là tout ce qui restera de nos grattes-ciel, de nos ordinateurs et de nos engins spatiaux lorsque les âges auront achevé leur longue et inexorable mouture?

Armés de pioches, les archéologues parcourent inlassablement le monde à la recherche des restes et des trésors des civilisations mortes. L'étude patiente des tablettes, sépultures, parchemins, statues et ruines mis au jour grâce à leurs fouilles, a permis d'enrichir considérablement nos connaissances de

l'homme, de ses croyances et de ses mythes. L'archéologie a mis en relief l'audace et l'esprit d'aventure des Phéniciens, la hantise de la mort chez les Egyptiens, la permanence des traditions monothéistes chez les Hébreux, le culte de la beauté et de la raison chez les Grecs, le sens du gouvernement et de l'organisation chez les Romains, le faste et la gloire de Byzance, la simplicité et la foi ardente des débuts du christianisme.

Le Parthénon, le Colisée, la Maison carrée de Nîmes, l'Aqueduc de Ségovie et combien d'autres monuments encore attestent, jusqu'à nos jours, de la grandeur des civilisations qui nous ont précédés et desquelles la nôtre tire sa substance. Que trouvera-t-on, dans les replis de la glaise, lorsque notre civilisation aura succombé aux assauts du temps et de la décadence?

Comparée aux civilisations antiques, la nôtre semble bien fragile. Nos villes sont revêtues, non de pierres, mais de béton sans âme, de verre et d'aluminium. Nous ignorons l'ornement et l'enjolivre. Qu'avons-nous sculpté de vraiment valable depuis Michel-Ange? Nous comptons à peine quelques timides forgerons.

Les Phéniciens rédigeaient leurs factures sur des tablettes de terre cuite; nous laissons aux ordinaires le soin de les enregistrer sur des cartes perforées que seules des machines peuvent déchiffrer. Nous enregistrons la voix humaine et la musique sur des rubans magnétiques ou des disques en plastique, et nous conservons des images animées et en couleur sur des pellicules de celluloid. Dans chacune de nos grandes villes, des armées de bureaucrates accumulent, chaque jour, d'effrayants monceaux de papiers.

Notre civilisation se révèle dangereusement périssable. Qu'un nœud bombe atomique éclate et que restera-t-il de cette toile, de ces rubans, de ces films, de cette papiersasse? Où sont nos Vénus de Milo? Où sont nos Victoires de Samothrace? Les hommes qui entendent des fouilles dans nos cendres pourront-ils aller sur la lune prendre les empreintes des pas de nos astronautes? Pour-

ront-ils deviner l'usage des silos de nos Minutemen?

Imaginons que, dans deux mille ans, un archéologue découvre des bobines de photographies de pages de LA PRESSE; n'aurait-il pas là une image honorable et véridique de notre époque?

Après un long processus de déchiffrement, l'archéologue rédigerait une fiche sommaire. "Ici, vivait une étrange peuplade. Des gens qui voulaient :

- être pris au sérieux sans l'être;
- être les premiers servis tout en étant les derniers arrivés;
- avoir droit au sourire sans avoir à laisser de pourboire;
- décrocher tous les diplômes sans avoir à étudier;
- toucher un maximum de salaire pour un minimum de travail;
- gagner la course sans avoir à courir;
- détruire la société tout en en profitant au maximum;
- aller au ciel sans avoir à y croire."

"Quels drôles de gens", dirait l'archéologue. Heureusement, les civilisations oublient ces bagatelles. Elles ont mieux à faire. Elles retiendront une forme, une couleur, une pensée, un vers bien frappé, et nos descendants de l'an 3973 diront :

— C'est peu, mais c'est bien. Cocteau est plus profond qu'il vieillit, plus je vois que ce qu'il n'en a l'air lorsqu'il dit: "Plus je s'évanouit pas, ce sont les rêves."

J.P.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Ruelier. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE (pour tous les services)	874-7272
REDACTION	874-7070
PUBLICITÉ	874-7306
PETITES ANNONCES	874-7111
LIVRAISON À DOMICILE	874-6911

BIAIS

Les envahisseurs

Leur cible: votre chalet. D'ailleurs, le danger d'invasion est double s'il est situé près d'un lac, et triple si vous avez une piscine, si petite soit-elle.

Cause de l'invasion: une phrase des plus banales, échappée de votre bouche, en mai dernier, comme, par exemple: "Vous viendrez nous voir!" L'auriez-vous cru: vous étiez déjà cuit...

Le jour de l'attaque: de préférence un dimanche. Toutefois, si la cible est assez grande, un samedi doux ou de juillet.

Quand? A l'heure de pointe, où les automobilistes se marchent sur les pneus...

Les moyens d'invasion: le plus répandu depuis l'empire romain: "le char". Il y a également le procédé dont les jeunes raffolent et que certains adultes mettent à l'index: le pouce.

Le premier contact: il diffère d'un individu à l'autre. Par exemple, le beau-garçon sort de l'auto, carte géographique en main et vous lance, triomphalement: "On a fini par vous trouver!" Comme si vous résidiez à la prison de Cowansville!

Son épouse enchaîne: "Tu parles d'un beau chalet! Il doit y avoir au

moins trois chambres à coucher là-dedans... Marcel (nom de l'envahisseur en chef), oublie pas de sortir le "charcoal"!"

La belle-sœur dépile ses enfants recroquevillés derrière les chaises d'aluminium et leur dit, devant vous bien entendu: "N'allez pas vous baigner tant que mon oncle ne vous en aura pas donné la permission!"

Les enfants ont vite fait de visiter le chalet pour en ressortir qui avec une hachette, qui avec une boîte d'hameçons, qui avec le jeu de dards, pendant que votre épouse s'achemine, résignée, vers la trousse de premiers soins.

La plus vieille de vos nièces apparaît, vêtue (?) d'un bikini et vous demande, fort à propos: "Mon oncle, aimes-tu mon nouveau deux-pièces?" Le retour imprévu de votre femme, vêtue de façon analgée, coupe court à vos éloges, pour des raisons qu'on n'a pas de "mâle" à comprendre...

Vous installez les chaises pliantes sur le gazon, et, une fois assis, comme tout bon villégiateur qui se respecte, vous lancez la question traditionnelle: "Et puis, comment ça va en ville?"

Renault GAUDET
(collaboration spéciale)

pleins feux sur l'actualité

la semaine
revue
et résuméePAR DOLLARD
PERREAULT

LA guerre froide est terminée, avait proclamé M. Brejnev, à la fin de sa visite aux Etats-Unis. Cette semaine, les délégués de 35 pays sont réunis à Helsinki, en Finlande, pour promouvoir la sécurité et la coopération en Europe.

Malgré le ton conciliant des premiers exposés, les observateurs prévoient des débats animés. Les pays non socialistes insistent en effet sur la libre circulation des idées et des hommes, alors que les pays socialistes parlent surtout des relations entre Etats, de l'intégrité des territoires et des frontières, de la renonciation à la violence et aux menaces pour régler les différends.

Sans doute, M. André Gromyko, de l'URSS, a-t-il préconisé le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de croyances religieuses, mais la conception de ces libertés n'est pas la même partout.

Le délégué de l'Allemagne de l'Est a axé son discours sur l'intangibilité des frontières; celui de l'Allemagne de l'Ouest a dit que son pays ne voulait modifier les frontières par la force, mais n'a pas exclu toute modification pacifique et a parlé de la possibilité du recouvrement de l'unité du peuple allemand par la libre autodétermination.

La Canada et les Etats-Unis participent à la conférence, qui touche essentiellement l'Europe, parce que, comme ils l'ont souligné, la sécurité de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont interdépendantes. Ces deux pays, ainsi que la Grande-Bretagne accordent une extrême importance à la libre circulation des idées et des hommes.

M. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures du Canada, a notamment fait de cette question la pierre angulaire de la conférence, disant que les relations non seulement entre Etats et organismes officiels, mais aussi entre individus sont nécessaires pour assurer une sécurité et une coopération durables.

Nouveau cabinet
au Chili

Le président Salvador Allende du Chili, après avoir réussi, la semaine dernière, avec les forces armées loyales, à mater une révolte, a remanié cette semaine son cabinet et a annoncé un plan économique d'urgence.

Le nouveau gouvernement comprend huit anciens ministres et sept nouveaux. L'équilibre entre les divers partis de l'unité populaire a été maintenu. Les communistes conservent trois ministères; les socialistes, quatre; les radicaux, trois et les divers autres mouvements de gauche, cinq.

M. Allende a annoncé que le nouveau gouvernement mettra en oeuvre un plan économique d'urgence destiné à régler les problèmes socio-économiques du pays et à renforcer l'autorité de la coalition de gauche.

Résistance passive
en Uruguay

Le président Bordaberry de l'Uruguay, après son coup d'Etat de la semaine dernière, a dû faire face à la résistance passive des travailleurs qui ont décrété une grève générale.

Il a répliqué en déclarant illégale la centrale syndicale, en ordonnant l'arrestation de ses responsables et la fermeture de ses bureaux.

L'arrêt de travail s'est cependant poursuivi; de nombreux établissements commerciaux et usines sont demeurés fermés.

Des parlementaires du front large (socialistes, démocrates chrétiens et communistes) ont annoncé leur intention de mettre en accusation devant la Cour suprême le président Bordaberry pour violation de la constitution.

Kissinger
en Chine

Le conseiller spécial du président Nixon, M. Henry Kissinger se rendra en Chine, au mois d'août, conférer avec le premier ministre Chou En-lai.

Il semble que ce voyage ait un double but: rassurer le gouvernement chinois qui s'inquiète de la tournure que prennent les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique; trouver une issue honorable à la guerre du Cambodge.

Entretiens, le prince Norodom Sihanouk, leader cambodgien en exil, a fait savoir qu'il refuserait de rencontrer M. Kissinger lors de son voyage à Pékin. D'autre part, le Nord Vietnam a déclaré que les Etats-Unis avaient violé à la fois l'accord de Paris et le récent communiqué commun, par leur engagement militaire au Cambodge.

Militaires canadiens
disparus au Vietnam

Des pourparlers ont eu lieu toute la semaine en vue de permettre à la Commission internationale de contrôle et de supervision d'entreprendre une enquête pour retrouver les deux militaires canadiens disparus la semaine dernière.

Ces derniers ont présumément été capturés par des éléments du Vietcong, mais le Gouvernement révolutionnaire provisoire le nie. Il prétend toutefois que les deux mili-

taires n'étaient pas dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils ont disparu, ce que ne veut pas admettre le gouvernement canadien.

Entretiens le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures, M. Pierre DeBané, a dit avoir appris que le capitaine Fletcher Thomson et le capitaine Ian Patten étaient vivants et en bonne santé. Il a exprimé l'espoir qu'ils pourraient être libérés bientôt.

Perturbations
de l'économie

La valeur du dollar américain a encore baissé cette semaine par rapport aux monnaies européennes, pendant que les Etats-Unis limitaient les exportations de certains produits et que les banques américaines augmentaient encore leur taux d'intérêt. Cette dernière mesure a fait dégringoler la bourse de New York.

L'inflation continue d'être un problème primordial dans les pays industrialisés. On annonçait vers la fin de la semaine que le prix des aliments a doublé en Europe au cours des 12 derniers mois. Le prix des matières premières a également considérablement augmenté.

D'autre part, le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, a déclaré que le monde risque de devoir faire face dans un proche avenir à une pénurie alimentaire.

Adoption du
Bill Turner

La réduction des impôts des sociétés que le ministre canadien des Finances, M. John Turner avait promise avant les dernières élections et qui a semblé à certains moments devoir mettre en danger l'existence du gouvernement minoritaire de M. Trudeau a été enfin adoptée cette semaine.

Le Nouveau parti démocratique, dont l'appui jusque-là, permis au gouvernement de conserver le pouvoir, s'est énergiquement opposé à cette mesure et a finalement voté contre.

Cependant, sur cette question fiscale, le gouvernement avait fait certaines concessions aux conservateurs en permettant au Parlement de la reviser après un an, et le principal parti d'opposition lui a accordé son appui.

Crime organisé
et politiciens

Une autre question du député Burns laisse entendre que le premier ministre Robert Bourassa avait été mis au courant par la Gendarmerie royale du Canada de liaisons dangereuses de certains membres éminents du parti libéral.

D'autre part, le député Burns avait demandé si M. Jean-Jacques Saulnier et l'ancien policier Roland Lamothe avaient eu des démêlés avec la justice relativement à leur participation à l'élection du maire Jean Drapeau en 1962. Le ministre de la justice a dit qu'un conseiller municipal du temps, M. Lucien Croteau, avait porté plainte contre le policier Saulnier et d'autres, pour espionnage électronique, mais que l'affaire avait été réglée hors-cour.

Nouveau Conseil
scolaire

Les élections au Conseil scolaire de l'île de Montréal ont marqué jeudi un recul du Mouvement scolaire confessionnel à la Commission des écoles catholiques de Montréal ainsi que dans les deux commissions scolaires de l'île où ce groupement pouvait compter sur de solides appuis, soit Verdun et Le-Roy.

Trois commissions scolaires catholiques de l'île, celles de l'Ouest, du Centre-Nord et du Centre-Sud n'avaient pas encore hier fait connaître leur représentant respectif au Conseil.

Il semble que sept ou huit des 17 membres du nouveau Conseil qui aura à élaborer une restructuration dans l'île de Montréal favoriseront des commissions scolaires unifiées ou du moins ne tiendront pas à tout prix à une structure confessionnelle.

Le gouvernement du Québec aura à nommer trois représentants au Conseil et il semble que ces derniers tiendront la balance du pouvoir concernant l'enjeu religieux et linguistique de la restructuration. Par ailleurs, à l'exécutif de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mme Thérèse Lavoie-Roux a été élue présidente. Le Mouvement scolaire confessionnel y détient trois des cinq sièges.

L'un des derniers bastions libéraux
en Amérique du sud s'est écrouléCHARLES
DAVIDchroniqueur à
l'information étrangère

LA FIEVRE a atteint l'Uruguay... Propagée par le virus "brésilien", une dictature militaro-civile s'est implantée, sans coup férir, dans l'un des rares Etats de l'Amérique latine qui sut observer, avec une certaine rectitude, tout au long de ce siècle — hormis la brève aventure de 1933 —, les mécanismes du jeu démocratique et tempérer les excès inévitables de ses divisions internes par un strict respect de la Constitution et des lois établies. Ainsi, avec ce coup de force du président Bordaberry, l'un des bastions de la Démocratie en Amérique latine, le plus exemplaire, compte tenu des mœurs politiques de cette région, vient de s'écrouler.

Pourtant, paradoxalement, cette brutale mise au pas de l'Uruguay par un groupe de militaires téléguant activement les agissements du président Bordaberry n'a rien d'imprévu, cet épisode ne constituant, en fait, que la suite logique des événements de février qui virent le chef de l'Etat capituler devant les exigences de l'armée. En mettant fin officiellement aux activités du Congrès, en suspendant les libertés démocratiques et en décidant de gouverner par décrets, Juan Bordaberry n'a fait que lever l'équivoque sur la situation de son régime, se libérant ainsi des carcans qui entravaient l'exercice de sa dictature.

Accusations
graves

Il n'en reste pas moins vrai qu'en dépit de la responsabilité endossée officiellement par Juan Bordaberry, le pouvoir réel et la direction effective des affaires de ce pays continueront à être détenus par les forces armées, sinon par la faction des militaires qui préconise ouvertement une ligne dure et ne cache pas ses sympathies pour le modèle brésilien. D'ailleurs le déroulement actuel de la crise a été provoqué par l'antagonisme croissant entre les militaires et le Congrès qui tenait à marquer son indépendance politique en face des injonctions des forces armées.

En effet, soupçonnant le sénateur Enrique Erro, connu pour ses affinités de gauche, de complicité avec les Tupamaros et l'accusant clairement d'entretenir des relations étroites avec les membres de la guérilla urbaine, les généraux réclamèrent, en bonne et due forme, la levée de l'immunité parlementaire du sénateur, mesure qu'ils estimaient indispensable à la sécurité de l'Etat mais qui, en réalité, les aurait habilités à déferer légalement le sénateur Erro devant une cour martiale pour y répondre.

Au Manitoba, les syndicats ont mis
le paquet pour faire réélire le NPD

par Pierre SAINT-GERMAIN

LA politique partisane est-ce l'affaire des syndicats? Certains milieux, au Québec, jettent les hauts cris devant la politisation croissante de la CSN, de la FTQ et de la CEQ. Pourtant, au Manitoba, personne ne s'est scandalisé de l'engagement sans précédent des syndicats (80,000 adhérents) aux côtés du Nouveau parti démocratique lors des élections qui viennent de reporter au pouvoir la formation dirigée par M. Edward Schreyer.

Il est vrai, d'une part, que le Congrès du travail du Canada et les organisations syndicales qui y sont affiliées épaulent partout le NPD depuis la fondation de ce dernier, en 1961. D'autre part, force est de signaler que les leaders syndicaux du Manitoba s'élèvent contre le système économique en place mais recourent à une phraséologie qui appelle à le transformer plutôt qu'à le "casser". Ils ont opté pour la social-démocratie.

Enfin, il convient de faire remarquer que la question dite nationale ne se présente pas au Manitoba de la même façon qu'au Québec: si l'on y parle d'indépendance, il s'agit pour les milieux syndicaux de l'indépendance du Canada tout court face à la puissance économique des Etats-Unis.



Au cours d'un affrontement sérieux avec les étudiants de Montevideo, la police n'a pas hésité à utiliser des gaz lacrymogènes et à ouvrir le feu pour tenter de disperser les manifestants. Cette scène qui se déroulait le 21 septembre 1968... s'est renouvelée hier encore dans la capitale uruguayenne. Les memes causes produisent les memes effets...

d'une accusation d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

Un prétexte
"plausible"

Mais, se refusant à couvrir d'un manteau légaliste un acte parfaitement contraire aux traditions démocratiques de l'Uruguay, parce que mettant en cause uniquement l'option politique d'un homme public, le Congrès repoussa obstinément les prétentions abusives du commandement. D'ailleurs la réussite d'un tel projet aurait conditionné la prise en main, sous un couvert de légalité, de toutes les institutions démocratiques de ce pays qui passeraient, à toutes fins pratiques, sous le contrôle de l'armée.

Ce refus, mettant un frein à l'ambition longtemps inavouée des chefs de l'armée de vouloir à tout prix disposer d'un pouvoir de décision direct dans la vie politique uruguayenne ne pouvait que porter les militaires les plus engagés à déclencher le processus de désintégration des institutions légales de ce pays.

La célérité de l'exécution du coup d'Etat ne peut que confirmer, en définitive, cette volonté manifeste d'intervention et prouve, hors de tout doute, que Bordaberry et sa cohorte de militaires ne cherchaient qu'à trouver un prétexte "plausible" pour se débarrasser de leurs opposants et établir ouvertement les fondements de leur nouvel ordre politique.

De plus, le caractère spécifique du train de mesures mis en place par les autorités, définitivement la ligne dominante du pouvoir et détermine l'orientation prioritaire du régime. En effet, malgré sa "profonde vocation démocratique", suivant les propres termes du président Bordaberry, quelques heures après le coup d'Etat, les premières décisions du nouveau gouvernement fort établissaient, en plus de la dissolution du parlement remplacé par un conseil spécial, l'interdiction des réunions politiques, la fermeture des universités et éco-

les secondaires et... l'institution de la censure. On doit mentionner que cette dernière mesure concerne spécialement toute publication d'informations qui, directement ou indirectement, qualifieraient de dictatoriales les ordonnances présidentielles.

Mais malheureusement pour Bordaberry, ces actes d'autorité ne semblent nullement avoir impressionné les principales organisations du pays, tant les partis politiques que les syndicats car, dix jours après le coup de force, l'Uruguay est virtuellement paralysé, la résistance au gouvernement se manifestant par une grève générale.

Dissensions
dans l'armée

Situation d'autant plus critique pour le gouvernement que l'immobilisation des moyens de transports, par suite de l'arrêt de travail dans l'unique raffinerie de pétrole, a provoqué sur les marchés alimentaires de première nécessité qui ne fait qu'aggraver la pénurie déjà existante. Et il semble que les menaces réitérées de sanctions graves à l'encontre des grévistes qui ne reprendraient pas le travail, la dissolution de la Convention Nationale des Travailleurs (CNT) et sa mise hors-la-loi aient eu l'effet contraire escompté, ces mesures d'exception ne faisant que fortifier la volonté de résistance du peuple uruguayen.

Dès le début des événements, en effet, après une période de flottement due aux tractations de certains secteurs de l'armée considérés comme progressistes avec les dirigeants communistes de la Centrale ouvrière, la résistance passive s'est systématiquement organisée, dénotant par sa force, son homogénéité et sa détermination croissante, les prévisions des autorités. Et déjà, certaines dissensions commencent à se manifester au sein des forces armées dont certains membres ne veulent pas porter la responsabilité de la dictature.

Il semble, en effet, que la marine et certains officiers supérieurs, notamment le général Zubia, commandant de la IIe région militaire, devant la vague d'hostilité qui commence à déferler sur les membres des forces armées et en face de l'absence des mesures de répression du gouvernement, aient tenu à faire savoir leur opposition au coup d'Etat et à prendre leurs distances à l'égard du régime. Certains officiers supérieurs n'ont pas hésité à déclarer que la décision du coup d'Etat ressort uniquement de la volonté du président Bordaberry.

Ces ouvertures de certains secteurs de l'armée reflètent le climat qui est en train de s'opérer au sein des forces armées et expliqueraient la teneur du programme politique publié par le "Frente amplio" et le parti national conditionnant toute normalisation à la démission du président Juan Maria Bordaberry.

Toute la question est de savoir désormais si les ouvriers qui ont été à la pointe du combat, dès le premier jour, alors que nombre d'hommes politiques gagnaient l'exil pour échapper aux arrestations, accepteraient ce dialogue avec l'armée sans avoir de sérieuses garanties concernant le rétablissement des libertés démocratiques.

Le pire
est à craindre

En tout état de cause, le désordre croissant provoqué par la mauvaise gestion d'une administration pléthorique, exacerbé par une crise économique dont les effets se font sentir depuis plus de quinze ans, mis en lumière par les agissements des Tupamaros, a conduit l'armée à prendre en main le destin de ce pays. Devant la résistance des milieux politiques et syndicaux, il est à craindre que ce pays n'entre bientôt dans la ronde infernale des coups d'Etat, contrecoups d'Etat et, inévitablement, dans la guerre civile. Naguère considérée comme la Suisse de l'Amérique latine, l'Uruguay a rejoint définitivement son environnement naturel.

cueillie en partie lors de leurs réunions. Le syndicat de la construction et celui des employés des services publics (municipalités, hôpitaux, etc.) ont aussi fait leur part. Même un certain nombre de sections syndicales d'entreprise ont prélevé des cotisations expressément destinées à défrayer la campagne du NPD.

Au total, tout indique que le coup de pouce des syndicats au NPD s'est chiffré par plusieurs dizaines de milliers de dollars, mais on n'a pu au moment de l'interview en préciser le total.

A titre indicatif, notons que, selon les données fournies par le Congrès du travail du Canada, la contribution du mouvement syndical au NPD s'élève à environ \$500,000 pour les élections fédérales.

Outre les dons en espèces, les syndicats manitobains ont détaché de nombreux militants et parmi les meilleurs, auprès du NPD et de ses candidats. Le salaire de ces spécialistes venus d'usines, d'établissements commerciaux et d'organisations diverses a été défrayé en entier, pendant la campagne électorale, par le mouvement syndical.

En conclusion, le représentant du Congrès du travail du Canada au Manitoba se réjouit du rôle des syndicats au cours de la campagne électorale, considérant qu'un parti qui se préoccupe du sort des travailleurs doit pouvoir compter sur leur appui.

- la loi protège le travailleur qui, n'appartenant pas à un syndicat légalement en grève dans une entreprise, refuse d'être affecté par l'employeur à une fonction normalement accomplie par un employé syndiqué en grève;

- les syndicats ont droit de faire la grève 90 jours après la date de leur accréditation, d'une part, et dès l'expiration d'une convention collective, d'autre part;

- la loi des accidents de travail a été nettement améliorée, etc.

Cependant, sur un point important, le nouveau Code du travail ne satisfait pas pleinement le mouvement syndical. Les organisations de travailleurs avaient réclamé l'interdiction pour tout employeur dont l'entreprise est frappée par une grève légale d'embaucher de nouveaux employés. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette demande.

L'appui des syndicats manitobains au NPD n'a pas été que verbal. Pour traduire concrètement leur attachement au parti, ils ont alimenté sa caisse électorale.

Au départ, précise MM. Coulter et Wall, le comité politique de la Fédération du travail du Manitoba a versé \$100 à chacun des 57 candidats néo-démocrates. Les conseils du travail (sorte de conseils centraux) de Winnipeg (35,000 membres), Brandon, Flin Flon, Selkirk et Pilo Falls ont de leur côté souscrit une certaine somme, re-

AFFAIRE VESCO-LEBLANC

The Trib
LeBlanc claims he's
victim of \$224 million

LA NE
Vesco acusado
penalmente

THE TICO TIMES
Vesco Case Rocks Costa Ri
As Principals Seek TV Forum

Comment Robert Vesco a acquis, sans un sou, \$225 millions

par Laurier D. CLOUTIER

SUR LE MARCHE du travail comme mécanicien dès l'âge de 15 ans; ingénieur salarié pour General Motors à 20 ans, après des cours du soir; conseiller financier puis président d'une modeste société américaine, International Controls Corp., dont il a acquis 26% des actions, M. Robert Lee Vesco réussit, à 34 ans, à prendre le contrôle de IOS, un groupe international de 160 filiales qui gère des capitaux de \$2.5 milliards.

C'est un prêt de \$10 millions effectué en 1970 qui lui a permis de mettre le pied dans la porte avant de s'emparer du contrôle des Investors Overseas Services alors en difficultés financières.

"C'était l'occasion d'attraper la bête par la queue pour lui taper la tête contre le mur. Elle pourrait avoir quelques jolis petits", déclarait à l'époque M. Vesco à trois journalistes, auteurs d'un volume aux Editions Robert Laffont, "Voulez-vous vraiment être riche? L'affaire IOS".

Ces quelques mots prennent tout leur sens aujourd'hui alors que se poursuit à New York l'enquête sur la fraude de \$225 millions de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis, fraude dans laquelle est impliqué M. Vesco ainsi que M. Norman Leblanc et 40 autres personnes et compagnies.

Les nombreux documents de poursuite de la SEC exposent par quelles transactions secrètes et subtilement exécutées les accusés auraient détourné en 1972 au moins la moitié des \$450 millions d'actifs des quatre fonds mutuels en dollars administrés par IOS.

C'est M. Bernard Cornfeld qui, en février 1960, fonda IOS, une compagnie non résidente de l'Ontario enregistrée à Panama mais dirigée de Genève, en Suisse.

Profitant des failles dans la réglementation de plusieurs pays industrialisés et de l'absence de lois sur le commerce des valeurs mobilières dans de nombreux petits pays, IOS a mis sur pied, au cours des années 1960, tout un réseau de succursales tant dans le domaine de l'immobilier, de l'assurance, de la fiducie et de la gestion que dans le secteur bancaire.

Une clientèle en or et des vendeurs hors pair

Mais d'autres raisons expliquent aussi ce succès phénoménal de IOS.

Le fondateur de IOS et ses collaborateurs localisèrent en effet très tôt une clientèle en or: les 800,000 soldats américains expatriés en Europe, les 2.5 millions de civils américains disséminés à travers le monde, les autres catégories d'expatriés et, enfin, les bourgeois des pays du Tiers-Monde qui se méfiaient des aspirations de leurs propres compatriotes et donnaient toute leur confiance aux étrangers.

M. Cornfeld, un ex-travailleur social ayant effectué des études en psychologie et en comportement de groupe, forma en outre une équipe de vendeurs hors pair, appelés "associés", auxquels on promettait de devenir millionnaires.

Ces facteurs conjugués à la ferveur messianique des vendeurs (mettre le capitalisme à la portée de monsieur Tout-le-Monde) contri-



Norman P. Leblanc: avec l'argent de l'IOS, il a bâti un empire pour Vesco aux Bahamas.

buerent à la croissance rapide de IOS malgré l'opposition de l'établissement financier européen et l'acharnement de la SEC des Etats-Unis.

Des vendeurs administraient IOS

Mais l'organisation de IOS accusait aussi des faiblesses graves. Par exemple, le groupe international était dirigé par des vendeurs aux connaissances limitées pour les transactions financières ou encore qui administraient beaucoup plus en fonction de leurs propres profits que de ceux de leurs clients. On se permettait des investissements très risqués dans des valeurs spéculatives et même dans des compagnies personnelles des dirigeants de IOS. L'absence de réglementation des pays hôtes du groupe international laissait toute latitude aux dirigeants de IOS.

Ces lacunes expliquent pourquoi dès le début de 1970, les difficultés financières de IOS (dues en partie aux demandes de rachats des clients et à la dégringolade de la Bourse de New York) firent craindre la faillite.

Les dirigeants de IOS se mirent alors à la recherche de sauveurs. Plusieurs groupes financiers internationaux offrirent leurs services mais se décommandèrent par la suite.

Vesco prête \$5 millions à IOS avec \$5.5 millions de IOS

Même en difficultés, IOS contrôlait encore l'une des plus importan-

tes masses de capitaux d'investissement: \$2.5 milliards provenant de l'épargne de millions de citoyens de l'Occident. Mais administrer des fonds aussi importants était-il vraiment rentable?

C'est dans ce contexte qu'en septembre 1970, M. Vesco offrit au nom de sa modeste compagnie du New Jersey, International Controls, un prêt de \$10 millions à IOS.

Les documents de poursuite de la SEC des Etats-Unis révèlent cependant que quelques semaines après l'accord de prêt, M. Vesco menaçait de liquider IOS si on ne limi-

La clef du complot de Vesco et Leblanc

Kilmorey Investments Ltd.

contrôlée par M. Vesco, la compagnie a acquis 33% des actions de IOS.

IOS Ltd.

détient 80% des actions votantes de Transglobal Financial Services qui dirige plusieurs fonds mutuels de IOS dont: Fund of Funds, International Investments Trust, Venture Fund et Transglobal Growth Fund.

Value Capital Ltd.

peut entre autres acquérir tous les droits, titres et intérêts des actions votantes de Fund of Funds, Transglobal Growth Fund et IIT Management Co.

* selon les documents de poursuite de la SEC des Etats-Unis.

taut pas le montant du prêt à \$5 millions.

Puis comme International Controls ne possédait pas les \$5 millions nécessaires, IOS dut elle-même déposer une garantie collatérale de \$5.5 millions en liquide à la banque de M. Vesco, la Butlers Bank des Bahamas, afin d'obtenir le prêt soi-disant indispensable.

IOS ne put s'y opposer parce qu'entre-temps, comme le prévoyait l'accord de prêt, M. Vesco avait constitué un comité spécial, au-dessus du conseil d'administration, qui détenait un droit de veto sur toute décision financière de la société.

Vesco prend le contrôle de IOS avec les \$ millions de IOS

M. Vesco manœuvra ensuite pour s'assurer un contrôle incontrôlé sur les actions de IOS.

D'abord, il se porta acqureur des 6.6 millions d'actions privilégiées de M. Cornfeld au coût de \$5.5 millions, grâce à un prêt du même montant consenti par une compagnie qui vivait des transactions de IOS: Arthur Lipper Corp.

Puis, en tant que président, il ordonna à International Controls de déboursier \$3 millions pour acquérir des actions additionnelles de IOS et de deux de ses principales filiales, Value Capital et International Bancorp.

Pour vraiment détenir les commandes de IOS, il ne restait plus à M. Vesco qu'à ordonner le transfert des actions de IOS de International Controls, fortement surveillée par la SEC des Etats-Unis, à des compagnies établies dans des pays non réglementés.

Vesco réussit alors à convaincre International Controls (le 30 mars 1972) de vendre ses actions de IOS au prix de \$28 millions à une compagnie fantôme (capital autorisé de \$2,000) des Bahamas, Kilmorey Investments Ltd. Cette dernière a acquitté son engagement grâce à \$20 millions de capitaux provenant de "Venture Fund, un des quatre "dollar funds" de IOS.

M. Vesco demanda ensuite à son principal collaborateur, M. Norman Leblanc, de prendre le contrôle de Value Capital et de International Bancorp.

M. Leblanc acheta à cette fin (le 3 juin 1972) de International Bancorp deux compagnies fantômes des Bahamas au prix de \$1,000 chacune: Global Holdings Ltd. et sa filiale, Global Financial Ltd.

Le même jour, M. Vesco ordonna à International Controls, de son poste de président et principal actionnaire, de vendre à Global Financial ses actions de Value Capital et de International Bancorp au prix de \$7.35 millions. Global Financial paya la note (le 30 juin) grâce aux... \$20 millions de capitaux provenant de Venture Fund, IOS.

Le "siphonnage" des 4 "dollar funds" de IOS

Comme Kilmorey Investments et Global Financial prenaient ainsi le



Robert Lee Vesco: à 15 ans, il était mécanicien de garage. Vingt ans plus tard, on l'accuse d'une fraude de \$225 millions.

contrôle de plusieurs fonds mutuels et institutions financières de IOS, la porte était alors ouverte au "siphonnage" des quatre "dollar funds", les principaux réservoirs de capitaux du groupe international: au moins \$225 millions disparurent sur des actifs d'environ \$450 millions, selon la SEC des Etats-Unis.

Après avoir ordonné aux quatre "dollar funds", entre avril et octobre 1972, de vendre leurs valeurs mobilières négociables et avoir réuni ainsi environ \$232 millions, M. Vesco et son groupe transfèrent de nombreuses tranches de ces liquidités au profit, d'une part, des compagnies dirigées par eux-mêmes aux Bahamas et au Costa Rica, de même que, d'autre part, aux comptes de nombreux amis qui les avaient aidés à s'installer dans ces petits pays aux réglementations fort limitées et aux dirigeants corruptibles. (Selon la SEC des Etats-Unis.)

Finalement, en novembre dernier, la SEC intentait sa poursuite contre MM. Vesco, Leblanc et 40 autres personnes et compagnies dans le district sud de New York.

Chacune des parties se défend maintenant avec une batterie d'avocats et l'on ne s'attend pas à une décision de la Cour avant des années.

M. Vesco et son groupe argumentent entre autres que la SEC de même que les tribunaux américains ne possèdent pas de juridiction dans cette affaire puisque les filiales de IOS et les compagnies des accusés ont élu domicile à l'extérieur des Etats-Unis. On accuse la SEC d'impérialisme aux dépens de l'Occident et, en particulier, des petits pays sous-développés qu'ils veulent aider.

La SEC réplique qu'on ne peut contester sa juridiction et celle de

la Cour puisque M. Vesco et son groupe ont utilisé... la poste et les Bourses américaines pour réussir leur complot frauduleux.

Coordination des enquêtes

Entre-temps, les responsables du commerce des valeurs mobilières de plusieurs pays se sont rencontrés au Luxembourg à la fin du mois de juin pour coordonner leurs actions face à cette gigantesque fraude aux dépens des quatre "dollar funds" de IOS, soit Venture Fund, Fund of Funds, Transglobal Growth Fund et International Investment Trust.

La coordination des enquêtes de la SEC des Etats-Unis, des Commissions des valeurs mobilières de l'Ontario et du Québec (CVMQ et CVMQ) ainsi que des Commissaires aux banques de l'Allemagne de l'Ouest et du Luxembourg a conduit jusqu'ici à des gestes concrets: gel de \$12 millions aux Etats-Unis et surtout gel à la Banque de Montréal par la CVMQ de \$107 millions de capitaux détenus par la Bahamas Commonwealth Bank, des Bahamas, dirigée par M. Norman Leblanc.

De plus, des procédures au criminel ont été intentées par les Etats-Unis, le Canada, la Suisse et le Costa Rica.

Les Etats-Unis ont enfin demandé au gouvernement du Costa Rica d'extrader M. Vesco (qui a versé \$200,000 à la caisse pour la réélection de M. Nixon à la présidence américaine), ce qui a été refusé le 22 juin dernier.

LUNDI: Vesco contrôle tout, y compris "Don Peppe"

pleins feux sur l'actualité

Au Québec, on peut maltraiter vieillards et malades sans risque d'être inquiété...

par Claire DUTRISAC

S' L'ON VEUT que cesse la prolifération des maisons où l'on exploite les vieillards et les malades, si l'on veut mettre fin à ce commerce de "charognards", il faudrait que des sanctions légales soutiennent les décisions du ministère des Affaires sociales de fermer ces établissements.

Or, il semble bien qu'il n'en est rien. C'est tout juste si l'on ne présente pas des excuses aux propriétaires de ces institutions.

Au Québec, on peut, au vu et au su de tous, le gouvernement compris, violer la loi en gérant un établissement sans permis. Quand le gouvernement décide de mettre fin à cette situation illégale, les responsables s'en tirent on ne peut mieux: ils jouent aux martyrs... et recommencent ailleurs, conservant

l'argent accumulé grâce à ce bon petit commerce.

Au Québec, avec ou sans permis, on peut maltraiter des vieillards et des malades, les priver de nourriture, de soins, exercer sur eux des sévices physiques et moraux, les spolier de leurs biens, on peut faire tout cela en toute impunité.

La loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit des amendes (de \$200 à \$1.000, s'il s'agit d'un individu ou de \$500 à \$5.000 pour une corporation) et la deux-

ième partie de la Loi des poursuites sommaires s'applique. A notre connaissance, ces articles de la loi n'ont pas, jusqu'à maintenant, été appliqués.

Quand un assisté social, dans un mois, gagne par un travail honnête, une somme de dix dollars de plus que les \$25 qu'on lui permet de gagner, on le traîne devant les tribunaux, on lui fait restituer cet argent pourtant bien acquis. On sévit contre la fraude en toutes

sortes de domaines. Mais lorsqu'il s'agit de gens sans défense aucune, dont le plus grand tort, le seul! est d'être âgés et malades, rien! Pourquoi?

Parce que notre société trouve normale cette exploitation éhontée? On peut en douter. Le débat sur l'avortement a déchaîné des polémiques sans fin. On débattait du "respect de la vie" et ce "respect" est, depuis longtemps, l'objet de sanctions très sévères pour qui y manque.

Pourquoi cette absence de réactions quand le respect de la vie des personnes âgées entre en cause? La vie qui s'achève a aussi des droits que la loi devrait d'avantage protéger.

Aussi longtemps que tous ces charognards bénéficieront de l'immunité, ils proliféreront, quels que soient les efforts du ministère des Affaires sociales. Il faut des sanctions et sévères. Autrement, tout sera toujours à recommencer.

Le ministère a fermé de nombreuses maisons, mais il en surgit d'autres: cupidité des propriétaires et tolérance du gouvernement

Pourquoi s'adresse-t-on à des journalistes plutôt qu'au ministère des Affaires sociales (MAS) pour dénoncer la situation lamentable, scandaleuse dans laquelle vivent des centaines de personnes âgées, malades physiquement et souvent mentalement?

On dira que ces situations ne sont corrigées qu'après leur dénonciation publique. C'est souvent vrai, mais pas toujours. On peut avancer d'autres raisons, toutes aussi valables les unes que les autres. Les gens se méfient du ministère où, on l'a maintes fois constaté, les renseignements transmis demeurent lettre morte. On redoute aussi les indiscrétions. Comment garder l'anonymat nécessaire quand il faut remonter toute la filière des fonctionnaires? Il reste que c'est trop souvent en vain que l'on fait des représentations au ministère. Crier dans le désert, c'est une vocation dont on se lasse vite. Devant l'incurie du ministère, on renonce. Et pourtant, de nombreuses maisons sont fermées. Comme dirait l'autre, c'est pas assez! Il en pousse d'autres comme des champignons. Ce commerce des "vieux" est payant.

Le ministère vous dira qu'il n'a pas le personnel voulu pour procéder à l'inspection fréquente (et inattendue) de tous les foyers sous sa juridiction. Il vous dira aussi qu'il manque de fonds pour fermer ces foyers et en ouvrir d'autres. Il vous parlera aussi des difficultés que lui créent les conventions collectives des employés syndiqués de ces établissements.

Aucune de ces raisons ne tient devant les réalités sordides que nous révélons... sans compter celles que nous indiquent des centaines d'appels téléphoniques et que nous n'avons pas toujours le temps ni les moyens sur-tout de vérifier.

Le plus curieux, c'est que le ministère connaît une large partie de ce que nous apprennent les lecteurs de La Presse. Selon les affirmations d'un haut fonctionnaire du MAS, il y aurait présentement plus de 400 foyers clandestins... connus! Sans compter les autres qui prolifèrent en s'abritant derrière des appellations qui leur permettent de se soustraire à la loi ou de la contourner. Certaines maisons dites "de chambres et pension" sont dans ce cas.

Un système privilégié

Faute de ressources (lisez, faute de maisons pour recevoir tous les cas de placement), le ministère tergiverse, pose des critères si bas que l'on peut entasser une vingtaine de vieillards, malades ou pas, dans n'importe quelle maison ou immeuble. C'est une forme officielle de tolérance. C'est une façon de détourner pudiquement les yeux de situations révoltantes qu'il faudrait corriger. Le ministère a malgré tout fermé un grand nombre d'établissements mais on dirait qu'il en surgit encore davantage. C'est le rocher de Sisyphe.

La cupidité des propriétaires de foyers ou maisons d'hébergement constitue la raison essentielle de leur prolifération. La personnalité de ces propriétaires (très souvent d'anciennes infirmières quand ce ne sont pas de soi-disant infirmières) devrait leur interdire de tenir ce "commerce de vieillards".

Ainsi, Mme Rivest gère, à Saint-Sulpice, un foyer qui laisse fort à désirer. Elle a acheté, à Lanoraie, un ancien couvent, une immeuble fort propre, qui semble pouvoir, du moins à prime abord, être transformé en un foyer d'hébergement convenable.

Mais comment comprendre qu'une femme qui a exploité des personnes âgées à Saint-Sulpice puisse se convertir en une administratrice acceptable pour un foyer qui comportera un plus grand nombre de pensionnaires? Le renouveau de l'immeuble ne la renouvellera pas. Cette objection s'appliquait hier à Préville, aujourd'hui à Mme Rivest. Pourquoi le ministère accorderait-il un permis à cette femme? C'est là le secret de Dieu le Père qui est à Québec.

Des complicités?

Au cours des diverses enquêtes effectuées par La Presse, les reporters ont pu se rendre compte que les voisins, assez souvent, avaient vent de la situation et savaient bien les mauvais traitements que l'on fait subir aux malades et pensionnaires: saleté, encombrement des chambres, abus de médicaments (quand "ils" dorment, ils ne demandent pas à être changés, lavés, ne demandent pas à boire, n'exigent aucun soin, etc.). Tous se taisent. Révoltés mais bouche cousue. La délation est chose vilaine; plus que de pauvres vieux et de pauvres vieilles que l'on ne nourrit guère, qui vivent dans la peur et finissent misérablement leurs derniers jours? Vraiment plus?

La population doit choisir entre ces deux maux. Dénoncer ou devenir complice.

Les médecins qui soignent ces personnes (soigner est en l'occurrence un bien grand mot) ou profitent de la situation, ou se taisent sans oser faire de rapport à Québec. Les membres de la profession médicale nous parlent souvent du respect que l'on doit à la vie. De quelle vie? La vie des personnes âgées, ça ne compte pas? Se préoccupe-t-on de la pratique des mé-

decins attachés à ces maisons? Certains s'y dévouent énormément, d'autres se contentent d'encaisser. Tous se taisent. Eux aussi, ils pourraient utiliser les médias d'information si Québec reste sourd à leurs représentations... C'est un moyen répugnant... plus que l'état de ces vieillards? Vraiment plus?

Quant aux employés, on peut les diviser en deux groupes, syndiqués ou pas: ceux qui ont peur de perdre leur "job" et les autres qui finissent par avoir le haut-le-cœur devant les tâches qu'on leur impose, les actes illégaux qu'il leur faut poser, ceux qui, enfin, sentent en eux remuer quelque chose qui s'appelle un cœur.

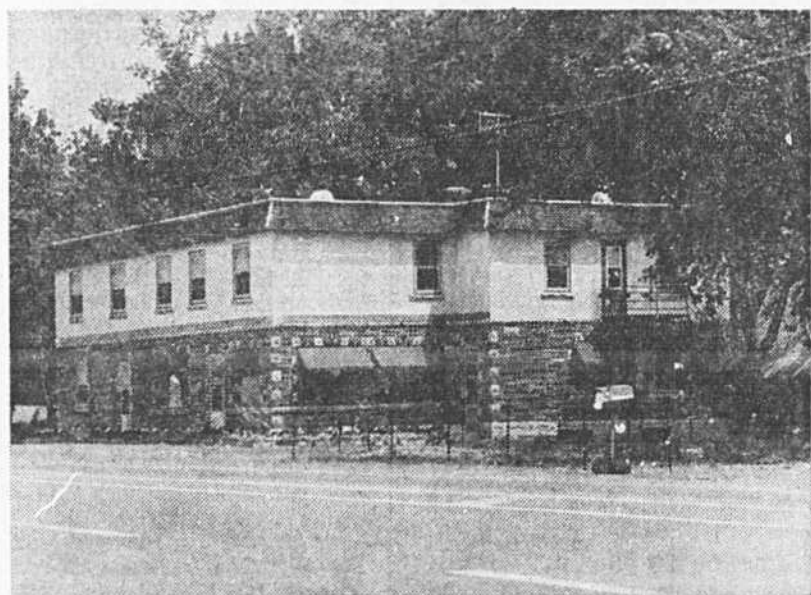
"On est obligé..."

Parce que des établissements refusent certains cas, "les cas de pipi et de caca", les cas de sénilité, ceux qui sont, selon les termes mêmes d'une religieuse, "un paquet de troubles", parce que certaines personnes ne peuvent, de toute évidence, être retournées seules chez elle, les services de bien-être social de la province, les agences de service social, les services sociaux des hôpitaux envoient leurs malades en ces tristes lieux. A contre cœur, bien sûr! Mais on les y envoie quand même. "On est obligé..." nous dit-on. C'est la rue ou ça!

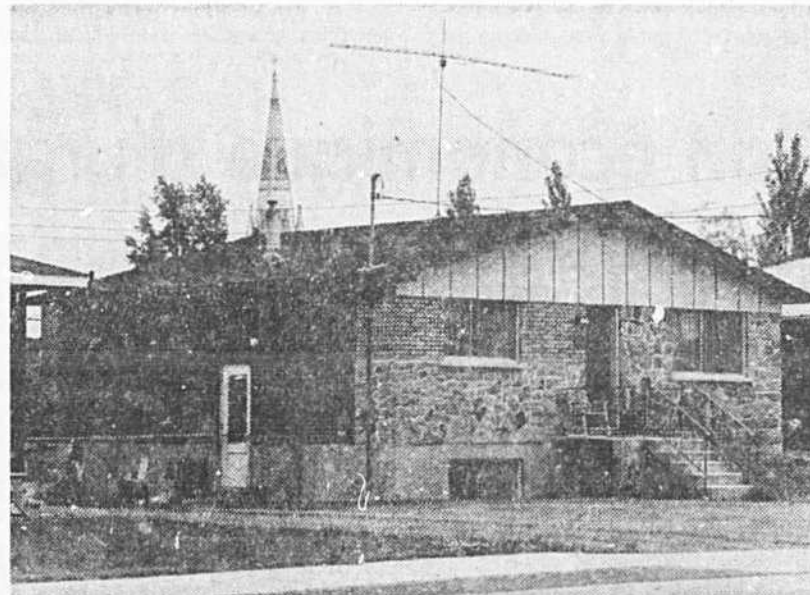
La population devrait bien dire à ses hommes politiques si "ça", c'est suffisant. Veut-elle payer le prix? C'est le lendemain des personnes d'âge mûr dont il est question. Le temps file vite... C'est le surlendemain de la jeunesse d'aujourd'hui... C'est le pénible présent de ceux qui ont beaucoup vécu et beaucoup souffert. Pour eux, le temps presse. Pour les autres aussi, mais ils ne le croient pas.



Chaque maison d'une grande ville comme Montréal renferme ses mystères. Dans celle-ci, rue Jeanne-Mance, des vieillards "en chambre et pension" s'entassent.



Qui pourrait soupçonner que, dans cet ancien restaurant devenu le foyer Rivest, de grands hôpitaux déversent des "patients à moitié morts"?



Une maison de la rue Caumartin, à Saint-Hubert, qui affiche un bonheur tranquille... C'est pourtant l'un des Foyers Morissette.



L'autre Foyer Morissette sur la rue Domville à Brossard. La porte s'ouvre sur une affiche: "Pension pour convalescents"...

Une commission de transport régionale pourrait amener le métro à Laval

par Pierre VENNAT

POUR QUE la ville de Laval accepte volontairement le métro sur son territoire, il faudrait:

- soit que la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal lui fasse un "traitement de faveur" et ne lui impose pas une participation au déficit global de la CTCUM, ce qui semble peu probable;
- soit que Québec fasse disparaître la Commission de transport de Laval en créant un organisme régional qui pourrait englober également la rive sud, ce qui serait plus logique mais aurait pour effet d'enlever le poste de commissaire au grand ami et argentin du maire Tétreault, M. André Lagarde, ainsi qu'au protégé de Jean-Noël Lavoie, Me Adolphe Prévost.

"Du strict point de vue de l'aménagement du territoire et du développement économique, il ne devrait pas y avoir d'objection de principe à la prolongation du métro dans Laval en autant que les investissements requis et les charges nouvelles imposées aux Lavallois demeurent dans les limites du raisonnable".

Pourquoi un refus?

Pourquoi donc, la ville de Laval

a-t-elle refusé, plus tôt cette semaine, la proposition du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal de prolonger le métro sur son territoire?

Refus unanime même, le commissaire dissident Paiement faisant corps avec l'administration Tétreault, même si ce n'est peut-être pas pour les mêmes motifs.

C'est qu'actuellement, de l'avis des quatre hauts fonctionnaires lavallois qui se sont penchés sur le problème du transport, le gérant Marc Perron, le trésorier Bernard Langevin, l'urbaniste Claude Asselin et le chercheur Gaston Chapeau, les investissements requis et les charges nouvelles imposées aux Lavallois ne seraient justement pas dans les limites du raisonnable.

La proposition de la CUM, écrivent les quatre auteurs d'un rapport sur le sujet, suppose que du point de vue du financement, la ville de Laval soit sur le même pied que les autres municipalités desservies.

"Ce qui paraît inacceptable du fait que Laval ne profiterait pas du réseau de surface de la CTCUM, étant elle-même desservie par la CTL, et que, d'autre part, elle doit déjà répondre du déficit de cette dernière. Cette situation particulière de Laval fait donc qu'advenant l'extension du métro à Laval, cette dernière ne pourrait être con-

sidérée comme desservie au même titre que les autres municipalités — même la ville de Longueuil — et ce serait un motif suffisant pour que la ville n'ait pas à répondre du déficit d'exploitation de la CTCUM."

Un organisme régional

Mais la Communauté urbaine, c'est connu, n'est pas reconnue pour être friande d'exceptions.

D'autant plus que, selon les auteurs du rapport, "politiquement,

Laval ne fait pas le poids avec la CUM comme organisme pouvant exercer des pressions à l'Assemblée nationale".

De sorte, ajoutent-ils, que, "si la CUM jugeait à propos d'aller chercher des pouvoirs additionnels auprès du gouvernement, il est douteux que nous puissions faire opposition avec succès étant donné l'ascendant exercé par l'organisme métropolitain vis-à-vis du gouvernement provincial".

La solution serait donc de créer

une commission métropolitaine de transport, laquelle verrait à répartir adéquatement sur tous les contribuables de la région métropolitaine de Montréal les frais d'un réseau de transport en commun couvrant la rive sud, l'île de Montréal et la rive nord jusqu'à Mirabel et les alentours (peut-être jusqu'à Saint-Jérôme).

Cette solution, d'ailleurs, est celle du ministre québécois des Transports, Bernard Pinard, qui l'a annoncée au récent symposium de la

Chambre de commerce de Montréal sur le transport en commun.

Mais la création d'un tel organisme ferait évidemment disparaître les commissions de transport locales.

Et là-dessus, l'unanimité est loin d'être faite.

Surtout sur la rive nord.

Lorsque la Commission de transport de Laval fut créée, les deux principales factions politiques du temps ont chacune nommé "leur" homme comme commissaire.

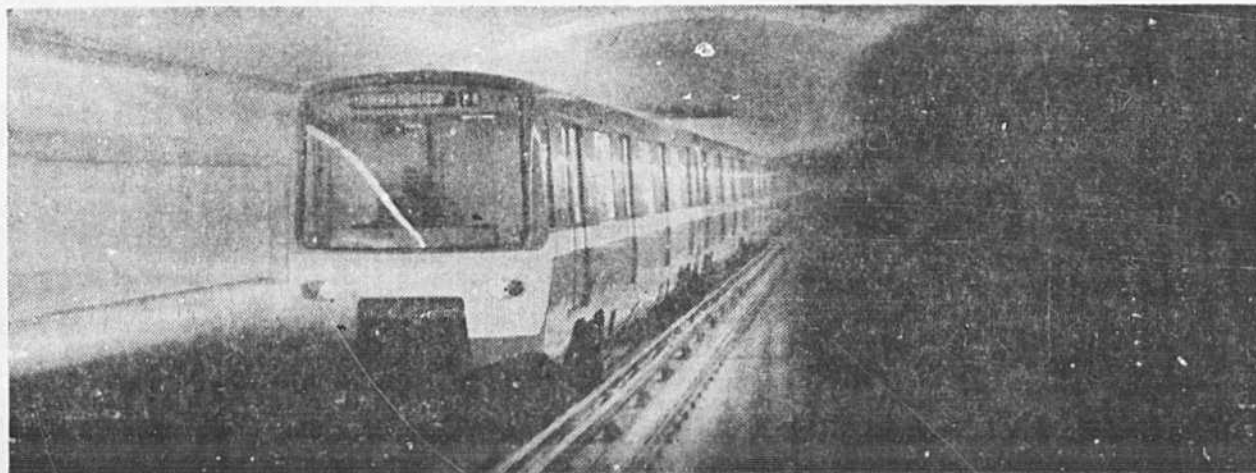
Me Jean-Noël Lavoie a fait nommer son procureur et ami Adolphe Prévost tandis que le maire lui, faisant fi de l'opposition de son collègue Lucien Paiement, faisait nommer son ami et organisateur politique André Lagarde, ex-grand argentin de l'Union nationale et ex-vice-président du comité exécutif de Laval.

Ce qui donne à Laval une commission de transport plus "politique" qu'axée sur le transport en commun.

Malgré les intentions du ministre, il ne semble pas que Québec soit pressé d'agir.

Peut-être le premier déficit d'importance de la CTL, qui semble se dessiner, fera-t-il réfléchir les autorités.

En attendant, les Lavallois pourront toujours aller prendre le métro à Henri-Bourassa.



Les gens de Laval pourront-ils un jour en profiter eux aussi?

photo LA PRESSE

LE MONDE

La Libye mine ses côtes

OSLO (AFP) — Le ministère norvégien des Affaires étrangères a envoyé hier des messages urgents aux navires de commerce norvégiens se trouvant en Méditerranée pour les informer que la Libye avait miné d'importants secteurs au large de ses côtes, apprend-on à Oslo.

Le ministère des Affaires étrangères, qui a transmis ces messages sur ondes courtes, demande aux navires d'éviter principalement deux zones dont il leur précise les coordonnées.

Enlèvement de 244 élèves

SALISBURY (Reuter) — Les 244 élèves et 34 enseignants africains d'une mission ont été enlevés, jeudi soir, dans le nord-est de la Rhodésie, par une bande de maquisards nationalistes, apprenait-on hier à Salisbury.

La nouvelle a été annoncée par le père Egon Rogek, directeur de l'établissement attaqué, la mission Saint-Albert, qui a précisé que 190 des enfants enlevés avaient été retrouvés et qu'ils étaient en train de regagner la mission.

Les forces de sécurité rhodésiennes poursuivent leurs opérations en vue de libérer les membres du personnel de la mission et les autres enfants qui ont été enlevés par les maquisards. Ceux-ci étaient au nombre de 20 à 30, a déclaré le père Rogek.

Le père Rogek, qui parlait au téléphone de sa mission, située à quelque 20 milles de la frontière du Mozambique, a indiqué que les maquisards étaient tous des jeunes gens vêtus de treillis de campagne et équipés d'armes automatiques.

Ils avaient fait irruption aux environs de 20h45 dans les salles de classe où les élèves assistaient à des cours du soir. "Nous leur avons parlé pour leur demander de ne pas emmener les enfants, mais ils n'ont rien voulu entendre. Ils ont dit qu'ils étaient venus pour libérer la Rhodésie et qu'ils prenaient les enfants pour leur donner une formation militaire", a déclaré le père Rogek.

Retraite dorée en Italie

ROME (AFP) — Plus de dix mille hauts fonctionnaires italiens ont abandonné leurs postes pour profiter d'une retraite dorée que leur offre l'Etat, réduisant ainsi de moitié les effectifs de la haute administration italienne.

Pour conduire les hauts fonctionnaires à prendre une retraite volontaire, l'Etat a en effet décidé de leur accorder automatiquement un grade supérieur, une retraite majorée et une indemnité de départ non négligeable. Les deux premières mesures ont coûté à l'Etat quelque 17 milliards de lires, tandis que la presse évalue le coût de la dernière à près de 200 milliards de lires.

Dressant le bilan de cette opération, le ministre pour la réforme administrative, M. Silvio Gava (démocrétien), a expliqué à la presse qu'il ne s'agissait pas d'une héronnière anémiant, mais d'une saignée bénéfique destinée, selon lui, à faire place aux jeunes.

Ces mesures, décidées par le gouvernement centriste démocratique de M. Andreotti, avaient été assez vivement critiquées au parlement et par la cour des comptes.

Une des conséquences immédiates de l'opération est que la plupart des ministères sont quasi déserts, notamment ceux du Travail (93 pour cent des hauts fonctionnaires sont partis), de la Défense (89 pour cent), du Commerce extérieur (100 pour cent). Le ministère des Finances lui-même, qui prépare actuellement la réforme fiscale de janvier prochain, a vu 67 pour cent de son personnel s'en aller en retraite. En revanche les diplomates, eux, sont restés, et la Farnesina n'a enregistré que 13 pour cent de départs.

Limiter la vente d'essence

WASHINGTON (AFP) — L'Agence fédérale pour la protection de l'environnement a proposé hier la limitation de la vente d'essence dans certaines villes américaines à partir du 1er juillet 1974 pour réduire la pollution atmosphérique.

L'agence propose, en outre, d'autres mesures draconiennes telles que l'interdiction de la construction de nouveaux parkings et la réduction de 20 pour cent des parkings existants à Salt Lake City, Phoenix, Tucson, dans certaines régions de la Californie, etc.

L'EPA demande aussi l'interdiction de parquer les véhicules dans les rues à Fairbanks (Alaska) et de laisser le moteur tourner pendant plus de cinq minutes. Elle propose en revanche que garages et parkings soient équipés de systèmes de chauffage pour chauffer les moteurs sous ces températures glaciales.

Pour un règlement pacifique au Cambodge Nixon demande l'aide de la Chine

SAN CLEMENTE, Californie (AFP, PA, UPI) — Le président Nixon a demandé hier à la Chine de contribuer à un règlement pacifique aussi rapide que possible au Cambodge.

Dans un entretien constructif et amical de quarante minutes à la Maison Blanche de San Clemente, en Californie, le président Nixon et le chef du bureau de liaison de la République populaire de Chine aux Etats-Unis, M. Huang Chen, ont fait le tour des grands problèmes internationaux. Mais les conversations ont porté principalement sur la situation au Cambodge et le rôle que le gouvernement

de Pékin et le prince Sihanouk pourraient jouer pour le retour à la paix.

M. Henry Kissinger, qui était aux côtés de M. Nixon, a exprimé sa conviction que la Chine était en faveur de la paix dans toute l'Indochine et qu'elle était prête à jouer le rôle qui revient à une grande puissance pacifique en Asie.

Entre-temps, à Washington, le nouveau secrétaire américain à la Défense, M. James Schlesinger, a déclaré qu'il est fort possible que le président cherche à obtenir du Congrès l'autorisation de continuer à bombarder le Cambodge au-delà du 15 août

au cas où la situation dans ce pays ne serait pas stabilisée.

Chou En-lai

A Pékin, le premier ministre chinois, M. Chou En-lai, a condamné les bombardements américains au Cambodge qu'il a qualifié d'inutiles car ils seraient impuissants à modifier la position du prince Sihanouk.

Chou En-lai s'adressait alors à un groupe de parlementaires américains en visite à Pékin. A un sénateur qui lui demandait d'être patient, le premier ministre chinois lui a demandé comment il était possible d'être patient sous des bombardements.

M. Chou En-lai a en outre qualifié de bout de papier l'accord sur la prévention des guerres nucléaires signé par le secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Léonide Brejnev, et le président Richard Nixon. "L'Union soviétique, a-t-il dit, maintient un million d'hommes à notre frontière et pourtant nous avons un traité d'amitié depuis vingt-trois ans."

Lon Nol propose un cessez-le-feu

Le gouvernement Lon Nol du Cambodge a proposé hier un cessez-le-feu

immédiat et des négociations pour mettre fin aux hostilités dans ce pays.

Cette proposition émise à une conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, Long Boret, n'a suscité aucune réaction immédiate chez les parties adverses.

Cette déclaration de M. Boret contredit toutes les prises de position antérieures du régime Lon Nol depuis son avènement par un coup d'Etat qui renversa le prince Sihanouk le 18 mars 1970.

Le plan Boret comporte le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de la neutralité du Cambodge conformément aux accords de Paris; le retrait de toutes troupes étrangères, ainsi que de tous armements étrangers pour permettre aux Cambodgiens de régler entre eux leurs problèmes, sans ingérence étrangère; remise en marche de la vieille Commission internationale de Contrôle (CIE), comprenant le Canada, la Pologne et l'Inde, créée en 1954 à l'issue de la phase française de la guerre d'Indochine. Le projet comporte aussi, outre un cessez-le-feu de toutes les parties, des négociations avec les Cambodgiens de l'autre côté, en un lieu à choisir, pour terminer les hostilités et aboutir à la réconciliation nationale.

Cependant, M. Boret dit que son gouvernement n'est disposé à traiter avec le prince Sihanouk qu'en le considérant comme un représentant des "insurgés", et non pas comme le chef d'un gouvernement; le régime Lon Nol continue à considérer qu'il n'y a qu'un gouvernement légal au Cambodge, le sien.

La proposition Boret survient quelques heures après que le président Nixon eût conféré, à San Clemente en Californie, avec M. Huang Chen, principal diplomate chinois pour ce qui est des questions cambodgiennes. En outre, le conseiller présidentiel américain Henry Kissinger doit aller à Pékin dans quelques semaines et il espère s'y entretenir avec le prince Sihanouk. Néanmoins, le prince Sihanouk a rejeté hier à Pékin l'ouverture de négociations avec Washington. De plus, également à Pékin, le premier ministre Chou a réitéré, à des politiciens américains, son entier appui à M. Sihanouk.



téléphoto PA

Appel à l'aide

Le président Nixon et son conseiller Henry Kissinger ont conféré hier, à la résidence présidentielle de San-Clemente en Californie, avec M. Houang Chen, principal envoyé du gouvernement chinois aux Etats-Unis.

American Airlines avoue qu'elle a contribué à la caisse électorale de Nixon

WASHINGTON (AFP, Reuter) — American Airlines, la seconde des grandes compagnies aériennes intérieures des Etats-Unis, a reconnu avoir versé illégalement une contribution financière au comité pour la réélection du président Nixon pendant la dernière campagne présidentielle, a annoncé hier M. Archibald Cox, procureur spécial chargé d'enquêter sur le Watergate et les autres scandales électoraux.

C'est la première fois qu'une grande société américaine reconnaît volontairement avoir contrevenu à la loi sur le financement électoral. American Airlines a indiqué que, sur \$75,000 versés en espèces, en 1971 et 1972, au comité pour la réélection du président, \$55,000 provenaient des fonds de la société. La loi n'autorise que les versements personnels.

M. Cox a souligné que le fait de reconnaître volontairement de telles irrégularités pouvait faire bénéficier leurs auteurs de circonstances atténuantes, cherchant ainsi apparemment à encourager d'autres sociétés qui auraient pu ainsi contribuer illégalement à la fortune amassée pour la réélection de M. Nixon, soixante millions de dollars, à rendre des comptes.

Fortes pressions

Le président d'American Airlines, M. George Spater, a déclaré à ce sujet que sa société avait décidé de faire un versement après une démarche de l'avocat personnel du président Nixon, M. Herbert Kalmbach, déjà compromis dans le scandale du Watergate, qui demandait une somme de cent mille dollars.

A l'époque où elle a fait son "cadeau" au comité électoral, American Airlines cherchait à fusionner avec une autre grande compagnie, Western Airlines. Les deux compagnies exploitant des lignes étrangères notamment dans le Pacifique sud et au Mexique, elles devaient obtenir l'autorisation de la Maison Blanche, qui l'a d'ailleurs refusée.

Selon M. Spater, les "pressions" opérées pour alimenter les fonds électoraux sont fréquentes, et les contributions versées par des membres de sociétés proviennent directement ou indirectement de ces sociétés "dans une mesure telle que cela crée un problème national".

"Un grand parti de l'argent obtenu du monde des affaires pour des objectifs politiques est fourni par crainte de ce qui pourrait arriver s'il n'était pas donné", a-t-il dit.

D'autre part le New York Times rapporte qu'un dispositif d'écoute avait été installé sur la ligne téléphonique de la maison où habitait Mary Jo Kopechne sitôt après sa mort par noyade dans la voiture du sénateur Edward Kennedy, près de l'île Chapquidick, au Massachusetts en 1969.

Le grand journal new-yorkais, citant une source proche de la commission

sénatoriale qui enquête sur l'affaire du Watergate, dit que la table d'écoute avait été posée sur la ligne du

téléphone de la maison où Mlle Kopechne logeait avec trois autres jeunes filles et que ce sont deux anciens

policiers new-yorkais travaillant pour la Maison Blanche qui avaient effectué le travail.

Plan économique d'urgence au Chili

SANTIAGO (AFP) — Le nouveau gouvernement du président Salvador Allende a adopté hier un plan économique d'urgence pour assurer un approvisionnement normal de la population et lutter contre les spéculateurs et le marché noir, qui depuis un an ont fait doubler les prix des produits alimentaires et de première nécessité.

Les principes fondamentaux de ce plan sont:

— Respect de la discipline et de l'austérité économiques pour enrayer le processus inflationniste.

— Centralisation de la direction et de la planification économiques.

— Intégration des organisations populaires au régime de l'administration.

— Contrôle de la production, de la distribution et des prix depuis l'usine.

— Distribution exclusive par les soins de l'Etat, sous contrôle des organisations populaires, des produits essentiels.

— Développement et rationalisation de la propriété collective et du secteur réformé de l'agriculture.

— Expropriation des propriétés agricoles irriguées de 40 à 80 hectares, mal exploitées ou abandonnées.

— Répression sévère des délits contre l'économie nationale.

— Répression du marché noir et de la spéculation.

— Sanctions exemplaires contre la fraude fiscale et l'usure.

— Défense du pouvoir d'achat et organisation de la politique des revenus.

— Favoriser d'abord les catégories à faibles revenus dans les réajustements de salaires.

— Adapter les plans et les actions économiques au souci d'affirmer l'indépendance et la sécurité du pays.

Bourguiba propose la Jordanie aux Palestiniens

BEYROUTH (AFP) — La Jordanie n'est que le nom d'un fleuve, alors que la Palestine est une réalité historique, déclare le président Habib Bourguiba dans une interview accordée à Genève, à M. Wafic Ramadan, envoyé spécial d'Al Nahar, et qui a été publiée hier.

Le chef de l'Etat tunisien rappelle que l'émir Abdallah avait annexé à l'émirat de Transjordanie, la partie arabe de la Palestine et avait donné au nouveau pays ainsi créé le nom de Jordanie. Il ajoute: avec tout mon respect pour le roi Hussein, je soutiens que l'émirat de Transjordanie avait été créé de toute pièce par la Grande-Bretagne qui avait amputé dans ce but l'ancienne Palestine. Elle avait donné à ce territoire désertique à l'est du Jourdain le nom de Transjordanie. Mais il n'y a rien dans l'histoire qui porte ce nom, alors que de

puis l'ère des Pharaons il existe une Palestine et des Palestiniens.

Pour le chef d'Etat tunisien, le problème de la Palestine et de la Jordanie devrait être réglé par un sommet arabe. Il ajoute: je maintiens que la cause de la Transjordanie est artificielle et que la Palestine est le fond du problème. Toute décision de ce sommet devrait être exécutoire. Le roi Hussein devrait se soumettre à l'arbitrage du peuple conformément aux principes de la démocratie et du droit à l'autodétermination, pour ne pas connaître le sort de son grand-père Abdallah (assassiné à Jérusalem en 1951) ou de son cousin le roi Fayçal (renversé à Bagdad en 1958) à la faveur d'un sursaut subit du peuple.

Le président Bourguiba déclare d'autre part que si Israël accepte qu'un de ses dirigeants le rencontre pour un entretien sur la base du plan de partage de l'ONU de 1947, il de-

manderait la caution unanime d'un sommet arabe, sans laquelle il ne donnerait pas suite à sa proposition.

Le chef de l'Etat tunisien affirme que la mentalité des dirigeants arabes a évolué, et que même Nasser avait changé à la veille de sa mort et se montrait disposé à reconnaître Israël si celui-ci évacuait le Sinaï et respectait le droit des Palestiniens.

M. Bourguiba explique que son initiative est motivée par sa profonde inquiétude que lui cause la situation actuelle de ni guerre ni paix, qu'il qualifie de catastrophique. Il estime notamment que les troupes égyptiennes massées sur le front du canal de Suez pourraient céder à un geste de désespoir qui permettrait à Israël de modifier de fond en comble les structures démographiques des territoires occupés sous prétexte de garantir sa sécurité.

Malte accuse le Canada à Helsinki

HELSINKI. (Reuter, UPI, AFP) — Les derniers discours prononcés, la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'apprête à mettre fin aujourd'hui par une brève cérémonie, sous la présidence du ministre finlandais des Affaires étrangères, M. Ahti Karjalainen, à sa première phase.

Une commission de coordination se réunira le 29 août pour préparer la reprise de la conférence à Genève le 18 septembre.

La journée d'hier a été marquée à la conférence par l'insistance du pre-

mier ministre de Malte, M. Dom Mintoff, sur le manque de sécurité dans les pays méditerranéens du fait de la crise du Moyen-Orient. Il aurait voulu présenter les points de vue algériens et tunisiens à la conférence, mais n'a pu obtenir l'unanimité qui aurait été requise pour ce faire. Il a indirectement attribué son échec au ministre canadien des Affaires étrangères, M. Mitchell Sharp. M. Mintoff a ainsi accusé un "participant non-européen" de mener un petit groupe d'opposition à sa proposition. M. Sharp a convenu que c'était au Canada que M. Mintoff faisait allusion.

La journée d'hier a également été marquée par un appel des pays occidentaux pour une garantie des libertés politiques, et par un autre appel du Vatican, en faveur des libertés religieuses.

Dans l'ensemble, pendant la conférence, les pays d'Europe de l'est ont mis l'accent plutôt sur les problèmes de sécurité de prévention de la guerre, que sur la coopération. Par ailleurs, des délégués occidentaux ont préconisé les libertés individuelles, notamment la liberté de déplacement.

Sharp, le pianiste

HELSINKI — Dans la luxueuse suite de l'hôtel Hesperia où loge le ministre canadien des Affaires étrangères du Canada, un piano Yamaha de fabrication japonaise.

Au clavier, un homme dans la cinquantaine, cheveux roux et figure souriante, égrène pour un cercle d'amis, une mélodie charmante qui nous parle de bruissement de feuilles, d'une eau qui coule limpide dans un ruisseau ondulant à travers un boisé rafraîchissant.

Le pianiste, c'est Mitchell Sharp. Les amis qui l'écotent, un groupe de journalistes canadiens.

La musique est de Jean Sibelius, le célèbre compositeur finlandais.

Le chef de la diplomatie canadienne qui certes n'a rien d'un Arthur Rubinstein — comme d'ailleurs ce dernier n'a rien d'un Mitchell Sharp — joue du piano pour se détendre. Et Dieu sait s'il a besoin de détente. Sa tâche, qui consiste à diriger la diplomatie canadienne, sous le bâton du véritable chef d'orchestre qu'est Pierre Trudeau, est titanesque. Il faut croire qu'il s'en tire assez bien puisqu'il est le seul membre du cabinet à avoir survécu aux multiples remaniements effectués depuis juin 1968.

Et M. Sharp a travaillé d'arrache-pied depuis son arrivée à Helsinki, mardi matin en provenance de Londres où il avait la veille au soir, participé à une "fête" en l'honneur de son homologue britannique, sir Alec Douglas-Hume.

Ici, dans la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le ministre canadien a joué un rôle sinon spectaculaire du moins très remarqué. Sa performance a fait l'objet de précédents reportages.

Pour lui permettre de se détendre, son hôte, le ministre finlandais des affaires étrangères, au courant de son talent de pianiste, lui a fait installer un piano dans sa suite.

Mais à une condition, semble-t-il, qu'il joue du Sibelius. Pour ce faire, on lui a remis de la musique "sibélienne". "Je connaissais ce compositeur, certes, mais je n'avais jamais joué ses compositions. C'est la première fois que je l'interprète", se déclare-t-il.

Pour le profane que je suis, un profane qui adore les nocturnes de Chopin, la sonate au clair de lune de Debussy, le Liebestraum de Litz, la musique de Jean Sibelius, ce célèbre enfant de la Finlande, a semblé digne de figurer dans ma modeste discothèque.

Dès demain, je visiterai un magasin de disques. C'est promis.

Et de retour dans le tohu-bohu de la métropole canadienne, je trouverai un peu de détente en écoutant du Sibelius, me souvenant de ces agréables moments passés dans un luxueux hôtel d'Helsinki, en compagnie du chef de la diplomatie canadienne.

C'est sans doute de cela que parle M. Sharp, depuis le début de cette conférence pan-européenne quand il qualifie de prioritaires — plus que les problèmes de non-agression et de frontières inviolables — l'amélioration des contacts entre les hommes à quelque bloc idéologique qu'ils appartiennent.

Procès de Jacques Rose: fin des plaidoiries dès lundi

par Conrad BERNIER

Si Me Robert Lemieux termine, lundi, le contre-interrogatoire du sergent Marcel Ste-Marie, de la Sûreté du Québec, la Couronne annoncera alors qu'elle a terminé la présentation de sa preuve. On sait déjà, officieusement, que le procureur de Jacques Rose ne présentera pas de défense. Dans les circonstances, les procureurs s'adresseront tour à tour aux jurés.

Dans les précédents procès de Jacques Rose, les plaidoiries des procureurs ont mobilisé la Cour pendant un peu plus de trois jours. C'est seulement après l'adresse du président du tribunal que les jurés se retireront pour délibérer.

Jacques Rose est accusé de séquestration et de complicité après le fait pour enlèvement et meurtre. Lors de ses 2e et 3e procès, il a été acquitté des accusations d'avoir enlevé et assassiné Pierre Laporte.

Le 7 novembre 1970, le sergent Ste-Marie a obtenu une confession de Bernard Lortie qui avait été appréhendé, le 6 novembre, au 3720 chemin de la Reine-Marie. Lortie aurait signé cette confession. Le 7 novembre, Bernard Lortie aurait témoigné à l'enquête relative à la mort de Pierre Laporte et répété, grosso modo, ce qu'il avait révélé, la veille, dans sa confession.

Le 29 décembre, Francis Simard et Paul Rose auraient également fait des confessions en présence du sergent Ste-Marie, mais auraient refusé de les signer.

Selon le témoin Ste-Marie, les confessions de Lortie, Simard et Paul Rose auraient été confirmées, en novembre 1970, ce que savaient déjà les policiers enquêteurs et fourni les informations essentielles qu'il leur manquaient.

Le sergent Ste-Marie a aussi révélé, hier, en présence des jurés, qu'il était présent, le 28 décembre 1970, au 114 de Grandpré, à Saint-Luc, lors de l'arrestation de Paul Rose, Jacques Rose et Francis Simard.

Jusqu'ici, le contre-interrogatoire du sergent Ste-Marie par le procureur de Jacques Rose a été houleux, souvent interrompu par le président du tribunal et par le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté. Me Robert Lemieux tente visiblement de discréditer le témoin. Les accrochages entre le président du tribunal et le procureur de Jacques Rose ont été innombrables depuis l'ouverture du procès.

La Couronne a versé au dossier de sa preuve plus de 200 pièces à conviction et fait entendre 70 témoins. Le procès est présidé par le juge Guy Mathieu, de la cour du Banc de la reine.

"Coco" Mercier avoue subitement

Jean-Paul Mercier, qui, selon certaines sources, devait faire de spectaculaires révélations lorsqu'il reviendrait en cour pour subir une enquête préliminaire à qui avait "esquivé", a déçu un peu tout le monde, hier.

Au lieu de faire recommencer la procédure, il a plutôt demandé à ce que son procès ait lieu sur-le-champ, et devant le juge Roger Lagarde, il a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'évasion qui avait été portée contre lui, à la suite de sa seconde fugue en quelques mois.

Il a été immédiatement condamné au maximum de la peine prévue par la loi en tel cas, soit deux années de pénitencier qui s'ajouteront à la sentence "à vie" qu'il purge présentement.

C'était incidemment, hier, l'anniversaire de naissance du prévenu qui, depuis quelques jours, est confiné au célèbre "trou" du pénitencier local, que l'on a rouvert pour lui et ses compagnons, apparemment pour les protéger de la vindicte des autres prisonniers.

Les "cinq", pour leur part, poursuivraient depuis ce temps une grève de la faim, afin de protester contre leur réinternement à cet endroit plutôt déprimant.

MIRACLE MART

Une Division de Steinberg Limitée

lundi est le jour à

Le lundi 9 juillet seulement



PLUS DE 100 ARTICLES

Vous économiserez sur une foule d'articles pour vous et votre famille!

Tissus, linge de maison

TAFFETAS POLYESTER 45" - Pour doublure. Lavable à la machine. Choix de 20 teintes. **2 verges 1.33**

PELOTE JUMBO PHENTEX 8 ON. Fibre 3 brins pour tricoter. Teintes variées. **1.33** chacune

PAQUET DE 4 DÉBARBOUILLETTES Coton éponge. Carreaux ou teintes unies. 12" x 12". **2 paquets 1.33**

PAQUET DE 4 LINGES DE TABLE 100% coton. Motif quadrillé. 16" x 16". **2 paquets 1.33**

SERVIETTES DE CUISINE ÉPONGE dans un choix d'imprimés variés. 18" x 30". **2 pour 1.33**

HOUSSES À OREILLERS. Coton blanc lavable. Paquet de 2. 20" x 27". **2 paquets 1.33**

ESSUIE-VAISSELLE EN COTON Très absorbants. 22" x 32". **4 pour 1.33**

HOUSSES DE VINYLE POUR MATELAS Pour lit jumeau ou double. Avec glissière. Ord. 1.97 **1.33** chacune

ENSEMBLE 4 NAPPERONS A motif floral de couleur. 12" x 18" **1.33** l'ensemble

DOUBLURE RIDEAU DE DOUCHE. Vinyle en relief genre "suédine". 72" de longueur. Teintes variées. **1.33** chacune

STORES DE PLASTIQUE Blanc, 36" x 70". Ord. 2.17 **1.33** chacun

COUSSINS DE CHAISE. Coton fleuri. Attaches. Melon-or, bleu-vert. Ord. 2.27 **1.33** chacun

TAPIS D'ENTRÉE dans un choix de fibres et couleurs. 18" x 27". Ord. 1.97 **1.33** chacun

CARPETTES À RAYURES VIVES. Fibres et coloris divers. 23" x 35". Ord. 1.97 **1.33** chacune

Articles de cuisine et de maison

SÉRIE DE 4 VERRES DURALEX. Choix de verres à jus de 5 on, verres de 8 on, ou de coupes à dessert 5 1/2 on. **4 pour 1.33**

POÉLON D'ALUMINIUM 10" Parfait pour cuire bacon et oeufs. **1.33** chacun

PLANCHES RONDES POUR LE STEAK 9" en bois de 1" d'épaisseur. **4 pour 1.33**

CHOPES À BIÈRE 20 ONCES. Verre épais à motif de fantaisie. **4 pour 1.33**

TASSES ET SOUCOUPES DE PORCELAINE A riche bordure de ton or. **4 ens 1.33**

GRANDES TASSES À CAFÉ. Beau motif géométrique. **5 pour 1.33**

POÉLON DE FONTE 8" Noir. **1.33** chacun

BOLS POUR SOUPE À L'OIGNON. Avec poignée. Motif Rockingham brun. **2 pour 1.33**

PLATEAU DE 10" fait de beau bois tressé. **2 pour 1.33**

AMPOULES MIRA MART. Givrées. 40, 60 ou 100 watts. En paquet de 2. **5 paquets 1.33**

SACS À ORDURE PRESTIGE. 26" x 36". Paquet de 25. **2 paquets 1.33**

PACET MAC TAC POUR TABLETTES. Papier vinyle adhésif. En rouleau de 2 verges. **2 rouleaux 1.33**

PAPIER ALUMINIUM ALCAN. pour cuire au barbecue et pour autres usages. 12" x 50" ou 18" x 25". **2 paquets 1.33**

BOLS MIRA MART EN BOIS EXOTIQUE. Variété de formes et grandeurs. **3 pour 1.33**

CARAFES SPIRALÉES DE VERRE. Importées d'Italie. 22" hauteur. Choix de 2 jolis modèles. **1.33** chacune

Vêtements pour hommes

CALEÇONS. HOMMES. JEUNES GENS 50% Fortrel* polyester 50% coton. Blanc, vert, or, bleu. P.M.G. Ord. 1.00 **2 pour 1.33**

CHEMISES-T. HOMMES, JEUNES GENS 50% Fortrel* polyester 50% coton. Blanc, vert, or, bleu. P.M.G. Ord. 2.00 **1.33** chacune

CHAUSSETTES POUR HOMMES, JEUNES GENS. Laine Kroy et nylon. Semelle coussinée. Pointure seyante: 10 à 13. Ord. 2.00 **1.33** la paire

CALEÇONS PENMANS POUR GARÇONS 100% coton. Sanitized*. Blanc, or, vert. P.M.G. **2 pour 1.33**

CHEMISES-T POUR GARÇONS Manches courtes. "Mr. Brief". Coton peigné blanc. P.M.G. **2 pour 1.33**

CHEMISES-T POUR GARÇONS. Manches courtes. Garniture contrastante. Beige, jaune, blanc, bleu poudre. 8 à 16. **1.33** chacune

CHEMISES TRICOT NYLON HOMMES Manches courtes, garniture contrastante. Teintes variées. P.M.G.E.G. **1.33** chacune

CHEMISES-T POUR HOMMES. Manches courtes. Coton-rayonne. Blanc, marine, bleu, or, vert, clair. P.M.G.E.G. **1.33** chacune

Vêtements pour dames, fillettes

SOUTIENS-GORGE ÉTROITS en spandex Lycra*, rembourrage de polyester Kodol*. Blanc. 32 à 36A, 32 à 38B, 34 à 36C. Ord. 1.97 **1.33** chacun

SOUTIENS-GORGE S'AGRAFANT en avant, non coussiné. Dentelle nylon. Blanc, chair. 32 à 36A, 32 à 38B, 34 à 38C. Ord. 1.97 **1.33** chacun

CULOTTES COURTES FINIES SATIN. En nylon anti-statique. Applique brodée. P.M.G. Ord. 97c **2 pour 1.33**

JUPONS À LA TAILLE POUR DAMES En triacétate d'Arnel*. Longueur moyenne. Chair, blanc. P.M.G. Ord. 1.97 **1.33** chacun

CULOTTES COURTES POUR FILLETTES En nylon extensible. Teintes variées. Seyantes à 7 à 14. **4 pour 1.33**

BAS-CULOTTES POUR DAMES Culottes renforcées. Nylon extensible. Beige, épice. Taille unique. **6 pour 1.33**

BAS DIAPHANES AUX GENOUX 100% nylon extensible. Beige, épice. Pointure unique. Ord. 39c **5 paires 1.33**

MULES TISSU ÉPONGE POUR DAMES Choix de teintes en vogue. P.M.G.E.G. Ord. 97c la paire **2 paires 1.33**

Papeterie

ASSIETTES DE PAPIER JETABLES Assiettes de papier "Chinet". Blanc. 10 1/2 diamètre. Paquet de 10. **3 paquets 1.33**

BOUGIE À LA CITRONNELLE 4 1/2" de hauteur, dans un verre. Pour utiliser dehors. **2 pour 1.33**

PAQUET DE 18 CRAYONS. Crayons HB tout usage. **2 paquets 1.33**

CRAYON EN BÂTON Très utile au foyer! **3 pour 1.33**

PAPIER À DESSIN de teintes variées. 9" x 12". **2 pour 1.33**

Jouets, articles de sport

QUEEN BUZZY BEE jouet à tirer de marque Fisher Price. Ord. 1.97 **1.33** chacun

BEACH BUGGY à barre roulante. Fait par Tonka. Durable. Ord. 1.97 **1.33** chacun

CAMION DE FERME à benne basculante, panneau latéral amovible. 3 animaux de ferme. **1.33** l'ensemble

CRUCHE PERMA-CASE 64 ONCES. Isolation de mousse uréthane, extérieur de polypropylène durable. Inoxydable. **1.33** chacune

TABOURET DE BOIS PLIANT Idéal en camping ou au foyer. **1.33** chacun

Vêtements pour enfants

MAILLOTS DE PLAGE POUR BAMBINES Modèle de 1 et 2 pièces dans un choix de tissus et coloris. 2 à 6x. **1.33** chacun

SHORTS POUR BAMBINES dans un beau choix de modèles, tissus et couleurs. 2 à 6x. **1.33** chacun

SHORTS POUR BAMBINS Assortiment de modèles, de tissus et couleurs. Tailles: 2 à 6x. **1.33** chacun

PANTALONS POUR BAMBINES Beau choix de modèles, coloris, tissus. Tailles: 2 à 6x. **1.33** chacun

CHEMISES-T POUR BAMBINES. Manches courtes ou sans manches. Tissus et coloris divers. 2 à 6x. **1.33** chacune

PANTALONS POUR BAMBINS Choix de modèles, couleurs et tissus. 2 à 6x. **1.33** chacun

CHEMISES-T POUR BAMBINS. Manches courtes. Styles, motifs et tissus variés. 2 à 6x. **1.33** chacune

MAILLOTS DE PLAGE POUR BAMBINS Variété de styles, tissus et motifs. 2 à 6x. **1.33** chacun

PYJAMAS DE COTON POUR BAMBINS Col, poche et devant à liséré. 4 à 6x. **1.33** chacun

MAILLOTS POUR BAMBINS. Manches courtes. Polyester-coton. Bleu, vert, or. 4 à 6x. **2 pour 1.33**

JOUETS GONFLABLES POUR BÉBÉS Ballons, lapins, éléphants, soldats, clowns. **2 pour 1.33**

Chaussures pour la famille

MOCASSINS DE VINYLE POUR ENFANTS Semelle souple en mousse. Surpiqûre contrastante. Erable. 5 à 10 et 11 à 13, pas de 1/2. **1.33** la paire

SOULIERS GROSSE TOILE POUR DAMES Intérieur coussiné et support de voûte. Blanc, marine. 5 à 10, pas de 1/2. **1.33** la paire

BOTTES CAOUTCHOUC POUR ENFANTS Intérieur de filet, semelle antidérapante. Noir, blanc. 5 à 10, pas de 1/2. **1.33** la paire

CAOUTCHOUCS EXTENSIBLES HOMMES Semelle antidérapante. Noir. P.M.G. **1.33** la paire

PANTOUFLES ROMEO POUR ENFANTS Velours côtelé, insertion élastique. Rouge, bleu. 5 à 10, pas de 1/2. **1.33** la paire

PANTOUFLES ROMEO POUR FILLETTES Velours côtelé, insertion élastique. Rouge ou bleu. 11 à 14, pas de 1/2. **1.33** la paire

Nous vous donnons plus que vous aviez prévu

SPAGHETTI ITALIEN
PRIX SPÉCIAL 1.33 Repas complet comprenant: soupe ou jus, spaghetti avec sauce à la viande, tarte aux pommes et boisson.
Le Restaurant Quick Le Buffet Le Bonjour

12 MAGASINS À VOTRE PORTÉE DANS LE GRAND MONTRÉAL

• Place Longueuil
• Pont-Viau (Centre commercial)
• West Island Mall, Transcanadienne, Sortie 35

• Jean Talon et Pie IX
• Plaza Greenfield Park
• Place LaSalle

• Châteauguay, 180 Boul. d'Anjou
• Les Galeries Lachine
• Plaza Côte-des-Neiges

• Place Versailles
• Chomedey, (Centre commercial St-Martin)
• Plaza Alexis Nihon

OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9 A M À 6 P M

• JEUDI ET VENDREDI 9 A M À 9 P M

• SAMEDI 9 A M À 5 P M

• Allocations familiales
• "Mise de côté" pratique
• Stationnement facile

CHARGEX

Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

loisirs et récréation

PAR DOLLARD MORIN

Protestations de la CORLQ contre le Haut-Commissariat

QUEBEC — Par la voix de son président, M. DeSalle Gauthier, la Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec a protesté contre les manières d'agir du Haut-Commissariat, lors d'une conférence de presse tenue jeudi, à Ste-Foy.

Dans un long plaidoyer adressé aux membres de la presse écrite et parlée, le président de la CORLQ s'est élevé contre les façons de procéder utilisées par le Haut-Commissariat et ses fonctionnaires.



M. DeSalle Gauthier

Le premier grief qu'a soulevé M. Gauthier concernait le protocole d'entente à être signé par le Haut-Commissariat avec les Conseils régionaux de Loisirs. Car, même après acceptation écrite de la part du Haut-Commissariat de la proposition de protocole présentée par la CORLQ, les dirigeants du H.C. ont changé leur attitude, sans consulter les organismes intéressés, en cédant apparemment à des événements de dernière instance.

Un refus

Après avoir adressé durant plusieurs mois au service de Développement régional du H.C. différentes observations sur l'inconséquence de cette action face aux démarches déjà effectuées, la CORLQ s'est vu refuser tout genre de compromis.

En outre, l'assemblée générale de la CORLQ décida de porter à l'attention de M. Paul Phaneuf, ministre

d'Etat responsable du Haut-Commissariat, les mêmes mises au point déjà formulées.

Toutefois, malgré trois télégrammes très explicites et malgré l'urgence de la situation s'éternisant depuis six mois, aucune réponse n'a été reçue du ministre d'Etat par la CORLQ, sauf une note disant que "le tout pourra être clarifié sous peu".

Comme dernier geste, M. DeSalle Gauthier vient de présenter au gouvernement provincial trois recommandations qui se lisent comme suit:

— "Que soit signé pour l'année 1973-74, entre les Conseils régionaux de Loisirs et le Haut-Commissariat, le protocole d'entente négocié par la CORLQ et accepté par le service de Développement régional.

— Par ce geste, sera démontré que le H.C. et ses représentants sont de bonne foi et désirent travailler en étroite collaboration avec les C.R.L., en respectant les rôles que ces organismes assument au palier régional."

— "Que soient clairement énoncées, par les responsables du gouvernement, les intentions futures de ce dernier face aux organismes privés de loisirs du territoire québécois et que ces déclarations de principes soient prolongées à travers les politiques et actions entreprises par le Haut-Commissariat envers ces mêmes organismes."

— "Que soit finalement déterminée par l'Assemblée nationale une loi reconnaissant l'importance des organismes privés en loisirs du territoire québécois, comme étant des organismes d'utilité publique et qu'à ce titre, des subventions statutaires à long terme leur soient attribuées, leur permettant de remplir adéquatement les rôles qui leur sont attribués par les populations de différentes régions, quitte à ce que des mandats spéciaux provenant du Haut-Commissariat fassent l'objet de négociations annuellement."

"Nous croyons", a déclaré M. Gauthier, "que de cette seule et unique façon, le Gouvernement du Québec démontrera clairement ses véritables intentions de travailler en étroite collaboration avec les organismes privés des loisirs, en officialisant son souci de respecter et de prendre en considération les aspirations de la masse des bénévoles qui ont travaillé et travaillent encore depuis des années à l'avancement du loisir au Québec!"

Spectacles de TdH

Voici des spectacles gratuits offerts à Terre des Hommes:

CE SOIR:

— A la Place des Nations: à 8 h., soirée dansante des clubs de l'Age d'Or (entrée libre).

— Au Kiosque international: — à 5 h. et à 8 h. 30, concerts Langelier-Valiquette, avec Margo Ashy et les élèves de l'école de musique de Montréal; — à 7 h., danse moderne avec Nouvel Aïre.

— A la Ronde: — au lac des Dauphins, à 6 h. et 8 h., les "Cavaliers Steel Band" de Trinidad-Tobago; — à la Lanterna Magica, "Le cirque des clowns", à 6 h. 30 et 8 h. 30.

(En fin de semaine: — à 4 h., 6 h. et 7 h. 30, spectacles de danses folkloriques, au Pavillon de la Bulgarie).

Visites du Vieux Montréal

Dans son récent bulletin de nouvelles, le Service régional des Loisirs de Montréal, a rappelé à tous ses organismes affiliés que cet été encore, sont organisées des visites guidées du Vieux Montréal, sous les auspices du Musée des Beaux-Arts.

Ces visites commentées ont lieu tous les mercredis, jusqu'au 29 août. Elles se font de 11 h du matin à midi. Le départ s'effectue de la Place Vaubert, sise à côté de l'hôtel de ville de Montréal, rue Notre-Dame. On peut s'y rendre par le métro (station Champ-de-Mars).

DEMAIN:

— Au Kiosque international: — à 1 h. 30 et 3 h., spectacles de danses folkloriques avec "les Sortilèges" et l'ensemble de la colonie chinoise; — à 4 h. et 7 h., danse moderne avec la groupe Nouvel Aïre; — à 5 h. 30, concert Langelier-Valiquette, avec Paul Touzin; — à 8 h., concert de la Société philharmonique de St-Hyacinthe.

— A la Ronde: — au lac des Dauphins, les "Cavaliers Steel Band", à 1 h., 2 h. 45, 4 h. 15, 6 h. et 8 h.; — à la Lanterna Magica, "Le cirque des clowns", à 2 h. 30, 4 h. 30, 6 h. 30 et 8 h. 30. (A noter que les régates pour bateaux-miniatures, qui avaient été annoncées pour demain, au lac des Cygnes, ont dû être contremandées à cause de difficultés imprévues).

Popularité croissante des voyages du S.L.M.

Conformément à sa politique d'animation culturelle, le Service régional des Loisirs de Montréal continue, cet été encore, l'organisation de voyages à prix de rabais, en collaboration avec le CN.

Cette initiative connaît une popularité croissante et permet à un nombre grandissant de personnes à revenu modique de profiter de voyages intéressants et réconfortants, au Québec et en Ontario. On sait que ces voyages s'effectuent par train, sur semaine, à des conditions d'aubaine; ils se font à Québec, à Ottawa, au "Village du Haut-Canada", près de Cornwall.

En outre, il est également possible aux parents et à leurs enfants de bénéficier d'un voyage aux Mille-Iles, avec visite de Kingston et une excursion de 3 heures en bateau à travers les îles pittoresques du St-Laurent.

Les avantages de ces voyages sont offerts à tous les organismes affiliés au S.L.M. et aux gens de leurs milieux respectifs, ainsi qu'à ceux qui veulent se joindre à ces groupes. Les intéressés désireux de s'inscrire ou d'obtenir de plus amples renseignements, sont priés de s'adresser au S.L.M., aux soins de Mlle Angèle Maltais (844-8473, poste 233).

Ballet et cours

D'autre part, dans les services culturels destinés à ses organismes-membres, le S.L.M. a récemment offert des billets à prix réduits pour le fameux ballet "Tommy", que les Grands Ballets Canadiens présenteront le mardi 10 juillet, à 8 h., à l'Expo-Théâtre de la Cité du Havre.

En outre, le Service régional des Loisirs de Montréal, organisme subventionné par la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises et le Haut-Commissariat, maintenant sa collaboration avec le Service de l'Education des Adultes de la CECM.

C'est ainsi que le S.L.M. a récemment adressé à tous ses organismes-membres une lettre les invitant à profiter encore, dès septembre prochain, de nombreux cours en éducation populaire. Une liste de ces cours leur a même été adressée, avec les règlements d'organisation.

Il y est souligné, par exemple, que la CECM accepte de

la Roulotte

LUNDI 9 JUILLET: spectacle de plein air "Le Dragon", à 8 h. du soir, au parc Marquette, 1555, rue des Carrières, près Papineau (entrée libre pour tous).

petit mémo

Demain, se tiendra à Joliette le pique-nique annuel du Club Hélios, pour les personnes "seules" et leurs enfants, avec départ à 9 h. 45 du matin, du 1238 est, rue Bélanger et retour vers 7 h. du soir, suivi de la danse du dimanche au club même. Pour renseignements: 276-6077.

Un ensemble musical américain de grande réputation sera en vedette le lundi 9 juillet, à 12 h. 30, sur la plaza de la Place Ville-Marie. Il s'agit de la "257th Army Band" de la Garde nationale de Washington, qui groupe 35 musiciens.

Du 8 au 15 juillet, le programme de cinéma offert aux enfants, au "Jardin des Merveilles" du parc Lafontaine, comportera deux films intéressants: "Jacquot visite le zoo" et "Canon". Les représentations ont lieu chaque jour, à toutes les heures, à compter de midi (prix d'entrée: 10 cents).

la Boîte à Musique

LUNDI 9 JUILLET: spectacle gratuit de chant, danse, comédie, etc., à 2 h de l'après-midi, au parc Clément-Jetté, angle Mousseau et DuBuisson, dans l'est de la ville.



LES COURS AU CENTRE D'ARTS D'ORFORD / ETE 73

Directeur Général: Gaston Germain

DEUXIEME SESSION: 15 juillet au 5 août

ENSEMBLES:

Orchestre: Raffi Armenian

Harmonte de concert: Capt. Armand Ferland

Assistant: Aimé Laine

Trio (piano, violon, violoncelle): Le Trio de Stuttgart

Ensembles de jazz: Nick Ayoub

TRAVAIL DE SECTIONS ET INSTRUMENTS INDIVIDUELS:

Hautbois: Bernard Jean

Clarinette: Wilfrid Guillemette

Cor: Aimé Laine

Saxophone: Nick Ayoub

Piano: Monika Leonhard et Irving Heller

Percussion: Jean-François Roch

Violon: Reiner Kussmaul et Jean Angers

Violoncelle: Klaus-Peter Hahn

Contrebasse: Roland Desjardins

Histoire de la musique: Irène Brisson

Dessin et Peinture: Nicole Jolicœur

TROISIEME SESSION: 5 au 26 août

Interprétation du Lied allemand: John Newmark

Piano: Jerzy Marchwinski et Ronald Turini

Interprétation de la musique de Schubert pour piano quatre mains: Renée Morisset et Victor Bouchard

Ondes Martenot: Jean Laurendeau

Flûte: Jean-Paul Major

Hautbois: Bernard Jean

Clarinette: Jean Laurendeau

Basson et ensembles à vent: George Zuckerman

Cor: Aimé Laine

Violon: Taras Gabora

Violoncelle: Pierre Morin

Histoire de la musique: Irène Brisson

Chorale: Marcel Laurendeau

Répétiteurs: Laure Fink et Colombe Pelletier

Gravure: Réal Dumais

FRAIS: \$240,00 (plus \$20,00 pour l'inscription - non remboursable) pour 3 semaines

INSCRIPTION: CENTRE D'ARTS D'ORFORD JMC

462 Chemin de la Côte Ste-Catherine

Montréal 153, Qué.

Tél: 274-4378

Le public peut maintenant s'inscrire aux cours du Centre d'Arts d'Orford à la semaine, comme auditeur, participant, résident ou non-résident.

\$500 EN PRIX plus des APPAREILS KODAK



Obtenez une formule de participation officielle et les règlements du concours au bureau de location de l'île des Soeurs. Le concours se termine le 26 août.

Participez au concours de photo de l'île des Soeurs.

CONCOURS "JOLIES TULIPES"

Que dirais-tu d'offrir à ta maman de superbes tulipes de ton jardin le printemps prochain? En participant au concours de coloriage "JOLIES TULIPES", tu pourrais gagner des bulbes de Hollande à planter dès l'automne.

Il suffit de colorier le dessin ci-contre, d'inscrire en bas ton nom, ton âge et ton adresse. Une fois le dessin colorié, tu découpes le long de la ligne pointillée et tu le fais parvenir à:

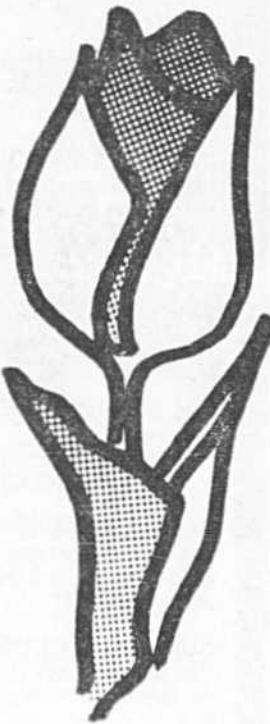
CONCOURS "JOLIES TULIPES" LA PRESSE, CASE POSTALE 4080, STATION PLACE D'ARMES, MONTREAL (126)

Il y aura 2 groupes de gagnants: les 6 à 8 ans et les 9 à 12 ans. Un jury choisira les meilleurs dessins et partagera comme suit les bulbes de tulipes: 200 au premier dans chaque catégorie, 150 au deuxième et 100 au troisième. Les 12 autres meilleurs de l'une ou l'autre des catégories recevront 50 bulbes chacun.

Pinceaux, crayons de couleur, papier collé... c'est selon ton goût et ton imagination. Tu dois simplement réussir à rendre joli le dessin par la couleur. Fais-vite. Le concours se termine le 10 septembre.

BONNE CHANCE

Les noms des gagnants paraîtront dans La Presse, le 22 septembre.



Marche du Grand Portage



Voici l'écusson que recevra toute personne ayant parcouru à pied, et en son entier, le Sentier du Grand Portage.

Dans le cadre du Festival d'été et des fêtes du Tricentenaire de Rivière-du-Loup, l'Association des clubs de randonnée pédestre du Québec tient, en cette fin de semaine, sa "Marche du Grand Portage" du Témiscouata.

Le départ doit se faire demain, de la base de plein air de St-Modeste, à 5 milles de Rivière-du-Loup. Les participants marcheront un total de 15 milles et il leur sera possible d'assister aux manifestations du Festival d'été, dont le "tattoo militaire" qui aura lieu demain soir, à 8 h. 30, avec la Compagnie Franche de la Marine et les Fraser Highlanders, de Terre des Hommes.

Un trophée

A la famille la plus nombreuse qui prendra part à la randonnée pédestre, on remettra un magnifique trophée. D'autre part, chaque participant recevra une plaque commémorative.

En outre, un bel écusson sera décerné à toute personne ayant parcouru le Sentier du Grand Portage du Témiscouata, en son entier, et ayant fourni un résumé de son expérience à l'Association des clubs de randonnées pédestre du Québec. Le siège social de cet organisme est installé à Montréal, au 2322 est, rue Sherbrooke (527-8959).

Il faut noter aussi que le parcours du Sentier du Grand Portage peut se faire d'un seul trait ou par sections échelonnées sur plusieurs randonnées. On sait que dès 1746, avait été lancé le projet de cette route devant relier le Québec à l'Acadie et aux Maritimes.

En 1761, le capitaine Peach fut chargé d'effectuer le tracé de cette route, que les services de la poste canadienne commencèrent à utiliser vers 1785. En 1839, lors des disputes concernant les frontières entre les Maritimes et les Etats-Unis, on érigea le fort Ingall, sur les bords du lac Témiscouata. Aujourd'hui, le Sentier du Grand Portage, long de 40 milles, suit le tracé original dans 60 pour cent de son étendue. Les marcheurs y apprécient la qualité du terrain boisé environnant et l'opportunité de se plonger dans un milieu véritablement champêtre.

le Vagabond

LUNDI 9 juillet: — spectacle gratuit des "Marionnettes en vacances", à 10 h. du matin, au parc Sainte-Odile, 12055, rue Dépatie, près Salaberry, et à 2 h., au parc Marcellin-Wilson, angle Louisbourg et l'Acadie.

Le cinéma à TdH

Cet été, les visiteurs de Terre des Hommes ont de nouveau libre accès au pavillon Cinéma ONF (ancien Auditorium Du Pont).

On y offre un vaste panorama des meilleures productions de l'Office National du Film. Dirigé par Madeleine Marcoux, ce pavillon est entièrement opéré par des étudiants et étudiantes de différents collèges et universités.

Les projections y débutent à 11 h du matin et se poursuivent jusqu'à 5 h., pour reprendre en soirée, à 7 h 30.

A noter que jusqu'au 12 juillet, à 3 h., 7 h. et 9 h., on y présente en première à TdH: "Les allées de la terre", un film d'André Théberge relatant l'histoire d'un couple qui réapprend à vivre ensemble après une séparation.

Chez Pascal Meubles

les plus grands noms
de l'industrie du meuble
et des appareils
ménagers...

ADMIRAL
BARONET
BERKLINE
BURLINGTON
ELRAN
HOUSE
OF BRAEMORE
KING KOIL
KRAFTLINE
KROEHLER
LANE

LEPINE
LIBERTY
MAYTAG
MOFFAT
PRINCEVILLE
SEALY
SKLAR
THOMASVILLE
VICTORIAVILLE
WESTINGHOUSE
ZENITH



Pascal Meubles vous offre un plus grand choix de meubles de qualité, portant le nom des manufacturiers canadiens et américains les plus réputés. Mais ce n'est pas tout: Pascal Meubles vous les offre à des prix étonnamment bas. Et tous ces meubles authentiques vous attendent dans notre entrepôt: vous pouvez les apporter avec vous et les admirer sans tarder dans votre maison. Pascal Meubles... c'est un rendez-vous avec la beauté et la qualité.

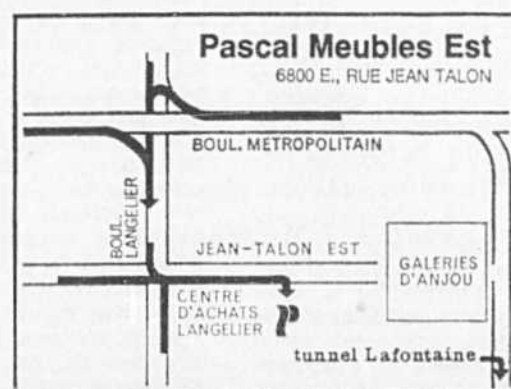
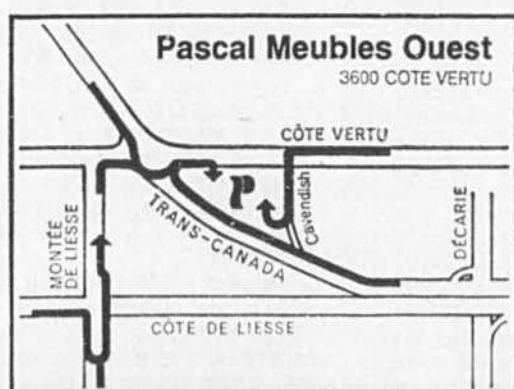
PASCAL meubles c'est quelque chose à voir!

A chacun
des deux
PASCAL MEUBLES:
une VEGA
et 11 prix
à gagner!



1. Ensemble de dinette moderne (verre et chrome), tirage le 23 juin
2. Réfrigérateur Admiral Duplex, tirage le 30 juin
3. Ensemble de chambre Victoriaville, tirage le 7 juillet
4. Divan 2 pièces Sklar, tirage le 14 juillet
5. Sofa-lit King Koil "Long Line", tirage le 21 juillet
6. TV couleur 17" Zenith avec télécommande, tirage le 29 juillet
7. 50 verges de moquette, tirage le 4 août
8. Lave Vaisselle Maytag, tirage le 11 août
9. Ensemble de salle à diner Poppler, tirage le 18 août
10. Cuisinière à four auto-nettoyant Westinghouse, tirage le 25 août
11. Laveuse et sècheuse Moffat, tirage le 1er septembre
12. Vega 1973, tirage le 8 septembre

LES ENTREPOTS / SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES



EN BREF...

La session est ajournée à Québec

QUÉBEC — La quatrième session de la 29^{ème} législature a été ajournée au mardi 23 octobre prochain.

Le gouvernement de M. Bourassa a décidé de poursuivre au cours de l'été l'étude en commission parlementaire du projet de loi prévoyant une hausse du traitement des juges, par suite de l'obstruction du Parti québécois.

Chaque leader parlementaire a émis des vœux de bonnes vacances à la suite du premier ministre, qui avait souligné dans son allocution la légère indisposition, au cours de la journée, du ministre de la Justice Jérôme Choquette.

Les recteurs déplorent la décision de l'UQ

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a déploré la décision de l'Université du Québec de suspendre sa participation à cet organisme et a réitéré sa conviction que toutes les universités doivent œuvrer ensemble à la promotion des valeurs universitaires.

Dans un communiqué publié hier, la conférence invite l'Université du Québec à reprendre le dialogue, en vue de constituer cette force morale et de poursuivre le débat sur les vrais problèmes de ses membres.

Fonds électoraux : le PC revient à la charge

OTTAWA — Le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, est revenu à la charge hier aux Communes et a demandé de nouveau l'institution d'une enquête sur les présumées tentatives de représentants gouvernementaux d'obtenir des fonds de sociétés américaines avant les élections du 30 octobre dernier.

M. Stanfield a demandé au président du Conseil privé et premier ministre suppléant, M. Allan MacEachen, s'il avait consulté M. Trudeau sur la possibilité de tenir une enquête.

M. MacEachen a répondu sensiblement la même chose que jeudi, c'est-à-dire qu'il n'avait pas parlé avec le chef du gouvernement parce qu'il ne croyait pas que la situation, telle qu'exposée, justifiait une consultation d'urgence.

Un avion unilingue d'Air-Canada...

WINNIPEG — Un DC-9 d'Air Canada à destination de Vancouver a été retardé d'une demi-heure à Winnipeg, jeudi, parce que 26 de ses 94 passagers ont refusé de poursuivre leur vol si l'on ne mettait pas à leur disposition une hôtesse francophone.

Les 26 passagers étaient montés à bord à Montréal, à destination de Calgary.

L'équipage, qui était en partie francophone a été changé à Winnipeg, et, quand il s'est avéré qu'aucun des nouveaux membres d'équipage affectés aux passagers ne parlait français, les 26 Montréalais ont demandé qu'on fasse monter à bord une hôtesse francophone.

Pompage du pétrole du St-Spyridon

TROIS-PISTOLES — Un porte-parole du ministère fédéral des Transports, M. Jean-Louis Bibeau, a indiqué hier qu'on devrait pouvoir pomper suffisamment de pétrole brut du navire échoué Saint-Spyridon d'ici le début de la semaine prochaine pour le remorquer jusqu'à Québec.

M. Bibeau a précisé que des pompes additionnelles avaient été emmenées sur les lieux et qu'on devrait pouvoir ainsi transférer la cargaison dans d'autres navires avant qu'elle ne se refroidisse trop.

Le système de chauffage qui maintient le pétrole brut à 140 degrés Fahrenheit jusqu'à ce qu'on l'ait pompé ne fonctionne plus depuis la collision avec le cargo Florence, dans le Bas Saint-Laurent.

La température du pétrole était encore à 110 degrés hier et le pétrolier est monté de trois pieds depuis le début des opérations de pompage.

Québec veut attirer 48,000 délégués

QUÉBEC — Le ministre du Tourisme, M. Claude Simard, nourrit des espoirs sérieux d'attirer au Québec, en 1978, le congrès international des Lions, qui rassemblera 40,000 délégués.

Au cours d'une conférence d'information portant sur l'importance des congrès dans l'industrie touristique québécoise, le ministre a donné comme exemple le succès inédit du récent congrès international du Kiwanis, tenu à Montréal, et dont les retombées économiques en taxes directes et indirectes, sont évaluées à près de \$1 million.

A ce congrès, pour lequel le ministère du Tourisme a investi \$10,000, les quelque 20,000 participants ont dépensé en six jours et demi une somme approximative de \$6 millions. A noter qu'en 1971, tous les congrès tenus à Montréal ont occasionné des dépenses globales de \$14 millions.

L'affaire Laporte crée une atmosphère d'inquiétude parmi les députés libéraux

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — C'est dans une ambiance d'inquiétude et d'incertitude quant à l'avenir que les députés, ébranlés par les révélations associant M. Pierre Laporte au monde interlope, ont ajourné hâtivement leurs travaux, en fin de soirée hier, jusqu'au mardi 23 octobre.

Mais avant que le gouvernement ne pousse un soupir de soulagement — il aura trois grands mois de répit pour reprendre son souffle — la situation déjà explosive avait suscité dans la journée les rebondissements suivants:

- le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, s'est affaîssi en pleine Assemblée nationale au milieu d'un discours qu'il prononçait;

- incertains et inquiets, les libéraux ont demandé la convocation d'un caucus extraordinaire. Malgré les explications données par le premier ministre Robert Bourassa, les doutes persistent. Plusieurs insistent toujours pour que la lumière soit faite autour de cette affaire;

- devant la tournure des évènements

Ottawa ne sait rien de "l'affaire"

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — C'est connu, Ottawa n'aime pas se mêler des "histoires sales" de Québec. Et vice versa.

Hier matin, lors de la période des questions aux Communes, le député créditiste de Drummond, M. Jean-Marie Boisvert, a tenté de savoir du ministre de la Justice s'il était au courant des documents policiers dévoilés jeudi à Québec qui prouveraient la connivence de l'ancien ministre Pierre Laporte avec le monde interlope.

La réponse du ministre, M. Otto Lang, a été brève, froide et sans réplique: "Je n'ai aucune information sur le sujet dont parle l'honorable député, a-t-il déclaré, ni sur les faits qui entourent cette affaire."

par Gilles LESAGE

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Insatisfait des réponses du gouvernement, le Parti québécois réclame l'institution immédiate d'une commission parlementaire d'enquête composée de députés de tous les partis, sur le modèle des commissions du Sénat américain, dont l'affaire Watergate est un exemple.

Cette commission devrait siéger publiquement et chaque député devrait pouvoir faire témoignage sous serment et interroger toute personne susceptible d'éclairer l'opinion publique sur ce qu'il faut bien appeler maintenant l'affaire Saulnier-Laporte.

L'aile parlementaire du PQ a formulé hier cette demande expresse — aussitôt rejetée par le premier ministre — après que M. Robert Burns ait essayé une fin de non-recevoir aux

Gros-Cacouna: l'affaire du St-Spyridon ne change rien

par Pierre-Paul GAGNE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La collision entre les cargos Saint-Spyridon et Florence, survenue mercredi sur le fleuve Saint-Laurent à la hauteur du village Les Escoumins, ne changera pas la position du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la possibilité de subventionner le projet québécois de construction d'un port en eau profonde pour superpétroliers à Gros-Cacouna ou ailleurs sur la côte.

Interrogé hier matin aux Communes, le ministre des Transports, M. Jean Marchand, n'a certes pas dévoilé les projets définitifs du gouvernement à cet égard, mais il a implicitement refusé d'affirmer que l'accident de mercredi allait pousser le gouvernement fédéral à laisser tomber l'affaire.

"Tout le problème des ports en eau profonde est encore devant le cabinet", a-t-il soutenu avant d'ajouter que la question n'a "aucune relation avec l'accident qui vient d'avoir lieu dans le Saint-Laurent".

Par la suite, M. Marchand a poursuivi en ces termes: "Ce genre d'accident peut se produire n'importe où sur le bord de nos côtes. Alors, si ça doit avoir une incidence sur le Saint-Laurent, ça va en avoir une aussi sur les côtes."

Deux possibilités

M. Marchand faisait alors allusion au fait que le gouvernement fédéral se trouve présentement tiraillé entre deux possibilités: Ottawa subventionnerait-il la construction d'un port pour superpétroliers sur le Saint-Laurent, ou quelque part dans les provinces maritimes?

Le débat, qui a des implications économiques énormes, dure déjà depuis quelques mois. Mercredi, la collision entre le Saint-Spyridon et le Florence l'a magistralement alimenté. En fait, cet accident aura surtout fourni des arguments à ceux qui s'opposent, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons écologiques, au projet de Gros-Cacouna.

A Ottawa, un fort groupe de députés

ments dans l'opinion publique, M. Bourassa rencontre les courriéristes parlementaires à deux reprises en l'espace de 15 heures pour tenter de minimiser cette affaire:

- le Parti québécois, stimulé par le député Robert Burns, a poursuivi ses attaques contre le gouvernement — spécialement contre M. Choquette — et demandé la convocation d'une commission parlementaire d'enquête sur cette affaire;

- l'Union nationale et le Ralliement créditiste, pendant ce temps, ont continué à garder le plus grand silence autour de cette question.

M. Choquette a fondé en larmes alors qu'il parlait en faveur du projet d'augmentation du traitement des juges, et il a dû quitter pour quelques minutes l'Assemblée nationale à la grande surprise des députés et des visiteurs.

Le ministre devait revenir cinq minutes plus tard, affichant un air sérieux, pour poursuivre son exposé aux applaudissements nourris des députés libéraux. Selon les observateurs, la pression et le stress qu'il subit depuis des semaines ont eu raison de lui.

D'autre part, l'inquiétude et l'incertitude — à mesure que de nouveaux développements viennent enrichir le dossier — gagnent un plus grand nombre de libéraux, constate-t-on en les interrogeant.

Ils s'inquiètent devant l'intérêt grandissant de la population, qui demande à être informé davantage sur le sujet, ont confié à LA PRESSE plusieurs libéraux.

Certains d'entre eux critiquent le fait que M. Choquette ait mal répondu aux questions depuis le tout début de "l'affaire". C'est le cas, par exemple, du député de Roberval, M. Robert Lamontagne.

D'autres contestent purement et simplement que M. Laporte ait été mêlé de près ou de loin au monde interlope, comme MM. Harry Blanks (Saint-Louis) et Guy Leduc, (Taillon). Ces deux derniers étaient des amis intimes de l'ancien ministre. M. Leduc était même son cousin et les deux étaient très liés.

MM. George Kennedy (Châteauguay) et André Marchand (Laurier) estiment, pour leur part, qu'il s'agit d'une "pure spéculation" et déclarent

questions précises qu'il adressait au premier ministre.

- Avant la formation de son cabinet, a-t-il reçu de la part de son conseiller, M. Paul Desrochers, des renseignements relativement à des liens de personnalités importantes du Parti libéral avec le crime organisé?

- Est-ce que M. Desrochers a fait une enquête dans les dossiers du Bureau de recherche sur le crime organisé et à quelle date son conseiller a-t-il mis le premier ministre au courant des faits recueillis?
- Est-ce que M. Bourassa a pris des mesures pour que les personnes impliquées continuent à faire l'objet de surveillance policière et qu'elles ne puissent agir à l'encontre de l'intérêt public?

A ces questions et aux autres, le premier ministre répond que personne

tés, venant autant de l'Ouest que des Provinces maritimes, possède des raisons économiques de s'opposer au projet ou de penser que le futur port devrait être aux Maritimes. La tactique de ces députés, depuis mercredi, consiste à employer des arguments écologiques pour faire valoir leur point de vue.

Les nombreuses questions posées à des ministres au cours des derniers jours, aux Communes, allaient toutes en ce sens.

Mais hier matin, sans préjuger de la décision finale qui sera prise par le cabinet, Jean Marchand a montré qu'il n'allait pas tomber dans le panneau...

Les Etats-Unis interdisent l'exportation de 41 nouveaux produits alimentaires au Canada

par Claude TURCOTTE

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les relations canado-américaines dans le domaine de l'alimentation tournent littéralement à l'état de crise.

Une semaine exactement après avoir décidé de contrôler les exportations de produits destinés à nourrir les volailles et le bétail, le gouvernement canadien se retrouve aujourd'hui dans une situation fort embarrassante et il hésite maintenant à appliquer la politique biblique "oeil pour oeil, dent pour dent".

On apprenait hier en effet que les Etats-Unis venaient d'interdire l'exportation de 41 produits agricoles, en plus de ceux frappés par l'interdiction la semaine dernière.

Aux Communes, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Allister Gillespie, a révélé que cette nouvelle situation faisait l'objet d'une "révision urgente".

On devait annoncer une réaction of-

que la lumière sera faite sur le sujet en temps et lieu.

La plupart des autres députés interrogés sont demeurés peu loquaces, tentant, au cours de la conversation, de changer de sujet. Ainsi, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, a préféré ne pas s'étendre sur le sujet: "Ce n'est pas moi qui suis dans ce dossier", explique-t-il.

La plupart des libéraux joints par LA PRESSE — car plusieurs ont préféré s'abstenir de parler aux journalistes — ont déclaré sur un ton sec: "Sans commentaire". Comme toujours, il a été impossible de joindre le

conseiller spécial de M. Bourassa, M. Paul Desrochers.

Mais la fièvre gagne peu à peu la plupart des députés. Ils aimeraient bien répondre aux questions. Le mystère semble avoir entouré l'histoire à un point tel qu'ils n'ont pas de ligne de conduite et deviennent aussi interrogateurs que les journalistes.

Du côté de l'Union nationale, aucun commentaire non plus. Le chef du parti, M. Gabriel Loubier, préfère attendre au début de la semaine prochaine avant de commenter la situation "à la lumière des nouveaux développements", dit-il.

Les observateurs s'interrogent particulièrement sur l'absence de commen-

taire du député de Maskinongé, M. Rémi Paul, qui était ministre de la Justice de l'été 1969 au printemps de 1970, c'est lui qui a déclenché l'enquête sur la pègre aux rebondissements spectaculaires.

Du côté des créditistes, lorsque le nom de M. Pierre Laporte a été mentionné, on a trouvé l'histoire "intéressante" et on a demandé la convocation d'une commission parlementaire sur cette question.

Depuis ce temps, ils n'ont aucun autre commentaire à faire.

Les deux autres partis de l'Opposition se contentent de surveiller intensément le combat royal du PQ et du gouvernement.

On ne répond plus chez Pierre Laporte...

par Huguette LAPRISE

Pour la deuxième fois en moins de trois ans, la famille Laporte est soumise à une rude épreuve...

Pour la deuxième fois en moins de trois ans, son avenir est entre les mains du gouvernement Bourassa...

Comment réagit-elle? Elle est consternée.

Des parents proches de l'ancien ministre croient qu'il est indécent que M. Choquette donne en pâture un homme qui ne peut se défendre puisqu'il n'est plus, qu'il est malheureux que Mme François Laporte doive faire face à tant d'ignominies après ce qu'elle a traversé.

Ils ne croient pas non plus que Pierre Laporte ait eu des liens avec des "caïds" de la pègre.

"S'il en avait été ainsi, ont-ils souligné, sa veuve et ses enfants auraient été riches après sa mort. Ils n'avaient que des dettes: c'est l'organisation du Parti libéral qui a

remboursé les \$200,000 de dettes accumulées pendant la campagne électorale de Pierre."

Quant à Mme François Laporte et ses enfants, Claire, 24 ans, et Jean, 14 ans, ils sont introuvables.

A son bureau de la Cour de siroynneté canadienne, où elle occupe la fonction de juge, on a répondu que Mme Laporte était en vacances, qu'elle ne serait de retour que le 9 juillet, soit lundi. A sa résidence de Saint-Lambert, on ne répond pas à la porte pas plus qu'au téléphone.

Ses proches ont confirmé que Mme Laporte était en vacances depuis 15 jours, tout en refusant de dire l'endroit où elle séjourne. Ils ont toutefois précisé qu'ils étaient incapables de la rejoindre.

Cependant, le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jean Bienvenue, a émis un communiqué, hier soir, au nom de Mme Laporte.

Dans ce communiqué, Mme La-

porte dit regretter profondément qu'un député ait tenté, sans apporter de preuve, de porter atteinte à la mémoire de son mari.

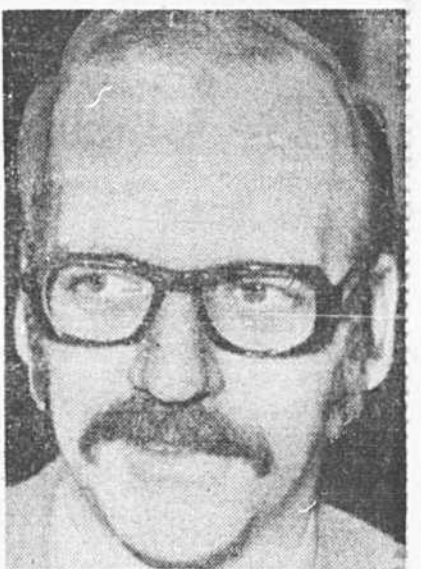
"Pierre a toujours su se défendre. Il n'est plus là pour le faire."

"Il doit bien m'être permis de demander que l'on respecte les règles élémentaires du droit et de la justice."

De son côté, le député de Maisonneuve, M. Robert Burns, a tenu à faire une mise au point après la déclaration attribuée à Mme Laporte.

Soulignant qu'une telle déclaration est très compréhensible sur le plan humain, M. Burns précise que c'est le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qui a identifié, à l'Assemblée nationale, le ministre auquel il avait, lui, fait allusion sans le nommer.

"Quant à moi, note-t-il, je ne m'attache qu'à faire la lumière sur un lien qui existe entre la pègre et le gouvernement."



Robert BURNS jusqu'au bout...



Jérôme CHOQUETTE il s'affaisse...

photos P.C.

Woolco

LUNDI JOUR 1.44

AUBAINES FANTASTIQUES POUR VOTRE FAMILLE, VOTRE FOYER ET POUR VOUS-MÊME DITES: 'PORTEZ À MON COMPTE'

BONBONS-BISCUITS

DELICIEUSES TARTES. Pour tous les goûts. Aux pommes, sucre, fraises, cerises, etc. Un dessert toujours très apprécié.

SPECIAL 3 pour 1.44

BONBONS MELANGES. Faites votre propre mélange en choisissant parmi notre vaste sélection de bonbons croquants et fondants.

SPECIAL 3 lb 1.44

NOIX MELANGÉES. Régaliez-vous, tout en régalant votre famille avec ces noix mélangées par Beaver. Boîte métallique de 13 oz.

SPECIAL 2 pour 1.44

JAMBON CUIT. Jambon frais et délicieux pour sandwiches, gouters et repas froids.

SPECIAL 1 lb 1.44

BISCUITS POUR LA FAMILLE. Paquet de biscuits délicieux et frais pour régaler toute la famille. Les préférés de tous en sac ou en boîte.

SPECIAL 2 pour 1.44

BATONS CONGELES. Délicieux pour les petits comme les grands. 36 batons congelés par paquet.

SPECIAL 2 pour 1.44

JUJUBES AU CITRON ET A L'ORANGE. Appétissantes sucreries en forme de tranches de citron ou d'orange. En sac pratique.

SPECIAL 2 pour 1.44

BARRES DE CHOCOLAT. 20 à 10" ou 40 à 5" assorties et délicieuses pour les petits et les grands.

SPECIAL 1.44

BARIL DE CROUSTILLES. Délicieuses et toujours fraîches. Une friandise toujours populaire auprès de tous.

SPECIAL 2 pour 1.44

ARACHIDES BEAVER. Pour les réunions d'amis et les légers gouters. En sac de 2 lb.

SPECIAL 2 pour 1.44

DELICIEUX BISCUITS. Pour régaler toute la famille, biscuits en forme de roue, recouverts de chocolat. Enveloppe de Kool-Aid gratuite avec chaque sac de 20 biscuits.

SPECIAL 2 pour 1.44

PAPETERIE

RUBAN ADHESIF. Toujours pratique. Rouleau mesure 1/2" x 1010". Profitez de cette offre spéciale et faites vos provisions.

SPECIAL 6 pour 1.44

PAPIER A DACTYLOGRAPHIER. 250 feuilles de papier de qualité. Dimension: 8 1/2" x 11".

SPECIAL 2 paquets 1.44

PAPIER A TABLETTES. Pour recouvrir les tablettes des armoires de cuisine, de salle de bains, etc.

SPECIAL 4 pour 1.44

ALBUMS A PHOTOS. Conservez toutes vos photos préférées dans un de ces superbes albums. Couvertures à différents motifs.

SPECIAL 1.44

LIVRES RELIES. Différents sujets. Il y en a pour tous les goûts. Achetez-en quelques-uns pour occuper les longues journées pluvieuses.

SPECIAL 2 pour 1.44

SERVETTES DE PAPIER. Très pratique, quelle que soit l'occasion: pique-nique, barbecue, etc. Serviettes résistantes. 400 par paquet.

SPECIAL 2 paquets 1.44

RAYON DES CAMÉRAS

FILM COULEUR 126. Pour les caméras à chargement instantané. Cette offre ne comprend pas le développement. 12 poses.

SPECIAL 2 pour 1.44

CHARGEUR A DIAPPOSITIVES. Chaque chargeur peut contenir jusqu'à 40 diapositives. Couverture antipoussière. Pour la plupart des projecteurs.

SPECIAL 5 pour 1.44

CASSETTES VIERGES. Cassette de qualité présentée dans un étui protecteur en plastique. Cassette de 60 minutes.

SPECIAL 2 pour 1.44

RAYON DES JOUETS

VETEMENTS DE POUPEE. Robes, ensembles et pantalons de tout genre pour poupée de 11 1/2".

SPECIAL 2 pour 1.44

CASSE-TETE. Sélection de sujets pour tous les goûts. Rien de mieux pour les jours pluvieux au chalet ou à la ville. 60 pièces.

SPECIAL 2 pour 1.44

ASSORTIMENT DE JOUETS. Pour amuser les enfants durant la saison estivale. Grand choix de jouets variés pour garçons et filles.

SPECIAL 2 pour 1.44

ARTICLES DE SPORT

COFFRET DE PECHE. Fait de plastique résistant. Plateau intérieur aussi en plastique. Poignée comme sur une mallette.

SPECIAL 1.44

DES LEURRES POUR TOUTS LES GOÛTS. Une multitude de leurres de qualité pour tout genre de pêche.

SPECIAL 1.44

SERVETTES-TISSUS

SERVETTES DE BAIN. Couleurs assorties. Uni, imprimé ou rayé.

SPECIAL 1.44

COUVERTURE GRISE. Couverture grise pour l'auto ou le camping. Lavable et toujours pratique.

SPECIAL 1.44

DEBARBOUILLETTE ET LINGE A VAISSELLE. Choix de débarbouillettes ou linges à vaisselle en paquet de 5. Choix de teintes.

SPECIAL 2 paquets 1.44

TISSU GAUFRE IMPRIME. 45" de largeur. Lavable et offert dans un choix de teintes et de motifs imprimés.

SPECIAL ver. 1.44

NAPPE EN VINYLE. Nappe pratique se nettoie rapidement avec un chiffon humide. Choix de motifs. Dim.: 52 x 52"

SPECIAL 1.44

CHOIX D'OREILLERS remplis de plumes ou de mousse déchiquetée. Légers et doux, idéals pour le chalet ou en camping.

SPECIAL 1.44

ASSORTIMENT DE TABLIERS. Une variété de tabliers offerts dans un choix de motifs et de styles.

SPECIAL 2 pour 1.44

BOBINES DE FIL. Pour tous vos travaux de couture. Paquet de 10 rouleaux dans un choix de noir et blanc ou teintes assorties.

SPECIAL 4 pour 1.44

CHEVIOTTE GROSSIERE. Idéal pour rideaux, garnitures, etc. Offert dans un choix de teintes et de motifs imprimés. 45" de largeur.

SPECIAL vge 1.44

RATINE DE TON UNI. Idéal pour ensembles de plage, serviettes, etc. Grand choix de teintes unies. 45" de largeur.

SPECIAL vge 1.44

QUINCAILLERIE

BRIQUETTES DE CHARBON DE BOIS. Idéal pour tous vos barbecues: donne de délicieuses grillades de biftecks, de hamburgers, etc. Sac de 20 lb.

SPECIAL 1.44

AMPOULES ELECTRIQUES. Choix de diverses puissances: 40, 60, 100 watts. Paquet économique de 4 ampoules.

SPECIAL 2 pour 1.44

AMPOULE POUR L'EXTERIEUR. Eloigne les moustiques. Choix de puissance de 60 ou 100 watts. Paquet de 2 ampoules.

SPECIAL 2 pour 1.44

ASSORTIMENT DE MIROIRS. et mini-reproductions d'oeuvres des grands maîtres.

SPECIAL 1.44

DOUCHE A MAIN. Pour un bon rinçage après le shampooing. Choix de teintes décoratives: rose, bleu ou avocat.

SPECIAL 2 pgs 1.44

PILES "EVEREADY". De type "C" et "D". Idéales pour jouets, lampes de poche, radio, etc.

SPECIAL 3 paquets 1.44

ROULETTES DE PLASTIQUE. Pour faciliter le déplacement des meubles lourds. Se posent en quelques secondes.

SPECIAL 1.44

OUTILS VARIÉS. Grand choix d'articles utiles pour tous vos travaux de bricolage et de rénovation.

SPECIAL 2 pour 1.44

ALLUME-CHARBON DE BOIS. Brûle proprement sans affecter la saveur des aliments. Format 48 onces.

SPECIAL 3 pour 1.44

SPÉCIAUX POUR L'AUTO

HUILE A MOTEUR TIDE. Améliore la performance du moteur. Monograde. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

SPECIAL 4 pour 1.44

POMPE A AIR NO 7711. Pour l'automobiliste avisé, le campeur, le cycliste. A ce bas prix, pourquoi vous en priver!

SPECIAL 1.44

CIRE "TURTLE" POUR VOTRE AUTO! Cire qui résiste au détergent, donne à votre auto un fini brillant et durable.

SPECIAL 1.44

TROUSSE 3 PIECES pour changement d'huile. Nécessaire comprenant le bol, bec verseur et clé pour filtrer à huile.

SPECIAL 1.44

BROSSE POUR LAYER L'AUTO. Gardez votre auto propre et brillante: brosse avec manche pratique d'une longueur de 24".

SPECIAL 1.44

HORTICULTURE-PET SHOP

ARROSOIR DE PLANTES. Joli arrosoir en plastique résistant. Motif imitation de bois, couleur brune.

SPECIAL 1.44

RATEAU A FEUILLES. Rateau très pratique pour nettoyer votre pelouse. Tout bon jardinier en a besoin.

SPECIAL 1.44

INSECTICIDE "RAID" ET "OFF". Pour la maison ou le jardin. Tué moustiques, mouches, fourmis, etc.

SPECIAL 1.44

ARTICLES DIVERS

BRELOQUES ASSORTIES. Faites votre choix parmi notre vaste assortiment de breloques en argent sterling. Variété de styles et de sujets.

SPECIAL 1.44

PANIER TOUT USAGE. Assortiment de paniers en paille, à la fois décoratifs et utiles. Idéals pour fruits, petits pains, croustilles, etc.

SPECIAL 2 pour 1.44

ROULEAUX A CHEVEUX. Choix de grosseurs de rouleaux. Peigne gratuit dans chaque sac.

SPECIAL 2 pour 1.44

SPECIAL DU CAFÉ ROUGE

PLAT DE SALADES. Repas estival composé de salades rafraichissantes. Assiette comprenant salade au poulet, salade aux patates, salade aux oeufs, une rôtie, et un fruit, le tout accompagné de tranches de concombre ou de tomate, servies sur feuilles de laitue. Choix de breuvage à 15.

SPECIAL, le tout 1.44

ASSIETTES EN PAPIER-CARTON. Idéales pour le camping ou pour pique-niques. Ces assiettes vous procurent des repas sans soucis. Elles vous facilitent la corvée de la vaisselle. Paquet de 100. Régulièrement .99.

SPECIAL 2 pgs 1.44

ARTICLES MÉNAGERS

VERRERIE DE QUALITE. Assortiment de verres et de chopes de bière dans un choix de modèles unis ou à motifs. Paquet de 4.

SPECIAL 1.44

POUR LA MAISON. Un grand choix d'articles utiles pour la maison ou le chalet d'été. Faites votre choix et économisez!

SPECIAL 2 pour 1.44

PIECES DE CAOUTCHOUC-MOUSSE. Idéales comme coussin au camping ou au chalet.

SPECIAL 1.44

MOUSSE DÉCHIQUEE. Idéale pour rembourrer coussins, jouets de chiffon, oreillers, etc. Sac de 1 lb.

SPECIAL 3 pour 1.44

EAU DE JAVEL CONCENTRÉE DE MARQUE CONNUE. Profitez de ce bas prix et faites provision. Format 128 onces.

SPECIAL 3 pour 1.44

HOUSSE ET COUSSIN. Pour table à repasser. Dimensions approximatives 15" x 54".

SPECIAL 1.44

PURIFICATEUR D'AIR. De marque "Air Care". En canette aerosol format 7 onces. Choix de fragrances: lavande, pin, fleurs des champs, etc.

SPECIAL 4 pour 1.44

LIQUIDE ADOUCISSANT pour tissus. Rend les tissus doux et souples et leur donne un agréable parfum de fraîcheur. Format de 64 onces.

SPECIAL 3 pour 1.44

TASSES A CAFÉ. Offertes dans un assortiment de motifs décoratifs. Choix de couleurs orange, or, avocat, ou rouge sur fond blanc.

SPECIAL 6 pour 1.44

POUR LA CUISINIÈRE. Un vaste assortiment d'ustensiles pour la cuisine. Choix de couteaux pour pizza, presse-fruits, ensemble à découper, etc.

SPECIAL 4 pour 1.44

IDEE RAFRAICHISSANTE. Moule pour faire vous-mêmes les batons gelés tant appréciés durant les journées chaudes.

SPECIAL 3 pour 1.44

DETERGENT EN POUDRE. De marque "La Parisienne". Votre lessive brillera de propreté. En sac de 3 lb.

SPECIAL 2 pour 1.44

CUILLERE A CREME GLACEE. La meilleure façon de servir la crème glacée à vos invités.

SPECIAL 2 pour 1.44

VERRERIE "DURALEX". Verres pratiques pour pique-niques ou barbecues. Verres pratiquement incassables. Paquet de 4 verres.

SPECIAL 2 paquets 1.44

ASSORTIMENT DE CARPETTES. Choix de tapis décoratifs, faits de 80% nylon et 20% polypropylène. Lavables à la machine. Dim.: 18" x 30".

SPECIAL 2 pour 1.44

CARPETTES DE BAIN. Carapette décorative et originale en forme de dollar. Faite en caoutchouc-mousse pratique.

SPECIAL 2 pour 1.44

PLANCHES A STEAKS. La meilleure façon de déguster un bon steak! Planché en bois dur, choix de forme "T-Bone" ou ovale.

SPECIAL 1.44

BALAI MAGNETIQUE. Très léger et tellement pratique pour les travaux de ménage. Choix de couleurs: avocat, orange ou or.

SPECIAL 2 pour 1.44

ARTICLES EN ALUMINIUM. Choix d'articles tels que théière, casseroles, chaudrons, et moules à gâteaux, etc. Idéals pour le camping!

SPECIAL 1.44

SACS A ORDURES. En plastique vert très résistant. Attaches comprises. Profitez de ce bas prix pour faire provision.

SPECIAL 50 pour 1.44

ESSUIE-TOUT. Papier spongieux de haute qualité, indispensable dans la cuisine. Choix de teintes décoratives.

SPECIAL 3 paquets 1.44

PAPIER HYGIENIQUE. Choix de teintes modernes pour marier à tout décor de salle de bains. En paquets de 2 rouleaux.

SPECIAL 5 paquets 1.44

ASSIETTES EN PAPIER-CARTON. Pour le camping, les pique-niques et l'heure du barbecue. Remarque le bas prix.

SPECIAL 2 paquets 1.44

VERRES DE PLASTIQUE. Pour breuvage chaud ou froid. Utiles en toutes occasions. 50 par paquet.

SPECIAL 3 pour 1.44

SUPPORT POUR VERRE OU BOUTEILLE. Support en plastique très pratique. Pour mettre verre ou bouteille dans l'auto, au chalet, dans le bateau, etc.

SPECIAL 3 pour 1.44

TABLE-PLATEAU PRATIQUE. Idéal pour servir collations et boissons froides. Peut servir à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

SPECIAL 1.44

SERVICE A DEJEUNER POUR ENFANT. Ensemble 3 pièces comprenant assiette, verre et bol à céréales. Le tout en plastique incassable.

SPECIAL 1.44

BOUTEILLE ISOLANTE "THERMOS". Idéale pour les pique-niques. Conserve les aliments chauds ou froids durant des heures.

SPECIAL 2 pour 1.44

VÊTEMENTS POUR DAMES

COLLE-AU-CORPS POUR DAMES. Confection 100% nylon avec choix de modèles à manches courtes ou longues. Choix de blanc, marine ou rouge. Tailles P.M.G.

SPECIAL 1.44

SOUTIEN-GORGE POUR ADOLESCENTES. Modèle en dentelle avec bretelles réglables. Blanc seulement. 28 AA à 36 AA

SPECIAL 2 pour 1.44

CULOTTE SPORT POUR DAMES. Culotte en Lycra (spandex) et nylon extensible. Blanc ou couleur chair. Tailles P.M.G

SPECIAL 1.44

SOUTIEN-GORGE POUR DAMES. Modèle en dentelle avec bonnets doubles de polyester-Kodel. Choix de blanc, couleur chair ou noir. Tailles 32 à 38, bonnets A-C.

SPECIAL 1.44

BIKINIS POUR DAMES. Confection Amel (tricoté) d'entretien facile. Choix de motifs imprimés. Tailles 8 à 14.

SPECIAL 4 pour 1.44

CULOTTES POUR DAMES. Profitez de cette occasion pour économiser! Confection 100% nylon, grand choix de teintes. Tailles P.M.G

SPECIAL 4 pour 1.44

CHAPEAUX POUR DAMES. La nouveauté la plus populaire cet été! Chapeau de plage en paille. Grand choix de teintes estivales.

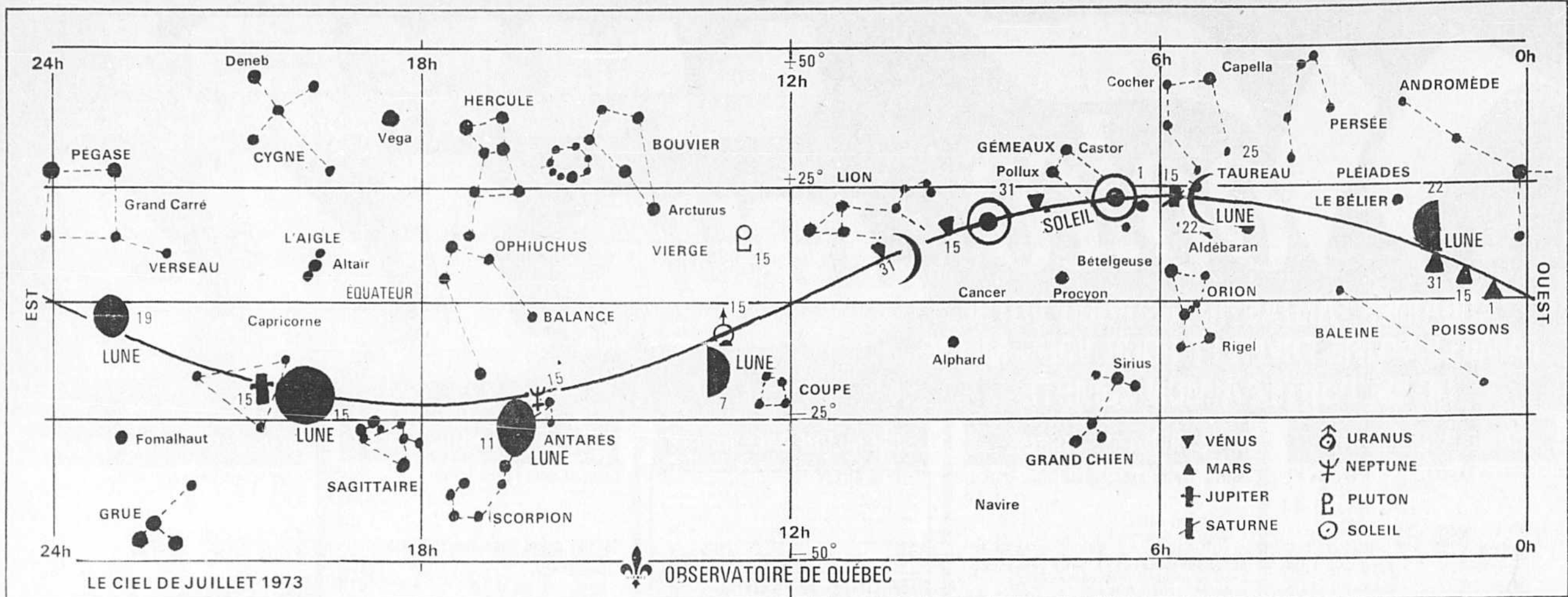
SPECIAL 2 pour 1.44

DEBARDEURS POUR DAMES. Confection nylon ou acrylique. Choix de modèles à manches courtes ou sans manche. Teintes unies ou motifs imprimés. Tailles P.M.G.

SPECIAL 1.44

CHANDAILS D'ETE POUR DAMES. Confection nylon, lavable à la machine. Choix de blanc, marine ou bleu. Tailles P.M.G

SPECIAL 1.44



Le ciel de juillet Il n'y a pas si longtemps, en octobre 1971, la planète Vénus était dans le ciel du soir, à peu près dans les mêmes conditions. Or, on s'étonne depuis quelque temps de voir cet objet si brillant qui change de couleur et qui se déplace à l'horizon. Vénus nous prend un peu par surprise, en effet, puisqu'il fut si rare ce printemps, de voir d'un ciel clair au crépuscule. Vénus est donc avec nous pour un bon bout de temps. L'Annuaire graphique nous indique qu'elle longera l'horizon, à l'endroit où le Soleil vient de disparaître, tout l'été et l'automne. En décembre, elle se dégagera du Soleil, pour briller dans toute sa splendeur, dans le crépuscule.

Même phénomène du côté du Sud, plus tard dans la soirée. Cette fois, il s'agit de la planète géante Jupiter, qui commence à être visible dans la première partie de la soirée. Comme dans le cas de Vénus, elle nous prend par surprise, parce que le ciel fut si rarement dégagé. Ce n'est pas un objet insolite qui s'est accroché à la Lune, le soir du 19 juin et qui le sera de nouveau le 16 juillet, mais bien la Lune, qui dans sa course habituelle parmi les étoiles, rencontre la planète Jupiter.

La planète Mars grimpe sur l'écliptique, devenant visible elle aussi dans la première partie de la nuit, à la fin du mois. Elle se rapproche rapidement de la

Terre et son éclat n'est surpassé en ce moment que par Jupiter, quand on peut comparer les deux dans le ciel du matin.

Saturne commence à se dégager du Soleil, le matin. Le mince croissant de la Lune parée de lumière cendrée rencontre la planète le matin du 28.

Pagès est de nouveau visible le matin en direction Sud-Nord. Son orbite est à la verticale à 4h30 au début du mois, et à 2h15 à la fin. Quant au satellite lui-même, un passage intéressant est prévu pour 3 heures, le 15 juillet.

Paul-H. Nadeau,
directeur de l'Observatoire



Grâce à Aérosat, révolution dans le monde des communications aériennes

Le nombre de passagers qui survoleront l'Atlantique Nord en 1980 sera probablement deux fois plus élevé qu'en 1973. On prévoit qu'en 1990 ce nombre sera multiplié par six. On sait par contre que le système actuel de

communications aériennes fonctionne déjà à 80 pour cent de sa capacité aux moments les plus achalandés.

On sait aussi que le système actuel ne permet pas non plus aux centres de contrôle de vérifier l'emplacement des avions au-dessus de l'Atlantique Nord.

Voilà pourquoi les règlements actuels de circulation aérienne exigent que de grandes distances soient maintenues entre les appareils survolant l'Atlantique. La route aérienne reliant l'Europe à l'Amérique du Nord se trouverait de ce fait vite saturée si des mesures immédiates n'étaient prises visant à transformer radicalement le système actuel de communications aériennes. Les nouveaux appareils ultra-rapides comme les SST contribuent à aggraver les problèmes.

C'est pour faire face à cette situation, qui, si elle n'était corrigée, risquerait dans les années 80 de provoquer une crise internationale de l'aviation, que les Etats-Unis, le Canada

et huit pays d'Europe ont décidé de mettre en commun leurs efforts.

Le projet Aérosat (Aeronautical Satellite Program) au coût de \$80 millions, projette la mise en orbite au-dessus de l'Atlantique Nord de deux satellites synchroniques qui permettront une communication ininterrompue entre les pilotes survolant l'Atlantique et les centres de contrôle de circulation aérienne d'Amérique du Nord et d'Europe.

Le nouveau système permettra en outre aux centres de contrôle de localiser automatiquement les appareils à n'importe quel point de leur parcours et réduira considérablement la distance minimum requise entre les appareils sans pour autant réduire la sécurité des vols.

Le nouveau système permettra en outre aux passagers de communiquer avec le sol par téléphone, et aussi de procéder à bord même des appareils aux vérifications des services d'immigration et de santé publique.

Les routes aériennes survolant l'Océan Indien et le Pacifique approchent aussi du point de saturation. On prévoit que d'ici peu un système identique sera conçu pour corriger la situation.

La participation des Etats-Unis au projet sera remplie par une société privée américaine qui collaborera avec l'Agence fédérale d'aviation. Les agences de contrôle de circulation aérienne du Canada et de l'Europe collaboreront aussi au projet.

L'organisation européenne de recherche spatiale doit, d'ici quelques semaines, choisir la société privée qui assurera la participation américaine au projet commun.

On prévoit que les contrats définitifs seront accordés au début de 1974. Le premier satellite sera mis en orbite au cours de 1976. Le deuxième en 1977. Une période d'expérimentation suivra. On prévoit que le système sera finalement "opérationnel" au début des années 80.

Le dessin ci-contre illustre le projet Aérosat (Aeronautical Satellite Program) qui doit réunir les efforts du Canada, des Etats-Unis et des huit pays membres de l'Organisation européenne de recherches spatiales. Le projet Aérosat permettra un contact direct entre les appareils qui survoleront l'Atlantique-Nord et les centres de contrôle de circulation aérienne d'Europe et d'Amérique du Nord.

L'énigme des généraux romains

César avait cinq généraux pour diriger son empire.

- 1) Le général CACTUS en Afrique, avec 8 légions, 30 chars et 100 chevaux.
- 2) Le général MORDICUS en Palestine, avec 4 légions, 20 chars et 500 chevaux.
- 3) Le général PLINDEPUS en Gaule, avec 6 légions, 10 chars et 400 chevaux.
- 4) Le général PETIGUS en Espagne, avec 2 légions, 40 chars et 200 chevaux.
- 5) Le général BELLUS en Grèce, avec 10 légions, 50 chars et 300 chevaux.

Or, les choses allaient mal dans l'empire. César décida donc de changer les généraux de province,

mais en laissant les mêmes effectifs dans chaque province. Autrement dit, seul le général fut transféré.

Comme César avait une foi aveugle en son devin, il le consulta. Ce dernier renvoya à César l'horoscope des cinq généraux, mais par mégarde, il oublia d'inscrire le nom du général pour chaque horoscope. Lorsqu'on revint pour obtenir cette précision, le devin avait passé l'arme à gauche.

César examina donc les cinq horoscopes sans nom, et put quand même trouver la nouvelle affectation de ses généraux. Voici l'essentiel des cinq horoscopes.

A— Le général partira vers un pays où il commandera moins de légions.

B— Avenir de mauvais augure pour le général. Il perdra des légions, des chars et des chevaux.

C— Son signe astral le porte vers la cavalerie. Aussi, gagnera-t-il uniquement des chevaux dans sa nouvelle province.

D— Le général se verra attribuer un plus grand nombre de chars à commander.

F— Le général aura deux fois moins de légions, perdra des chevaux, mais gagnera des chars.

Quelle sera donc la nouvelle province de chaque général?

(Cet énigme fut conçue par M. Jean Lafontaine, de la rue Joseph-Huet, à Baucherville).

Solution à l'énigme de la partie de golf

L'indice 1 nous apprend qu'Alfred a réussi un aiglon au 9e trou à normale 5. L'indice 5 permet d'inscrire des normales 4 aux 2e, 3e, 5e et 8e trous. L'indice 9 indique que le 4e trou est à normale 5, et l'indice 12, que le 7e trou est à normale 3. Ces trous totalisant 29, les 1er et 6e trous ne peuvent être qu'à normale 3, pour totaliser 35.

Selon l'indice 3, Charles a inscrit 5 au 3e trou et 4 au 7e. Avec ses cinq normales consécutives entre deux bogeys, Bernard a forcément joué la normale aux 4e, 5e et 6e trous. L'indice 6 ne s'applique pas à Daniel car il n'aurait pu enregistrer quatre birdies consécutifs (indice 4); ni à Charles qui a eu un bogey au 7e trou, ni à Bernard, qui a eu plus de quatre normales (indice 2). C'est donc Alfred qui a eu une normale 3 au premier trou, un 4 au 2e, un 4 au 5e et un 3 au 7e.

Selon l'indice 7, deux joueurs ont eu un bogey au 7e trou, donc Char-

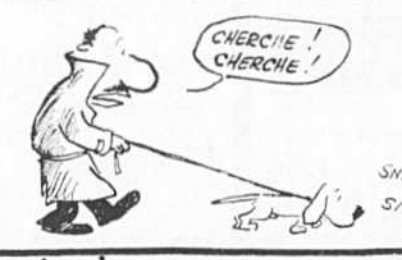
les et Bernard, lequel en a donc eu un autre au 1er trou suivi de ses cinq normales consécutives. Daniel est alors l'autre joueur qui a enregistré un bogey au premier trou (indice 7).

Seul Charles peut remplir la condition de l'indice 13, car Daniel en a quatre consécutifs. C'est donc Daniel qui a un bogey au 2e trou (indice 3) suivi de ses birdies aux 3e, 4e, 5e et 6e trous. Seul Alfred

Daniel est le joueur malheureux qui a fait un birdie au huitième trou, et il lui reste une normale pour le dernier. On a donc le tableau suivant:

Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Normale	3	4	4	5	4	3	3	4	5	35
Alfred	3	4	3	4	4	4	3	3	4	31
Bernard	4	4	4	5	4	3	4	3	3	35
Charles	3	3	5	4	3	3	4	4	5	34
Daniel	4	5	3	4	3	2	3	3	5	32

Et si Daniel était malheureux, c'est qu'après le huitième coup, il était en première position, mais s'est fait battre par Alfred, au 9e trou.



TROUVEZ QUI ou QUOI

... C'EST GRATUIT!

L'ÉNIGME DE LA SEMAINE AVEC LE PROFESSEUR JISSÉ

Bonjour mes chéries, bonjour messieurs. Pour un tas de bonnes raisons, j'ai le cœur en fête, cette semaine. Primo, because l'O.S.C.A.R. que j'ai reçu de Hic! pardon, Ixe-13. OSCAR, c'est l'Ordre Suprême des Chevaliers de l'Ambiguë Régulière. Secundo, à cause du retour de Mlle Carmen Champagne de mon cœur, G.T.O., ma deuxième meilleure. Et troizio, because les vacances. Moi aussi, j'en ai des trucs comme ça, et j'en profiterai pour ne penser qu'à vous, pour livrer toutes les Grosses-Têtes non encore distribuées, et pour vous préparer de belles énigmes avec tout plein d'erreurs.

Mme Suzanne Aubin, G.T.O. de Pointe-aux-Trembles, me demande ce qu'il faut faire pour être ma troisième meilleure. En vérité, je vous le dis, peu de choses. C'est pour se classer deuxième que ça se corse, mais je suis sûr que vous avez du talent...

J'ai reçu cette semaine une lettre de Garde Labien-Haute, infirmière à l'hôpital de St-Jérôme, qui me demande des conseils au sujet d'un patient dénommé Albert Glaude, G.T.O. Pour le sortir de sa torpeur, Mademoiselle, il suffit de lui dire que vous vous prénommez Florence.

M. René Cauvier, également G.T.O., me suggère de publier les solutions à toutes les deux semaines, pendant la période des vacances. Non.

Mlle Carmen Champagne, précitée, regrette de ne m'avoir pas "reçu plus chaleureusement lors de votre dernière visite... c'est que je n'ai guère eu le temps de me servir de mes bigoudis et de mes cri-

nolines..." Et elle me supplie de lui accorder un pardon indispensable à son sommeil, me promettant de se racheter au mois de janvier. C'est tout pardonné, cher ange, mais j'eus aimé que le rachat se fît avant janvier.

Le Dr Thomas Draper me fait remarquer qu'il m'aurait fallu vérifier dans le dictionnaire la définition des mots "exécuter" et "exécuter". C'est juste, mais l'alcool a des raisons que la raison ignore. Il y a des A.A., mais moi je suis A.B.C. (alcooliques bien connus).

Vous avez entendu parler de ce qui est arrivé cette semaine au pétrolier "Saint-Spyridon"? Et vous n'ignorez pas que c'est le cargo français "Florence", qui lui a fait cette méchanceté? J'en sais quelque chose, faut toujours se méfier des Florences... La mienne m'a boudé toute la semaine, à cause de gentillesques que m'ont adressées quelques belles de mon Fan Club.

Heureusement pour elle que M. René Bureau est là! Il menace d'envoyer sa femme au cinéma, lorsque je retournerai lui rendre visite. Sont tous comme ça, les Français.

Mlle Danielle LaMarche, du 3075, rue Arcand, à Montréal, voudrait recevoir une bise pour son anniversaire. Mon "boss" vous la fait aller-retour.

M. Paul Pierre, du 3117, Jean-Brillant, à Montréal, m'a alexandriné une excellente réponse à l'énigme précédente. J'en suis ravi, et l'utiliserai avec sa permission, dans mon éventuel recueil d'énigmes, vraisemblablement publié aux éditions LA PRESSE.

Cette semaine, je décerne la G.T.O. à M. Denis Aubry, du Croissant Bazin, à Brossard. Cela lui apprendra à vouloir manifester autant de patience.

Incidentement, ceux qui ne m'écrivent pas, parce qu'ils ont la conviction qu'ils n'ont pas de chance de recevoir le trophée, ont tort. Justement, le courrier diminue un peu pendant cette période, et mes sautes d'humeur sont susceptibles de favoriser des nouveaux.

Charles Montpetit, de la rue Darlington, à Montréal, s'esquinte à me dire que "Jean-Marie Pretto ne mérite pas de M. devant son nom. C'est très bien, Charles, je ne mettrai plus de M. devant le nom de Monsieur Jean-Marie Pretto, de Longueuil.

Martha St-Amour me pose une devinette, à laquelle j'ai trouvé Boucherville, comme réponse. J'ai trouvé parce qu'elle donnait l'indice suivant: "Mon deuxième représente les péchés que l'on commet avec le plus de plaisir". Vous voyez ce que ça inspire aux jeunes filles, de lire les pages de sciences?

Je vous quitte sur ces cochineries, et j'espère que vous en aurez de meilleures à me proposer, sans quoi je vais vite retrouver ma mauvaise humeur.

Si vous pouvez aider César, adressez-moi ça à 7, rue St-Jacques, ouest, Montréal, même si je vais prendre quelques jours de repos avec ma Flo et mon zèbre. Je ne suis pas certain que je vais m'ennuyer de vous-savez-qui, mais je leverai quand même le coude à la bonne vôtre.

JISSE

DU 14 AU 21 JUILLET 1973

ARENA MARCELLIN-WILSON

11,301 BOULEVARD DE L'ACADIE

l'internationale d'échecs «la presse»

\$5,000 EN PRIX

2 SECTIONS:

section A (ouverte à tous)

section B (cote inférieure à 1,500 et novices)

Système suisse de 8 rondes; 45 coups en 2 1/2 heures

RENSEIGNEMENTS:

Ligue d'échecs de Montréal

case postale 104

Station de Lorimier

Montréal (178)

téléphone: 271-6887

INSCRIPTION:

L'inscription se fait par la poste (avant le 13 juillet)
ou sur place, jusqu'à 15 h le samedi 14 juillet.

FRAIS AVANT LE 13 JUILLET

Section A: \$15. — (moins de 18 ans: \$12.)

Section B: \$8.50

FRAIS APRÈS LE 13 JUILLET

SECTION A: \$17.50 — (moins de 18 ans: \$15.)

Section B: \$10.00

Dans la section A, cotée au niveau national, la carte de la Fédération canadienne des échecs est obligatoire. Disponible au coût de \$6.00 (\$4.00 pour les moins de 21 ans.)

FORMULE D'INSCRIPTION POSTALE

Nom Prénom Âge

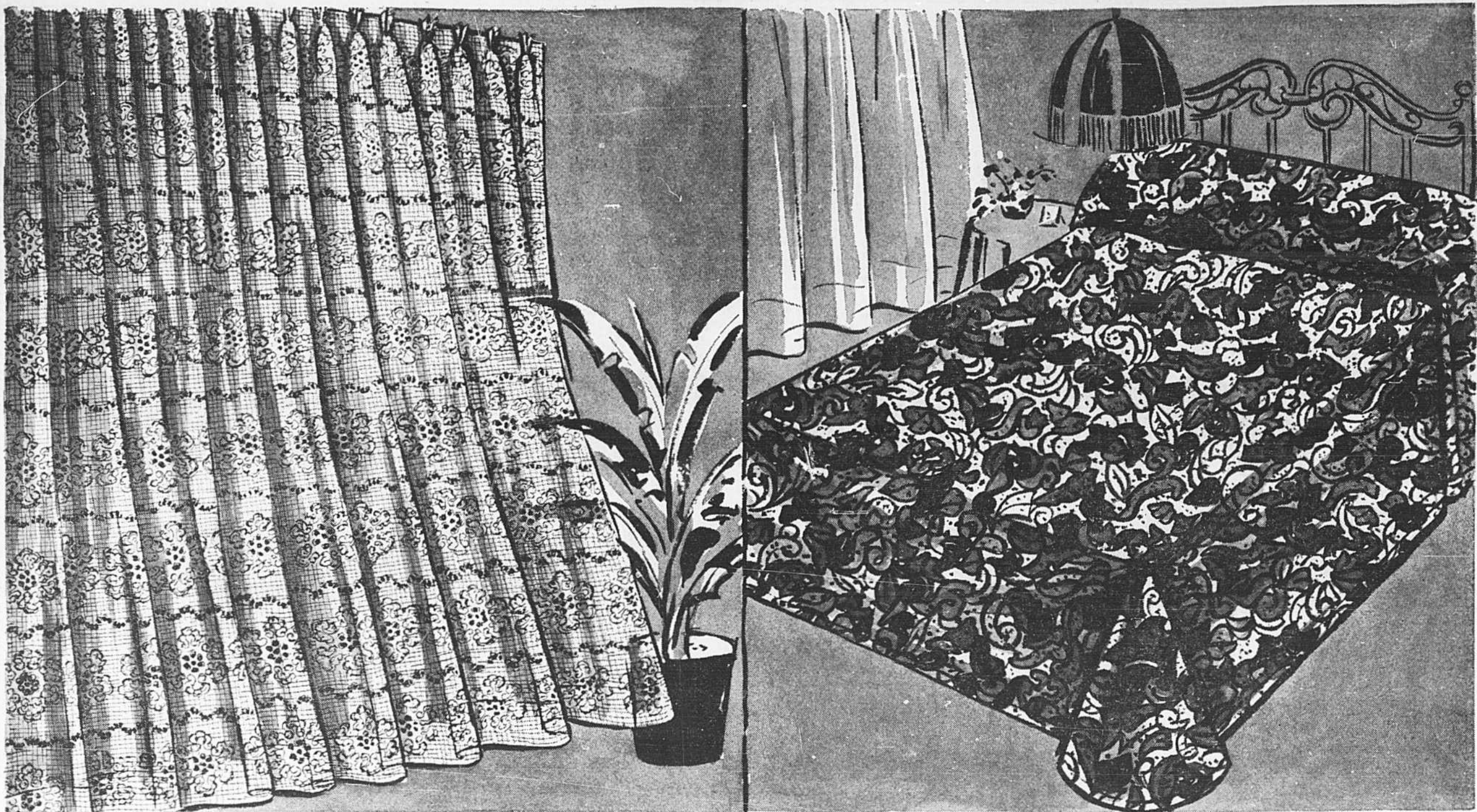
Adresse Ville

Je désire m'inscrire à l'Internationale La Presse dans la section suivante: (cocher une seule case)

☐ A— Je suis déjà membre en règle de la CFC-FJEC.
Ci-joint un chèque visé ou mandat-poste de \$

☐ A— Ci-joint un chèque ou mandat-poste de \$
pour l'inscription et de \$ pour la carte de membre.

☐ B— Ci-joint un chèque visé ou mandat-poste de \$8.50
Faire le chèque à l'ordre de la "Ligue d'échecs de Montréal",
case postale 104, Station de Lorimier, Montréal (178), Que.



Superbes rideaux en dentelle lavable

Prix spécial **39⁹⁵** la paire

- Couvrent une largeur de 12'
- En polyester lavable et ne requérant pas de repassage
- Tête à plis pinces, ourlet de 4" au bas, de 1" de côté
- Crochets compris
- Avocat, melon, muscade ou bleu royal
- Dimensions: 150" x 95"
- Achetez des maintenant pour un meilleur choix.

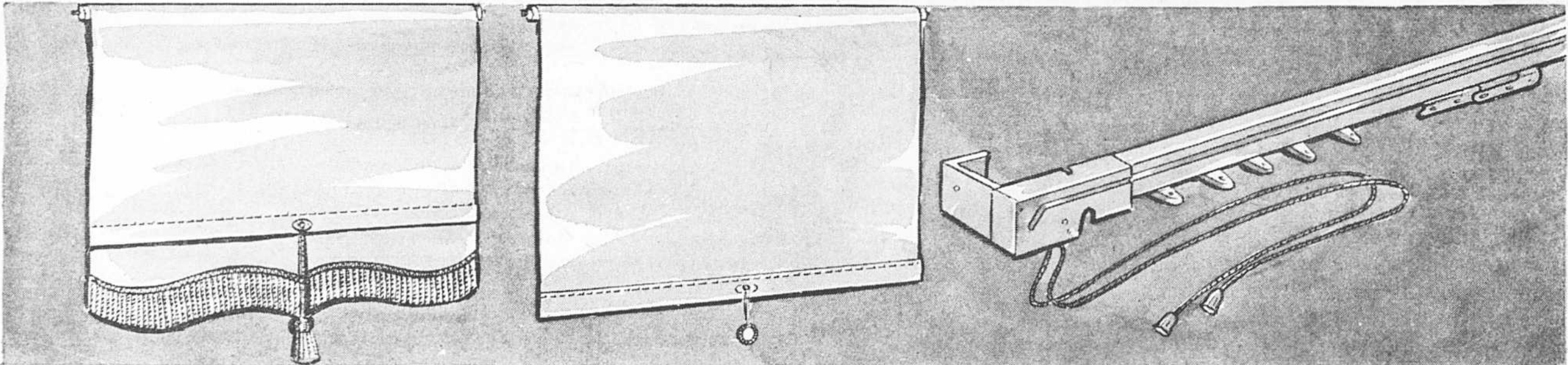
Venez ou téléphonez **842-9211**

Couvre-lits offerts à prix spéciaux

Prix spécial **15⁹⁸** chacun

Recouvrez vos lits d'élégance... avec un beau couvre-lit en coton. Choisissez parmi des imprimés à motifs floraux ou géométriques, reproduits dans une variété de coloris décorateurs divers. Pour lit simple ou double. Achetez des maintenant pour un meilleur choix. Nettoyage à sec recommandé.

Achat en personne seulement



Épargnez dès maintenant sur les stores «Nite-Lite»

Stores ombrageants, recouverts de vinyle bosselé. Lavables. Fournis avec crochets. Blanc seulement.

Format	Stores unis		Stores à franges	
	Prix courant	Prix spécial, ch.	Prix courant	Prix spécial
27x58"	6.25	5.00	3.98	3.20
30x70"	6.75	5.40	4.50	3.60
36x70"	6.75	5.40	4.50	3.60
42x70"	8.98	7.20	5.50	4.40
48x70"	10.50	7.80	7.25	5.80
54x70"	12.50	10.00	8.75	7.00
63x70"	19.25	15.30	14.98	10.20
72x70"	21.50	17.20	16.98	13.60

Coupe sur mesure des stores unis jusqu'à 72". .50 — Tirettes, anneau, .35 ch. — Frangés: .78 ch.

Tringles à rideaux Haddon Hall Eaton

Solides tringles en acier, éprouvées et approuvées par le Bureau Eaton de Recherches. Fini émaillé blanc; à poser au mur ou au plafond. Poulies en nylon à roulement continu, supports emboîtables — crochets, tirettes et cordon compris.

	Prix spécial		Prix spécial
Grandeur S'allonge de 28 à 48"	4¹⁹ ch.	Grandeur S'allonge de 66" à 120"	7⁵⁹ ch.
Prix courant 5.58 ch.		Prix courant 10.88 ch.	
Grandeur S'allonge de 48 à 84"	6³⁹ ch.	Grandeur S'allonge de 84" à 156"	8⁹⁹ ch.
Prix courant 7.88 ch.		Prix courant 11.48 ch.	

Rendez-vous ou téléphonez **842-9211** EATON Centre-ville (sixième étage), Pointe-Claire, Anjou — Rayon 267

Désormais vous pouvez vous rendre à «un endroit où prévoir vos lendemains» et cet endroit c'est EATON

- Assurance-vie
- Assurance accident
- Assurance propriétaire locataire
- Assurance automobile
- Fonds mutuels - Plan d'investissement
- Fonds mutuels - plan de revenu
- Régimes d'épargne-retraite enregistrés

Consultez un représentant des Services Financiers Eaton. Si vous ne pouvez pas vous rendre au Centre Financier Eaton, téléphonez ou postez le bon; un représentant des Services Financiers Eaton vous contactera sans tarder.

"Un endroit où prévoir vos lendemains"

Services Financiers Eaton, EATON Centre-ville, seulement. Ouverts les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21 h 00. Samedi, de 9 h 00 à 17 h 00. Téléphonez à **842-9331**, poste 262.

Services Financiers Eaton
677 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 110.
Messieurs, veuillez m'envoyer sans obligation de ma part, des renseignements au sujet de:
La compagnie d'assurance-vie Eaton Life

- ☐ Protection du revenu familial
- ☐ Assurance hypothécaire
- ☐ Protection en cas d'invalidité
- ☐ Assurance accident
- ☐ Assurance-vie à prix modique

La compagnie d'assurance Eaton
☐ Assurance automobile
☐ Assurance propriétaire-locataire

Eaton Fund Distributors Limited
☐ Fonds Eaton Viking
☐ Fonds de revenu Eaton
☐ Régimes d'Épargne-Retraite Enregistrés

Nom

Adresse

Téléphone

EATON